

Gouvernance climatique dans le Bassin du Congo

Initiative pour la gouvernance démocratique des forêts (RFGI)

Programme recherche

L'Initiative pour la gouvernance démocratique des forêts (RFGI) est un programme de recherche et de formation, sur la gouvernance environnementale en Afrique. Il est conjointement mis en œuvre par le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et l'Université de l'Illinois à Urbana Champaign (UIUC). Il est financé par l'Agence suédoise pour le développement international (SIDA). Les activités de RFGI sont concentrées dans 12 pays : Burkina Faso, Cameroun, RD Congo, Ghana, Kenya, Mozambique, Nigeria, Sénégal, Afrique du Sud, du Sud-Soudan, Tanzanie et Ouganda. L'initiative forme également des jeunes et des chercheurs en politique nationale dans les pays stratégiques afin de construire un large réseau d'analystes africain sur la gouvernance environnementale.

Les nations à travers le monde ont mis en place des réformes en matière de décentralisation qui aspirent à rendre réceptives et responsables les collectivités locales face aux besoins et aux aspirations des citoyens de manière à améliorer l'équité, la prestation de services et la gestion des ressources. Les ressources naturelles, notamment les forêts, jouent un rôle important dans ces décentralisations puisqu' ils fournissent aux collectivités et aux populations locales les revenus nécessaires, la richesse et les moyens de subsistance. Les collectivités locales responsables peuvent fournir aux populations qui dépendent des ressources forestières de la souplesse dont ils ont besoin pour gérer, adapter et faire face au changement de leur environnement. Le RFGI vise à renforcer et aider à institutionnaliser les collectivités locales réceptives et responsables dans le processus de gouvernance locale qui réduisent la vulnérabilité, améliorent le bien-être local, et la gestion des forêts avec un accent particulier sur les garanties en développement et des lignes directrices pour assurer la mise en œuvre juste et équitable de Réduction des émissions résultant du déboisement et la dégradation des forêts (REDD +) et les interventions en matière d'adaptation climatique.

REDD + est un programme mondial pour le décaissement de fonds principalement destinés à payer les gouvernements nationaux des pays en développement, afin de réduire les émissions de carbone forestier. REDD + nécessitera des institutions locales permanentes capables d'intégrer les besoins locaux avec des objectifs nationaux et internationaux. Les résultats de la recherche de RFGI en Afrique seront comparés avec les résultats des collaborateurs en Asie et en Amérique du Sud afin d'améliorer la portée comparative de RFGI, et d'élargir sa pertinence politique géographique.

Note des éditeurs du document de travail (RFGI)

James Murombedzi, Jesse Ribot
et Gretchen Walters

Les luttes pour le contrôle et l'accès à la nature et aux ressources naturelles, les luttes pour le contrôle de la terre, des forêts, des pâturages et des pêcheries, sont des luttes pour la survie, l'autodétermination, et pour donner un sens à l'existence. Les ressources naturelles sont indispensables à la vie en milieu rural et aux moyens de subsistance. En effet, elles fournissent les ressources matérielles nécessaires pour la survie, la sécurité et la liberté. Pour participer et agir sur le monde qui les entoure, les individus, les ménages et les communautés doivent disposer de biens qui le leur permettent. La capacité d'accumuler des biens et celle d'accéder aux services publics et du marché dépendent en partie de ces ressources liés à l'infrastructure politico-économique (droits, recours, représentation, marchés et services sociaux) qui relèvent du domaine de l'État. La démocratie, qui à la fois permet et exige la liberté d'agir, trouve ses racines dans ces biens et infrastructures.

Depuis les années 1980, les gouvernements africains s'emploient à la mise en œuvre de diverses réformes pour aboutir à la décentralisation du pouvoir afin de rendre l'administration locale plus démocratique en la tenant responsable de la satisfaction des besoins et aspirations des citoyens dans maints endroits, cela s'est traduit par une décentralisation de la gouvernance des ressources naturelles désormais aux mains des administrations locales. Afin de répondre aux besoins des individus, des ménages et de la communauté, les administrations locales, elles aussi, ont besoin de ressources et de pouvoirs décisionnels. Il doit y avoir un domaine public – un ensemble de ressources publiques, telles que les forêts ou les pêcheries, qui constituent ce domaine de la démocratie, le domaine des décisions et services que les citoyens peuvent exiger au gouvernement. Les ressources naturelles, une fois décentralisées aux mains de la collectivité locale, constituent une part importante des ressources des individus, des ménages, des communautés et des gouvernements, facilitant ainsi cette marche vers la démocratie locale.

Les ressources naturelles fournissent aux collectivités locales et aux personnes des richesses et des moyens de subsistance. Bien que la nature ne constitue pas la seule

source de revenus en milieu rural, la décentralisation de la gouvernance des ressources naturelles est un élément fondamental de la réforme de l'administration locale. Cependant, les réformes de la gouvernance ont été mises en œuvre dans un contexte globalement caractérisé par une persistante crise qui a frappé les systèmes économique et financier occidentaux, qui à leur tour ont donné libre cours à la privatisation et la libéralisation tout azimut dans tous les domaines de la vie, y compris la nature. Le processus a dépouillé les collectivités locales des ressources publiques – privant ainsi les individus et les communautés d'une raison de s'engager, car il est inutile de tenter d'influencer un gouvernement qui n'a aucun pouvoir. La privatisation prive les peuples qui dépendent des forêts de l'accès aux ressources jadis relevant du domaine « public » ou anciennement gérées de façon traditionnelle. Les gouvernements, ainsi que les organismes internationaux tels que le programme des Nations Unies, dans leur programme intitulé Réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD), ne font que rythmer davantage cette cadence en collaborant avec des sociétés privées pour promouvoir la privatisation des ressources naturelles. Les enclosures qui en résultent menacent le bien-être des populations tributaires des ressources naturelles, et la viabilité des réformes démocratiques.

Le spectre du changement climatique accentue la crise de l'enclosure. Une réponse clé aux changements climatiques a été la tentative de réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à l'amélioration de la capacité des forêts dans les pays en voie de développement à stocker le carbone, soi-disant pour protéger l'atmosphère ainsi que les communautés qui utilisent ces forêts. ONU REDD entend ainsi payer les communautés, à travers leurs gouvernements nationaux, pour qu'elles conservent leurs forêts comme réserve de stockage de carbone. Le signe '+' a été ajouté à la REDD pour former la REDD +, dont le but est d'appeler à l'amélioration des services des écosystèmes, la gestion des forêts, la conservation, la restauration des forêts et le reboisement pour accroître la capacité de stockage du carbone. Conçu selon le modèle des Paiements pour les services environnementaux (PSE), la REDD + a le potentiel d'injecter de nouvelles et colossales sommes d'argent dans l'utilisation et la gouvernance des ressources locales. Dans ce contexte marqué par les administrations locales fragiles, les démocraties naissantes et les puissants intérêts privés, de tels flux de fonds encourage la commercialisation et la privatisation des forêts et des ressources naturelles et la dépossession des utilisateurs des ressources locales. Cette financiarisation des ressources naturelles réduit terriblement la portée des programmes de gouvernance démocratique des ressources naturelles. Sans doute, la mise en œuvre de la REDD + devrait aussi tirer les leçons et éviter les pièges qui ont jalonné le parcours des programmes de PSE, surtout si elles entendent défendre les intérêts des populations locales dans la prise de décisions relatives à la gouvernance des ressources naturelles .

L'Initiative de gouvernance forestière (RFGI) est un programme de recherche et de formation à l'échelle de l'Afrique sur la gouvernance environnementale qui s'intéresse à la promotion d'une décentralisation responsable et adaptée afin de renforcer la représentation des populations rurales forestières dans les instances décisionnelles des collectivités locales. Depuis janvier 2012, le programme a mené 33 études de cas dans 12 pays africains, avec des cas comparatifs sur le Népal et le Pérou, afin d'évaluer les conditions dans lesquelles les autorités centrales délèguent les décisions relatives à la gestion et à l'utilisation des forêts aux administrations locales, et pour définir les conditions qui permettent aux collectivités locales de s'engager dans une gestion forestière saine, équitable et favorable aux pauvres. Visant à permettre aux collectivités locales de jouer un rôle intégrateur dans le développement rural et la gestion des ressources naturelles, ces études de cas sont en cours de finalisation et ont été publiées afin de susciter le débat public sur l'administration et la démocratie locales. Cette série de documents de travail publiera les études de cas du RFGI ainsi que d'autres études comparatives de la gouvernance décentralisée des ressources naturelles en Afrique et ailleurs qui portent sur l'articulation entre la démocratie locale et les systèmes de gestion des ressources naturelles. Partant des concepts de choix et de reconnaissance institutionnels, les cas traitent d'une gamme complète de questions relatives à la gestion décentralisée des forêts dans le contexte de la REDD +, y compris les choix institutionnels des organismes engagés, les effets de ces choix sur l'obligation redevable et la représentation, et les relations entre les autorités locales et d'autres institutions locales. Cette série comprendra également des synthèses qui discutent des principaux résultats du programme de recherche du RFGI.

Basé au CODESRIA, et financé par l'Agence suédoise pour le développement international (ASDI), le RFGI est une initiative de collaboration de trois ans entre le CODESRIA, l'Université de l'Illinois à Urbana-Champaign (UIUC) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Les documents de travail du RFGI, y compris les documents de référence, la description du programme du RFGI, et le manuel méthodologique du RFGI, sont disponibles en ligne aux adresses suivantes :

- <http://www.codesria.org/spip.php>,
- http://www.iucn.org/fr/propos/union/secretariat/bureaux/paco/programmes/paco_forest/thematiques_et_projets/gouvernance_and_iucn_tools/projets_en_cours/_programme_de_recherche__initiative_pour_la_gouvernance_democratique_des_forets_/
- UIUC <http://sdep.beckman.illinois.edu/programs/democracyenvironment.aspx#RFGI>

DOCUMENT DE TRAVAIL No. 9

Les éditeurs de la série : James Murombedzi, Jesse Ribot et Gretchen Walters

Initiative pour la gouvernance démocratique des forêts (RFGI)

Soutien aux moyens d'existence tirés des forêts
par la représentation locale

Gouvernance climatique dans le Bassin du Congo

Reconnaissance des institutions et redistribution

Phil René Oyono



© CODESRIA 2015

Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique
Avenue Cheikh Anta Diop Angle Canal IV
BP 3304 Dakar, 18524, Sénégal
Site web : www.codesria.org

ISBN : 978-2-86978-623-3

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne doit être reproduite ou transmise sous aucune forme ou moyen électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'enregistrement ou l'usage de toute unité d'emmagasinage d'information ou de système de retrait d'information sans la permission au préalable du CODESRIA.

Mise en page : Alpha Ousmane Dia

Image de la couverture : Avec la permission de Mark Ribot, tiré de son *Ceramic Dog: Your Turn* (2012 Northern Spy Records/Yellowbird Records)

Cover design: Ibrahima Fofana

Distribué en Afrique par le CODESRIA

Distribué ailleurs par African Books Collective/www.africanbookscollective.com

Le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA) est une organisation indépendante dont le principal objectif est de faciliter et de promouvoir une forme de publication basée sur la recherche, de créer plusieurs forums permettant aux chercheurs africains d'échanger des opinions et des informations. Le Conseil cherche ainsi à lutter contre la fragmentation de la recherche dans le continent africain à travers la mise en place de réseaux de recherche thématiques qui transcendent toutes les barrières linguistiques et régionales.

Le CODESRIA publie une revue trimestrielle, intitulée *Afrique et Développement*, qui se trouve être la plus ancienne revue de sciences sociales basée sur l'Afrique. Le Conseil publie également *Afrika Zamani* qui est une revue d'histoire, de même que la *Revue Africaine de Sociologie ; la Revue Africaine des Relations Internationales (AJIA) et la Revue de l'Enseignement Supérieur en Afrique*. Le CODESRIA co-publie également la *Revue Africaine des Médias ; Identité, Culture et Politique : un Dialogue Afro-Asiatique ; L'Anthropologue africain ainsi que Sélections Afro-Arabes pour les Sciences Sociales*. Les résultats des recherches, ainsi que les autres activités de l'institution sont aussi diffusés à travers les « Documents de travail », le « Livre Vert », la « Série des Monographies », la « Série des Livres du CODESRIA », les « Dialogues Politiques » et le *Bulletin du CODESRIA*. Une sélection des publications du CODESRIA est aussi accessible au www.codesria.org

Le CODESRIA exprime sa profonde gratitude à la Swedish International Development Corporation Agency (SIDA), au Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI), à la Ford Foundation, à la Carnegie Corporation de New York (CCNY), à l'Agence norvégienne de développement et de coopération (NORAD), à l'Agence Danoise pour le Développement International (DANIDA), au Ministère Français de la Coopération, au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), au Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas, à la Fondation Rockefeller, à l'Open Society Foundations (OSFs), à TrustAfrica, à l'UNESCO, à l'ONU Femmes, à la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) ainsi qu'au Gouvernement du Sénégal pour le soutien apporté aux programmes de recherche, de formation et de publication du Conseil.

Table des matières

<i>Note sur l'auteur</i>	vi
<i>Remerciements</i>	vii
Introduction générale	1
1. Fragment de théorie sociale et politique	5
Approche du concept de la reconnaissance.....	5
Parcours de la théorie de la reconnaissance.....	6
Sphère publique et redistribution.....	10
2. Le Bassin du Congo et la qualité institutionnelle	13
3. Outils et agence de la gouvernance climatique	17
Le référentiel légal.....	17
L'artéfact agentiel.....	19
4. Etudes de cas et illustrations factuelles	23
Topographies et architecture des échelles reconnues.....	23
Technologies et arts de la reconnaissance des institutions.....	29
Options pour les institutions locales modernes.....	32
Des formes marginales de reconnaissance.....	31
La sphère publique verrouillée et fragmentée.....	41
Un schéma redistributionnel sélectif et exclusif.....	46
5. Fragment analytique et discursif	49
La question de la reconnaissance.....	49
La représentation climatique.....	52
Subordination et chosification des institutions.....	57
Redistribution, réparation et justice.....	59
Sphère publique et sphères publiques.....	62

6. Recadrer la théorie et la l'action	61
Choix et reconnaissance des institutions.....	63
Redistribution.....	63
Sphère publique.....	63
8. Conclusion	65
<i>Notes</i>	73
<i>Références</i>	81

Note sur l'auteur

Phil René Oyono est sociologue des ressources naturelles. Il a étudié la sociologie rurale, l'anthropologie et la philosophie sociale. Oyono conduit l'équipe de recherche de RFGI dans le Bassin du Congo, avec une extension sur le Soudan du Sud. Il est aussi *Research Fellow* avec Rights and Resources Initiative (RRI), une coalition globale travaillant pour la sécurité de la tenure forestière communautaire en Afrique, en Asie et Amérique latine. Les travaux de recherche d'Oyono couvrent les politiques de décentralisations de la gestion des ressources naturelles, le changement institutionnel, la tenure des ressources, la gouvernance des ressources, la redistribution, les relations de domination, les conflits et la violence, l'adaptation communautaire et les communautés forestières.

Remerciements

Nos remerciements vont tout d'abord à tous les collègues de ce programme, qui nous ont aidé à réaliser et à documenter ce travail introductif. Il s'agit de J. Pollini, M. Cote, W. M. Gretchen, J. Murombedzi, B. Doucouré, P. Faye, F. Matose, E. Nuesiri, A. Coumba, P. Lingani, R. Achu, R. Rutt, E. Marfo, M. Eçe, M. Karambiri, Y. Antang, A. Maindo et D. Eteme. En plus de la revue directe de ce document, ces collègues nous ont permis de réajuster notre perspective théorique et empirique lors de notre séjour de recherche à Cape Town, en Afrique du Sud au mois d'avril 2013 et dans de subséquents échanges. Nous avons confronté la base théorique de notre travail avec les vues d'une équipe pluridisciplinaire de chercheurs à l'Université de Columbia (New York) en mai 2012. Grâce à notre collègue F. Matose, nous avons donné un séminaire sur ce sujet à des étudiants en sociologie de l'Université de Cape Town. Nous avons visité la bibliothèque de l'Université de Legon (Accra) pour compléter l'étude de la reconnaissance dans les sociétés africaines. Nous avons aussi discuté de ce travail avec des chercheurs d'horizons divers à l'Université de Copenhague en 2014. Et à plusieurs occasions, J. C. Ribot nous a incité à revisiter et à approfondir les perspectives théoriques et empiriques de ce travail dans le temps présent et dans les années à venir.

Nous remercions les membres des groupes de conseil sur les politiques mis en place par RFGI, plus particulièrement J. Eyebe, K. Angu Angu, P. Galega, P. Bigombe, B.K. Fobissie, R. Pial, P. Mbile, C. Ndikumagenge – pour le Cameroun – et V. Kasulu, R. Lumbwenamo, F. Botamba, Hon. S. Bokolombe, T. Mugangu, et T. Molenge – pour la RD Congo. Nous adressons un grand merci à D. Pokem du Congo Basin Forest Partnership. Nous avons interviewé plus d'une soixantaine d'experts, de chercheurs, de professionnels et de plaideurs au Cameroun, en RD Congo, au Congo et en République Centrafricaine. Nous avons échangé en ligne des dizaines de fois avec des experts du Gabon, de la République Centrafricaine, de la Guinée Equatoriale, du Rwanda et du Burundi. Ne pouvant tous les citer nommément, nous leur faisons part de notre profonde reconnaissance. Des centaines de personnes anonymes méritent aussi nos remerciements, comme les populations des villages couverts en RD Congo, au Cameroun et en République

du Congo. Nous ne saurions clore cette page sans remercier les équipes de l'UICN au Cameroun – avec un accent particulier sur W. M. Gretchen et L. Usongo – et de la RD Congo – en citant nommément B. Kapinga et C. Mavungu. Les relecteurs externes de cet essai, au nombre de cinq, restés anonymes, méritent notre gratitude. Pour finir, nous précisons que les insuffisances de ce travail ne sont imputables qu'à son seul auteur.

Résumé

Le traitement actuel de la question climatique dans le Bassin du Congo met en jeu un éventail de préoccupations. Les mécanismes de réduction des émissions issues de la déforestation et la dégradation – en abrégé REDD+ – constituent un ensemble de réponses à des préoccupations ciblées. Mécanisme de compensation financière pour les « bons élèves », sur la base des bonnes pratiques, la REDD+ couvre en effet un vaste champ. Une considérable ingénierie institutionnelle est à l'œuvre depuis une demi-décennie, produisant des arrangements sous-régionaux et nationaux. Les efforts se superposent autour d'une action institutionnelle féconde. Jamais depuis la présence coloniale, la sous-région n'a plus été l'objet d'une telle ruée. Comme avec l'action coloniale, la théorie sociale et politique dispose aujourd'hui d'une base empirique riche et d'une base analytique féconde avec la REDD+. Le présent document de travail a pour épicerie la reconnaissance des institutions dans la mise en place de la REDD+ et ses effets, à la fois, sur la redistribution et les relations dans la sphère publique climatique des pays de la sous-région. La REDD+ n'est encore qu'en construction – entre la phase de préparation et la phase d'investissement, dans le cas le plus avancé qu'est la RD Congo. Notre travail reste à cet égard un effort intermédiaire.

Des mois de recherche documentaire, d'assemblage de données empiriques, de collecte de l'information (sociale, institutionnelle, politique, financière et stratégique), de discussions anticipées et itératives et de consignation d'une masse critique d'opinions nous ont permis d'explorer la production de la reconnaissance dans la REDD+ et, par-là, d'analyser les stratégies cognitives et leurs résultats. Le champ institutionnel climatique dispose d'un « haut » et d'un « bas ». Notre travail s'est concentré sur la reconnaissance des institutions sub-nationales (ou locales), celles du « bas », par les institutions « au sommet », celles du « haut ».

Dans leur forme condensée, les résultats de ce travail peuvent être documentés ainsi qu'il suit. L'ingénierie institutionnelle de la REDD+ est entourée d'une grande effervescence transversale et verticale et les arrangements institutionnels disponibles ont comme déterminant clef les fonds climatiques en circulation – d'où la dimension redistributive, encore imprécise en réalité, de ce mécanisme.

L'effort de financement du processus par la communauté climatique globale est visible et patent. Sur la base d'une panoplie d'outils politiques, légaux, décisionnels et programmatiques, des circuits de reconnaissance ont été construits et des institutions sub-nationales ont été choisies par et pour la REDD+, donc reconnues par les institutions « au sommet ». Aucune institution subnationale n'a, en théorie, été explicitement refoulée de la sphère publique climatique.

Mais notre travail montre, dans une forme de paradoxe, que les institutions sub-nationales reconnues par « le sommet » ne sont pas toujours considérées comme représentatives par les acteurs du niveau sub-national ou, au mieux, le sont de manière circonstancielle. D'autre part, les institutions considérées comme représentatives du « bas » ne sont pas toujours reconnues par le « sommet ». Les gouvernements locaux ou les corps locaux élus, et donc représentatifs des populations, et les administrations locales sont insuffisamment reconnus. Le traitement institutionnel des corps élus – dans le contexte de la préparation et de la mise en œuvre de la REDD – est encore inconsistant. En revanche, les essais de comités mis en place par des ONG « au sommet » (les grandes ONG) – elles-mêmes reconnues par les grands donateurs (la Banque Mondiale, les agences des Nations Unies, les pays développés, la COMIFAC, la BAD, etc.) – les projets gouvernementaux, la suite d'ONG locales partenaires et les compagnies privées sont suffisamment reconnus par la REDD+.

Nous avons tiré deux enseignements de la formation et de la phénoménologie des processus institutionnels de mise en place de la REDD+. Premièrement, la reconnaissance climatique est imbriquée dans les schémas de reconnaissance déjà existants – dans des mécanismes comme le développement rural et la gestion décentralisée des forêts –, dont elle est ainsi le prolongement historique, idéologique et pratique. Deuxièmement, en l'état, la reconnaissance présente toutefois deux facettes dans le champ sous-régional de la REDD+ elle est synonyme de respect, comme par exemple, la reconnaissance des grandes ONG par les donateurs globaux et les États (i) ; elle est aussi souvent synonyme de subordination et de banalisation, dans le cas des ONG locales et des comités villageois créés, habilités et reconnus – mais peu respectés – par le « haut », d'une part, et des gouvernements locaux, quasiment méconnus, d'autre part (ii).

Au lieu de la démocratiser, la reconnaissance des institutions a, plutôt, obstrué la sphère de la redistribution des pouvoirs et des ressources financières, à travers un tas de conditionnalités. En d'autres termes, l'arène climatique – une construction politique et institutionnelle par le haut – octroie des positions : une position majeure à certaines institutions et une position mineure à d'autres. Les « règles » de la chaîne de redistribution gratifient les ministères, les ONG « au sommet »,

les compagnies privées et quelques ONG de pouvoirs et de financements parfois exorbitants, d'un côté, et elles refoulent les gouvernements locaux et les institutions villageoises dans les marges des circuits de redistribution, de l'autre. Un exemple de redistribution dans deux pays clefs : dans sa contribution à la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation, le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo a, à ce jour, injecté près de 35 000 000 euros en RD Congo. Pour ne parler que des ONG, 56,81 pour cent de ces financements sont allés aux ONG « au sommet » et 10,68 pour cent aux ONG nationales et provinciales. Au Cameroun, 48,18 pour cent des 25 000 000 euros redistribués à ce jour sont allés aux ONGs « au sommet » et 3,95 pour cent aux ONGs nationales et provinciales. Ces asymétries entre le « haut » et le « bas » sont systématiques et façonnent les technologies institutionnelles de la REDD+.

Il y a des indices de *maldistribution*, corrélée avec la *malreconnaissance*. Les démarches et pratiques recognitives génèrent une sphère publique peu inclusive. Les institutions non reconnues, ou insuffisamment reconnues, d'une part, et les institutions subordonnées et banalisées ou « chosifiées », d'autre part, n'influencent pas la prise de décision dans le processus de la REDD+. Ces démarches et pratiques atrophient la participation publique. Comme résultat, la sphère publique se morcelle en sphères publiques formelles et sphères publiques subalternes, qui se transforment en contre-sphères. A ce stade de l'évolution des mécanismes institutionnels de la REDD+, plusieurs indices montrent déjà que les processus recognitifs influencent négativement la gouvernance locale, dans la mesure où l'adéquation sociale, la capacité politique et la durabilité des institutions locales choisies ne sont pas toujours prouvées, tout comme la conformité entre leurs agendas circonstanciels (liés uniquement aux interventions) et l'horizon lointain de transformation du champ sub-national par la démocratie locale, la justice sociale, la justice environnementale et l'équité.

L'essai opère un recadrage de la question de la reconnaissance et de la redistribution, et les met en perspective avec le contexte africain. Des options stratégiques et politiques sont émises au terme de ce travail sur la REDD+ : elles sont synthétisées ainsi qu'il suit : (i) évaluer le potentiel de fiabilité, de robustesse et de durabilité de chaque institution sub-nationale avant de la choisir et de la reconnaître ; (ii) développer des directives et des indicateurs de suivi de la redevabilité, afin que toute institution choisie et reconnue rende effectivement compte aux bénéficiaires des interventions ; (iii) réhabiliter les institutions et autorités élues. L'auteur recommande des mécanismes de multi-institutionnalisme dans la REDD+, en lieu et place du darwinisme institutionnel, un processus d'élimination de petites institutions par de grandes institutions, comme c'est le cas de nos jours.

Introduction

Ce qu'il conviendrait d'appeler le climateland (le « monde des questions climatiques »)¹, ou le climatestan, est pluriel : il est global, continental, sous-régional, national et sub-national. D'ailleurs, Il est encore en expansion. Au niveau global, il y a une diplomatie climatique et une climatocratie (Maljean-Dubois et Wemaëre 2010). Il y a un discours dense, avec sa version excessive – climatisme, un évangile climatique. Il y a une sphère de négociations (Karsenty 2008 ; Kasulu *et al.* 2009 ; Aquino et Guay 2013) et un espace de dialogue et de tensions (Cobb et Gale 2008 ; Kasulu *et al.* 2009), etc. Dans ces contours, la question du climat trouve un terrain fertile en Afrique, en général, et dans le Bassin du Congo, en particulier (Tadoum *et al.* 2011 ; Sonwa *et al.* 2011 ; Sonwa et Ndi Nkem 2013). La Déclaration de Durban, qui a valeur d'engagement collectif des Gouvernements de la sous-région, en est une illustration. En fait, les éléments de son contenu idéologique suivent une courbe exponentielle (Lohmann 2008), similaire à celle du discours prescriptif sur le développement – propagé il y a des décennies – et son soubassement théorique, connu sous le nom de développementisme (Leys 1996 ; McCarthy 2007 ; Shivji 2005)². C'est-à-dire un discours résilient, avec une coloration à la fois « rationalisante »³ et « changeante »⁴, au gré des recommandations de la communauté des donateurs (Shivji 2009 ; Mustapha 2012). Les années 2000 ont donc inauguré, après le développementalisme, un climatisme global.

Toutefois, le présent essai ne fait pas l'économie politique du climatisme ou même d'une quelconque de ses versions. Pour commencer, nous voulons plutôt relever un tissu de constances, identifiées aussi par Flynn (2008), Dkamela *et al.* (2009a), Tadoum *et al.* (2011) et Davies *et al.* (2012) : la globalisation de la question climatique – ou sa *transnationalisation* – est en train de connaître une forte internalisation idéologique dans le Bassin du Congo⁵ (i) – voir Kasulu *et al.* (2008), Tadoum *et al.* (2011), Noiraud (2012), Aquino et Guay (2013) ; l'institutionnalisation de cette internalisation a les traits d'un spectre discursif et d'un ensemble de mécanismes⁶ de réduction des émissions de gaz générées par la déforestation et la dégradation des forêts⁷, en abrégé REDD+ (ii) – voir Sonwa *et*

al. (2012), Brown *et al.* (2012), Sonwa et Ndi Nkem (2013) ; la déforestation et la dégradation sont des menaces réelles qui nécessitent des approches collaboratives et tranchantes (iii) – voir Laporte et Justice (2001), Flynn (2008), Sonwa *et al.* (2011), Kissinger *et al.* (2012); dans tous les pays du Bassin du Congo, le paysage institutionnel de la REDD+ est encore en friche (RdC 2011 ; RCA 2011b ; RoC 2012), même si le processus de mise en œuvre est en train de produire des résultats (iv).

Les soubassements idéologiques et méthodologiques de la REDD+, d'une part, et les technologies légales et programmatiques à l'oeuvre, de l'autre, renvoient, en théorie, à la gouvernance et ses attributs⁸. Sous le chapeau de la gouvernance, les politiques, stratégies et initiatives de la REDD+ pourraient, irréfutablement, générer des bénéfices sociaux, économiques, politiques et environnementaux positifs et partagés, selon Daviet (2009), RDC (2010), RoC (2012), Pongui et Kenfack (2012), Mpoyi *et al.* (2013). A ce jour, la mise en place des arrangements institutionnels de la REDD+ est entrée dans une phase accélérée dans toute la sous-région (RDC 2010 ; RdC 2011 ; RCA 2011b ; RoC 2012 ; Noireau 2012 ; Mpoyi *et al.* 2013). Ces arrangements sont multiformes.⁹

Le champ des efforts climatiques met en jeu des institutions situées en amont (les cadres de négociation, les donateurs, les Etats, les partenaires globaux, les institutions sous-régionales, les ONG spécialisées, etc.) et des institutions subnationales, situées en aval, dont les conditions d'insertion dans le *climateland* tournent autour du choix (des institutions) et la reconnaissance (des institutions)¹⁰. Des institutions subnationales, parmi lesquelles une kyrielle de comités villageois et d'associations locales, sont ainsi créées, choisies, reconnues, habilitées, distinguées, etc. : autant de mots clefs de ce vocabulaire. Au bout du compte, il y a, d'un côté (en amont), un appareil de production de la reconnaissance des institutions subnationales, avec des technologies appropriées, et, de l'autre (en aval), une constellation d'institutions subnationales choisies, habilitées, créées et reconnues.

Entre les deux pôles, il est question de partenariat, de collaboration, de financement, d'appui, d'accompagnement, de suivi-évaluation, et de renforcement des capacités (Noiraud 2012). L'arène du climat est cependant tout, sauf une *Tour de Babel*, où chacun a son langage. Au contraire, en dépit des possibles divergences de vues, il y a un langage commun : le langage des financements et des transferts socioéconomiques, effectifs et virtuels (Porter *et al.* 2008 ; Karsenty 2012 ; Noiraud 2012)¹¹, de la performance, afin que soient compensés les efforts. Chaque institution choisie trouve dans la REDD+ une niche d'opportunités¹² (Cobb et Gale 2008 ; Dkamela *et al.* 2009a ; Reddy 2010 ; Peach Brown *et al.* 2011 ; Nlom et Sonwa 2013), alors que des auteurs évoquent des risques¹³ (Phelps

et al. 2010 ; Freudenthal *et al.* 2011 ; Standing 2012 ; Beymer-Farris et Basset 2012 ; Ribot et Larson 2012).

Cet essai pourrait avoir d'autres titres¹⁴. Nous avons opté pour le titre actuel. Dans les lignes qui suivent, nous nous proposons de faire une anatomie de la reconnaissance – nous allons souvent parler de *reconnaissance institutionnelle* ou de reconnaissance des institutions – dans l'arène de la REDD+¹⁵ et une évaluation des résultats des technologies cognitives sur : la redistribution des pouvoirs et des ressources (i) et ; la sphère publique (ii). Le présent travail est le début d'un effort théorique et empirique en gestation. Nous interrogeons un aspect précis de la mise en œuvre de la REDD+. Nous jetons de nombreuses idées sur la table pour enrichir la théorie et l'analyse sociale et politique dans le contexte des réalités africaines, des urgences de développement et de la remise à jour de la question de la dignité humaine et des injustices. Nous lançons les bases d'un travail fondé sur les possibilités de partir de la réflexion théorique pour le développement de stratégies transformatives¹⁶ dans les processus de reconnaissance et de redistribution.¹⁷

Après les détails introductifs (Chapitre 2), la Partie III du document pose les bases théoriques de notre travail, à travers une exploration de la reconnaissance et de son articulation avec la construction institutionnelle, politique et sociale des arènes climatiques subnationales. La Partie IV démonte les appareils de production de la reconnaissance et de redistribution des pouvoirs et des ressources. Ce faisant, nous comptons générer un décryptage de l'action institutionnelle en jeu. L'autre niveau empirique actuel de notre recherche est *factualisé* et factorisé dans la Partie V. Ici, nous traitons des trajectoires et des arts de la reconnaissance des institutions subnationales et de ses effets redistributifs dans la sphère publique. Plus ardue à développer, la Partie VI discute ce que nous avons trouvé dans notre travail et met en perspective nos résultats avec l'argumentaire déjà disponible sur le sujet et aussi avec la théorie politique et sociale. La Partie VII donne le ton de notre travail futur et propose, sommairement, des options de recadrage de la gouvernance climatique dans le Bassin du Congo.

Fragment de théorie politique et sociale

Dans ce chapitre, nous nous efforçons d'ajuster notre travail à la théorie politique et sociale. Pour y parvenir, nous produisons une compréhension de la reconnaissance. Nous abordons, dans une sorte de parcours, le passé et le présent de ce paradigme, en mettant en avant sa place dans la théorie. Nous mettons les modes de théorisation de la reconnaissance en perspective avec la redistribution et la réparation (Fraser 1998a, 1998b, 2005). Enfin, nous transférons la vue théorique développée sur la reconnaissance, d'une part, et, de l'autre, sur la redistribution dans la conceptualisation de la sphère publique.

Ce détour nous permettra, plus loin, de recadrer la reconnaissance dans des termes politiques, sociaux et moraux différents. Les perspectives théoriques que nous examinons ici portent sur la phénoménologie et la perspective de l'étude des demandes individuelles et collectives de reconnaissance dans l'histoire (Ricoeur 1986 ; Honneth 1996 ; Fraser et Honneth 2003 ; Schaap 2004 ; Thompson 2006, etc.). Ces éléments nous permettront de reconsidérer les traits de tous les courants théoriques et les relier à notre travail contextuel.

Approche du concept de la reconnaissance

De nombreux théoriciens ne formulent pas une définition explicite de la reconnaissance (Anderson 2009 ; Bankovsky et Le Goff 2012a ; Owen 2012). Cela provient du fait que c'est un concept qui est situé à la confluence de plusieurs disciplines et sous-disciplines des sciences sociales. Bien que réactivée dans la philosophie morale post-kantienne du 19^{ème} siècle par Hegel (1977, 1999, *trad.*) – à la suite de la pensée scolastique et médiévale (voir la synthèse de Garaudy 1978) – Williams (1992), Thompson (2006), Bankovsky et Le Goff (2012b) notent que le concept de la reconnaissance n'a jamais fait l'objet d'un intérêt intellectuel, théorique et épistémique

aussi fort que depuis les années 1960. La reconnaissance fournit l'évidence d'un statut, tout en étant à l'origine de cette évidence. C'est un fait humain, psychologique, social, politique et institutionnel. La théorie sociale et politique contemporaine pose la reconnaissance sur des thèmes tout aussi contemporains: l'autodétermination politique, le multiculturalisme, l'identité linguistique, les droits des minorités, les revendications territoriales, l'identité religieuse, la race, la redistribution et la répartition, la domination sexuelle, les droits des homosexuels, etc.

Il y a des formes de reconnaissance – expressives, communicatives, symboliques, muettes, juridiques, culturelles, diplomatiques, etc., et des modes de reconnaissance. La reconnaissance est créée ou non par un ensemble de dispositions – ou *habitus*, au sens de Bourdieu (1994) – qui sont ensuite reproduites socialement. La théorie sociale et politique contemporaine distingue la reconnaissance constitutive et la reconnaissance déclarative (Anderson 2009). Berlin (1969) voit dans la reconnaissance le respect moral, le respect public, la protection légale et la solidarité. Anderson (2009) est plus holistique: la reconnaissance désigne : des relations d'amour de l'autre et de préoccupation à son égard (i) ; l'acceptation discursive de l'égalité dans la particularité (ii) ; l'aveu et l'acceptation de la valeur égale de toutes les cultures (iii) ; l'acceptation de différences identitaires et des demandes d'émancipation de l'autre (iv). Thompson (2006) traite la reconnaissance comme amour, respect et estime.

Dans sa démarche, Honneth (1995), un des penseurs sociaux les plus représentatifs de notre temps, opère une reconstruction de la tradition de l'École de Francfort autour d'une théorie sociale embrassant l'idéalisme et le marxisme. Les penseurs de la nouvelle gauche – comme Alexander (1996), Foster (1999), Fraser (2000, 2005) – introduisent la notion de la reconnaissance légale, associée aux droits humains, aux droits sociaux catégoriels et aux mouvements sociaux. La reconnaissance est, dans cette perspective, rattachée à toute une grammaire qui exprime ses racines morales et matérielles et ses effets.¹⁸

Parcours de la théorie de la reconnaissance

Comment aider la pensée sociale à rendre compte de la reconnaissance en tant que concept et phénoménologie, surtout en rapport avec la question de la gouvernance en Afrique ? Nous trouvons qu'il faut partir d'une archéologie conceptuelle et du parcours de la théorisation de la reconnaissance, avant d'enraciner ce paradigme dans les enjeux climatiques sous-régionaux. De nombreux auteurs ont fait un travail exégétique sur la théorie de la reconnaissance (1992 ; Ricoeur 2004 ; Zum 2005 ; Schmidt am Busch et Zum 2010 ; Thompson 2006 ; Bankovsky et Le Goff 2012a).

Les perspectives historiques et contemporaines de l'étude de la reconnaissance

sont donc assez connues. C'est un travail transdisciplinaire qui englobe la *philosophie morale* (Williams 1992 ; Honneth 1997 ; Honneth 2006 ; Anderson 2009 ; Schmidt am Busch et Zum 2010) ; la *philosophie politique* (Williams 1997 ; Markell 2003 ; Campos 2012 ; Thompson 2006 ; Bankovski et Le Goff 2012) ; l'ontologie (Hunyandi 1990 ; Anderson 2009 ; Pippin 2000 ; Williams 1992) ; la *philosophie analytique* (Taylor 1989 ; Tully et Weinstock 1994 ; Taylor 1998 ; Honneth 2003) ; la *philosophie sociale* (Honneth 1996 ; Fraser et Honneth 2003 ; Foster 1999 ; Alexander et Lara 2011) ; la *sociologie* (Bourdieu 1979 ; Fraser 2000) ; la *psychologie sociale et interpersonnelle* (Sartre 1975 ; Sanchez-Mazaz et Licata 2005) ; la *psychologie expérimentale* (Scheirer *et al.* 2011)¹⁹ ; l'*anthropologie sociale* (Bourdieu 1990 ; Young 1990 ; Schaap 2004 ; Worster 2009) ; le *droit* (Lukes 1997 ; Nour 2011 ; Guibentif 2012) ; la *science politique* (Derauty et Renault 2007 ; Thompson 2006 ; Fabio d'Avila 2011) ; l'*économie politique* (Tully 2007 ; Pourtois 2009 ; Ribot 2011).

Un processus intersubjectif

Comme déjà dit, les premières traces discursives sur la reconnaissance²⁰ remontent à l'antiquité (Levinas 1951 ; Berlin 1969), dans l'idéalisme grec, avec la tradition de l'amour de l'« autre » face à « soi », et la mystique de l'expérience de l'« autre » (Levinas 1971). Cette corrélation (autre-soi) est un moment cardinal de reconnaissance dans l'ontologie (Shadron 1996 ; Ricoeur 2004). Le point culminant de cette perspective est représenté par l'idéalisme allemand²¹, notamment l'apport hégélien (Hegel 1999), tout d'abord – tel que lu par Garaudy (1978), Williams (1997) et Anderson (2009) –, et la contribution post-hégélienne, ensuite (Habermas 1984, 1987 ; Honneth 1997 ; Honneth 1999).

Le mérite d'Hegel et de la philosophie morale et politique allemande de son époque est d'avoir dévoilé la dimension intersubjective, dynamique et dialectique de la reconnaissance (Anderson 2009 ; Schmidt am Busch et Zum 2010 ; Williams 1997), comme cela se dégage de sa « dialectique du maître et de l'esclave »²². Chez Hegel (Williams 1992 ; Zum 2005 ; Anderson 2009 ; Schmidt am Busch et Zum 2010), la relation intersubjective prend effet dans la famille, le groupe social et la société civile. Elle devient même le moteur du progrès dans l'histoire sociale (Hegel 1999). Pour cet essai, nous retenons d'Hegel la perspective interpersonnelle et dialectique de la reconnaissance.

Peu avant l'hégélianisme, Rousseau a, dans la « tradition du contrat social » (Burgelin 1952), posé des bases de la perspective idéaliste, morale et humaniste de la reconnaissance. Selon Zum (2005:379), l'« amour propre » de Rousseau « est une forme de lutte pour la reconnaissance », une affirmation de soi et un moteur de la conduite humaine (Burgelin 1952). La tradition idéaliste de la théorie de la

reconnaissance a été réactivée par Habermas (1984, 1987). Que dit Habermas en substance et qui est transposable dans cet essai ? L'interaction communicationnelle est une catégorie essentielle de la reconnaissance et un processus qui se ramène à une attitude performative de soi.

Cette relation communicationnelle, ou communicative, se déploie dans la sphère publique, où les citoyens se reconnaissent comme des « étants » (*beings*) et se respectent. Habermas fixe ainsi la perspective intersubjective et interpersonnelle de la reconnaissance dans l'espace social. Dans les frontières actuelles de notre travail, le glissement habermasien de l'abstraction hégélienne dans l'espace social, la place de la raison pure²³, les pratiques sociales – notre *habitus* (Bourdieu 1984, 1990) – et le projet démocratique libéral sont une source d'enrichissement théorique et empirique.

Honneth (1996) fournit une contribution descriptive utile pour la compréhension de la notion de la reconnaissance. De son point de vue, l'on est quelque chose seulement en relation avec les autres. Nous sommes des êtres humains parce que nous sommes reconnus comme tels par les autres êtres humains ; une institution est une institution parce qu'elle est reconnue comme telle par d'autres institutions. La vie sociale et institutionnelle est, par conséquent, une lutte pour la reconnaissance continue et cyclique.

Un outil social, légal et politique

Honneth (1996, 1997, 1999, 2002, 2003) a repris le flambeau d'Habermas en approfondissant le paradigme de la reconnaissance dans le cœur des relations interpersonnelles. En fait, la perspective honnethienne est à la fois un prolongement et une déconstruction minimale du paradigme habermasien (Honneth 1996 ; Zum 2000 ; Fraser et Honneth 2003 ; Scheuerman 2006). La lecture des écrits les plus emblématiques d'Honneth (1996, 1997, 1999) montre qu'il cristallise sa pensée sur le rapport à soi et aux autres (Honneth 1999 ; Foster 1999 ; Zum 2005 Deranty et Renault 2007 ; Fabio d'Avila 2011). Pour substantier la reconnaissance, Honneth élargit l'intersubjectivité positive d'Habermas. Être reconnu, c'est être respecté ; être méconnu, c'est être méprisé (Honneth 1999), et même chosifié (Honneth 1999, 2002, 2006). C'est au regard de ces corrélations que des commentateurs comme Alexandre et Lara (1996) et Zum (2000, 2005) disent que dans l'approche honnethienne, l'intersubjectivité positive, empruntée à Hegel et Habermas, repose sur la confiance en soi et le respect social. Cette précision est critique pour le présent essai.

Les précurseurs et inspirateurs d'Honneth ont idéalisé la reconnaissance en se limitant à sa dimension intersubjective, au détriment de sa dimension politique,

institutionnelle et culturelle. Honneth a franchi le cap en s'intéressant aux « luttes pour la reconnaissance ». Honneth replace la reconnaissance dans les luttes sociales pour le respect de soi et des autres, l'humanité des autres, la dignité des individus et des groupes sociaux (Honneth 2002, 2003 ; Alexandre et Lara 1996). Les rapports sociaux sont nourris par les attentes de reconnaissance (Zum 2000). Le déni de reconnaissance est « pathologie sociale » et une blessure sociale. Le transfert du paradigme recognitif dans notre questionnement de l'ingénierie institutionnelle de la REDD+ permet de voir que la reconnaissance est transposable de la sphère intersubjective à la sphère des luttes morales individuelles ou de groupes.

Être reconnu, c'est être distingué. Bourdieu (1979, 1981, 1984) résume clairement la dimension subjective et intersubjective de la reconnaissance à travers les notions comme les « profits de distinction » – des profits que procure la distinction, et donc la reconnaissance. Ces profits peuvent être intéressés ou désintéressés. La reconnaissance implique aussi des « stratégies de distinction » (Bourdieu 1979), que l'on va retrouver dans l'arène des ONG plus loin dans cet essai. Les luttes sociales sont le produit des luttes pour la reconnaissance. Honneth (2012) a résumé la pensée de Bourdieu, en notant que les formes d'expression sociale et symbolique naissent d'un conflit que se livrent les groupes pour se positionner dans le champ social et accéder à la reconnaissance comme construction sociale.

Pour Ricoeur (2004), l'exigence de reconnaissance chez l'individu est une quête pour l'auto-fondation (se fonder soi-même). Dans la perspective ontologique et herméneutique de Ricoeur (1986, 2004), la reconnaissance cristallise une dialectique du *soi* et de *l'autre*, dans une réciprocité qui devrait être symétrique. En clair, la reconnaissance est une similitude « d'homme à homme », « de groupe à groupe », « d'institution à institution ». Ceci dit, être reconnu c'est « se construire », c'est aussi « être construit » ou « déconstruit » par autrui (Ricoeur 1969, 2004). Pour nourrir cet essai, nous retenons le principe de la « construction/déconstruction » dans la reconnaissance.

Taylor (1992, 1994) et Fraser (1998b, 2000, 2005) se sont distingués dans l'effort de recadrage de la théorie cognitive. La reconnaissance doit aller au-delà du cercle de la relation intersubjective en devenant un outil politique. C'est l'apport décisif de Fraser et de Taylor, qui invitent à lier la théorie sociale et politique et l'action politique. La spécificité de Taylor réside dans la reconnaissance se rapporte tant de l'identité²⁴ qu'à la différence (Taylor 1992, 1994 ; Tully et Weinstock 1994). Sa théorie philosophique sur la reconnaissance et sa « politique » de la reconnaissance sont structurées autour du multiculturalisme – la capacité d'ouverture aux différentes cultures (Taylor 1992, 1994) – et de l'altérité – ou la reconnaissance de l'autre dans sa différence culturelle ou religieuse (voir aussi Sanchez-Mazas et Licata 2005).

Pour Fraser (1998a, 2000) reconnaître un groupe social ou culturel parce qu'il faut *légalement* corriger une injustice ne suffit pas – et risque plutôt de conduire à la chosification dudit groupe. Il faut reconnaître, certes, mais, ensuite, il faut créer les conditions matérielles de justice et de solidarité sociale (Fraser 1986; Lovell 2007), en redistribuant (Fraser 1991 ; Fraser 2005). Dans le paradigme fraserien, la reconnaissance est une question de justice et non une question de réalisation de soi (Le Goff 2007). Il faut réparer l'injustice sociale, l'insulte et le mépris à travers la reconnaissance statutaire et la redistribution économique (Fraser et Honneth 2003 ; Fraser 2005 ; Lara et Fine 2007). Nous retenons de Taylor et de Fraser, par-delà leurs divergences et nos réserves (voir Chapitre VII), que la reconnaissance n'est politiquement, socialement et moralement pertinente que si elle s'accompagne de bases légales et matérielles de justice sociale, de dignité humaine, de participation paritaire et de redistribution. Nous partageons avec eux ce déplacement de la dimension morale et juridique de la reconnaissance pour la dimension empirico-matérielle.

Sphère publique et redistribution

La sphère publique doit être comprise comme un « champ », un « espace », qui comprend des pouvoirs, des ressources et des droits (Ribot 2011). La sphère publique est le lieu de formation et d'expression de la reconnaissance (Habermas 1984 ; Honneth 1997). Elle est le cadre fondateur des enjeux de pouvoir, d'accès aux ressources (Hohendahl 1996 ; Calhoun 1996 ; Fraser 1996 ; Pourtois 2009 ; Ribot 2011), et du jeu de la redistribution (Fraser 1998b ; Tully 2000 ; Honneth 2003). C'est donc un lieu d'interactions. C'est un espace matérialisé par des jeux de pouvoir et de redistribution (Ribot 2011 ; Willems 2012).

La théorie politique a véritablement commencé à substantier la notion de sphère publique avec Habermas (1984, 1989 ; Calhoun 1996 ; Sommerville 1992 ; Postone 1996 ; Lara et Fine 2007), même si, dans le passé, Hobbes (2000[1651])²⁵ et Locke (1994, *trad.*) l'ont incorporée dans leur pensée politique²⁶. Dans la perspective habermasienne, la sphère publique est un cadre communicationnel, tout d'abord, dans une société de gens civilisés et rationnels (Habermas 1984; Benhabib 1996)²⁷. Ensuite, c'est un espace discursif dans lequel les gens débattent des questions qui influencent le présent et le futur de la cité et la démocratie (Habermas 1987, 1989). Nous voudrions néanmoins préciser, à la suite de Benhabib (1996) et Hohendahl (1996), que la sphère publique ne renvoie pas à une quelconque réalité topographique, bien qu'ayant des fondements matériels – les pouvoirs, les ressources, l'exercice de l'autorité, les sanctions (Ribot 2011).

Le cadre théorique d'Habermas sur la sphère publique a évolué. Postone (1996) a illustré cette évolution en identifiant trois modèles de sphère publique et en y situant Habermas : le modèle associatif, décrit par Arendt (1998) et plus ou moins ignoré par Habermas (i) ; le modèle libéral ou « dialogue public », plus ou moins politiquement neutre, développé par Habermas (1984) dans sa théorie communicative, avec la recherche du « consensus rationnel »²⁸ (ii) ; le modèle discursif, plus engagé politiquement, dans lequel Habermas (1987, 1989) milite pour l'entrée des masses et de tous les citoyens, et non plus seulement d'une élite (iii). Des théoriciens ont critiqué la perspective habermasienne, vue comme le reflet de l'élitisme bourgeois (McCarthy 1985 ; Fraser 1996 ; Vaki 2005). Il est vrai que le modèle habermasien est un paramètre théorique idéal pour le libéralisme et le marché (McCarthy 1996), mais Habermas, à travers la mutation de son discours critique, voit, à la fin, la sphère publique comme une réalité sociale et morale parcourue par des dissensions entre les idées.

Nous voudrions alimenter cette section de deux considérations. Premièrement, la perspective habermasienne de la sphère publique pose un problème structural. Fraser (1996) relève que la sphère publique habermasienne semble unique et continue, alors qu'au regard des enjeux de reconnaissance, de pouvoirs décisionnels et de ressources, c'est plutôt une réalité discontinue, avec des tensions sociales, politiques et morales (Fraser 1996). C'est un espace de revendications et de luttes, avec une multitude de *contre-sphères publiques* en quête de reconnaissance (Fraser 1998b). Deuxièmement, la contribution théorique africaniste à la connaissance de la sphère publique n'est pas nulle. De nombreux chercheurs notent en effet qu'en Afrique, la vie sociopolitique est le théâtre d'expression de plusieurs micro-sphères publiques, en tiraillement perpétuel avec les sphères décisionnelles – voir Ekeh (1975) ; Mbembe (1986) ; Comaroff et Comaroff (1999) ; Awasom (2012) ; Mustapha (2012) ; Willems (2012) ; Manganga (2012), etc²⁹.

Mais la reconnaissance et les politiques de reconnaissance ne suffisent pas à elles seules à corriger la sphère publique – dans un monde marqué par l'injure, les blessures morales et l'injustice sociale (Fraser et Honneth 2003; Fraser 1998a, 1998b, 2005). La sphère publique doit être le lieu central des arrangements redistributifs. Fraser lie la reconnaissance, la sphère publique et la redistribution : la *maldistribution et la malreconnaissance* sont un déni de justice sociale (Fraser 2005)³⁰. Elle emprunte à Foucault (1980) l'exigence de l'inscription stratégique des groupes sociaux dans la sphère publique, afin d'être visibles et d'influencer les décisions publiques, d'une part, et de forcer la porte de la justice sociale, de l'autre (voir aussi Young 1990).

A la fin, nous retenons que la sphère publique n'est ni un monisme, ni une « cité de Dieu », où règne l'harmonie. En Afrique, c'est un agrégat de « mondes », une nébuleuse de centres, avec un centre dominateur, générateur de « technologies universelles » (Bayart *et al.* 1992 ; Mbembe 2000), un site de production et de contre-production des « répertoires de domination » (Bigo 1988; Poteete et Ribot 2011), un espace de forces centrifuges (Awason 2012 ; Ya'u 2012), un univers de réseaux de résistance contre la « blessure » et le « mépris » (Nyamnjoh et Englund 2004 ; Ya'u 2012), une scène de revendications identitaires et groupales (Nyamnjoh et Fokwang 2005 ; Lorenzi-Cioldi 2009), un laboratoire de mise en scène d'une contre-grammaire sociopolitique (Ekeh 1975 ; Ela 1980), religieuse (Balandier 1953 ; Buijtenhuijs 1978 ; Ela et Luneau 1981 ; MacGaffey 1983) ou écologique, prônant « la destruction de la forêt », afin que « l'Etat et les concessionnaires n'en profitent plus » (Oyono 2004).

C'est un espace où les enjeux de redistribution des pouvoirs et des ressources sont fondamentaux (Ake 2003 ; Mbembe 2010). Ceci étant, nous prenons à notre compte – à partir de la trop grande richesse de la théorie sociale et politique contemporaine – l'évidence du lien entre la reconnaissance et la redistribution (a), des attentes de reconnaissance et des attentes de redistribution (b), des politiques de reconnaissance et des politiques de redistribution (c). Nous prenons aussi à notre compte les effets de ces corrélations sur la gouvernance des ressources dans la sous-région.

En guise de méthodes de travail pour creuser dans le problème qui a suscité notre travail de recherche, nous avons consulté des dizaines d'experts, des décideurs, des professionnels, des chercheurs, des activistes et des élus locaux pour comprendre la mise en œuvre de la REDD+ et la reconnaissance par le haut. Nous avons interrogé et/ou discuté avec des dizaines d'individus et des unités catégorielles au sein des communautés villageoises pour explorer les processus locaux. Nous avons sondé des gens ordinaires, dans la rue ou dans le bus pour avoir l'opinion du public. Des bibliothèques, archives, sites documentaires de projets et de ministères et sites virtuels, nous avons extrait une masse critique de documents qui nous ont informé. Nous avons appris et échangé dans des réunions scientifiques et des séminaires, et des collègues proches ou éloignés nous ont souvent aidé à mieux cerner nos préoccupations théoriques et empiriques. Toutes les informations et données assemblées par ce travail exploratoire et consultatif ont, ensuite, dans une approche multidisciplinaire, été passées à travers un triple traitement : une mise à jour et un recadrage théoriques (i), une analyse politique (ii), et une analyse intégrative (iii). Des résultats obtenus et de leur discussion, nous avons esquissé des pistes pour un approfondissement théorique et une utilisation stratégique du problème de la reconnaissance des institutions dans le climat et de ses effets redistributifs dans la sphère publique climatique. Ce travail présente sûrement des limites, mais il est encore en devenir et sera aiguisé progressivement.

Le Bassin du Congo et la qualité institutionnelle

Isoler le Bassin du Congo, espace biogéographique, est généralement difficile, car les découpages sont variables. Dans cet essai, à la République Démocratique du Congo [RD Congo], la République Centrafricaine [RCA], le Congo, le Gabon, le Cameroun et la Guinée Equatoriale, nous ajoutons l'Île de São Tomé & Príncipe, le Rwanda, le Burundi et le Tchad. Nous reconstruisons ainsi l'Afrique Centrale, un espace politico-économique. Le Bassin du Congo est un espace de rentes (Karsenty 1999 ; Mombo 2002 ; Rosellini 2005), sur la base des ressources naturelles, qui font partie de ce que les économistes des ressources naturelles appellent « rentes exogènes »³¹. Depuis la période coloniale, la sous-région a toujours été une « enclave » de rentes exogènes, comme les forêts et le sous-sol, et de « rentes endogènes », comme le surplus financier, pour les concessionnaires, les compagnies d'extraction des ressources et les Etats (Campos 1988 ; Pakenham 1991 ; Colchester 1992 ; Karsenty 2007)³². Les appétits prédateurs des puissances extérieures pour les ressources de la sous-région n'ont jamais été assouvis (Braeckman 2003 ; Matti 2010). S'appuyant sur des données fournies par des institutions financières internationales, et sans doute aujourd'hui dépassées, Leka Essomba (2009) rapporte que la valeur financière des réserves de ressources naturelles de cinq pays (la RD Congo, le Gabon, le Cameroun, la Guinée Equatoriale et la République du Congo) était estimée à US\$ 6 615 milliards à la fin des années 2009.

Ce travail introductif ne prétend pas couvrir à titre égal tous les pays. Mais nous produisons un effort à la fois horizontal, avec des points connexes entre les pays, et un effort comparatif, avec l'extraction de spécificités nationales susceptibles de donner la mesure des similitudes. Dans ce traitement à *géométrie variable*, des pays comme la RD Congo, la RCA, la République du Congo ou le Cameroun et, dans une moindre mesure, le Gabon émergent au stade actuel de notre travail comme des espaces référentiels, avec une position de leviers historiques dans la dimension forestière de la question climatique (RDC 2010 ; RdC 2011 ; RCA 2011b ; RoC 2012). Mais les autres pays servent aussi de niches d'observation, d'analyse et de compréhension³³.

Le Bassin du Congo est l'espace de concentration de plusieurs phénomènes qui alimentent continuellement le discours sur la gestion des forêts, la capture des rentes endogènes et la redistribution (Campos 1988 ; Bouttoud 1991; Karsenty 1999 ; Onana 2002 ; Leenhardt 2005). Dans ces pays, la question des ressources naturelles, la dimension de la pauvreté et la faiblesse des actifs de base en milieu rural sont corrélées (voir RDC 2006 ; RdC 2007 ; RoC 2009 ; RCA 2011a). Toute la sous-région compte autour de 200 millions d'habitants, dont 70 pour cent vivaient en milieu rural et 73 pour cent dans la pauvreté, avec moins d'un dollar par jour (PNUD 2012)³⁴. L'économie politique du « sous-développement » dans cette sous-région plonge dans des facteurs historiques alimentés par l'extraction éprouvée des ressources naturelles depuis la période coloniale (Jewsiewicki 1983; Liniger-Goumez 1988 ; Dungia 1993).

Il est réellement prosaïque de dire que le Bassin du Congo a une richesse naturelle sans égale mesure sur tout le continent africain, tant une telle affirmation est redondante (Bouttoud 1991 ; Collier et Venables 2010; de Wasseige *et al.* 2009; de Wasseige *et al.* 2011). Extrêmement dépendants des ressources naturelles (Mombo 2002 ; Avom 2009 ; FMI 2012), des pays comme la RD Congo, la République du Congo, le Cameroun ou le Gabon sont aussi des illustrations de cette abondance (WRI 2008; de Wasseige *et al.* 2009 ; de Wasseige *et al.* 2011). Des estimations fiables de l'énorme potentiel forestier de la sous-région existent, et peuvent être consultées (de Wasseige *et al.* 2009 ; de Wasseige *et al.* 2011).

Comme le notent Onana (2002) et Soudan (2006), la sous-région est la parfaite illustration du paradoxe « riches forêts, populations pauvres »³⁵, énoncé par Peluso (1992), au sujet de l'Asie du Sud-Est. Pareille conversion d'une « bénédiction naturelle » en « malédiction sociale » est adressée par les économistes des ressources naturelles, qui identifient et analysent des facteurs explicatifs, comme, entre autres, la conjugaison de l'éviction du capital physique, l'éviction du capital humain et l'éviction du capital social (Reed et Barnes 2007), d'une part, et, de l'autre, de la voracité des élites (voracity effect) (Mounamou 2002; Philippot 2009; Tornell et Lane 2009 ; Matti 2010). Du reste, les pays du Bassin du Congo accusent, plus que partout ailleurs en Afrique, un retard notable dans l'avancée vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (CEA 2010). Des portions de la sous-région, y compris la RCA, le Tchad et les Grands Lacs, font l'expérience de la violence, de l'instabilité, de la dislocation du capital humain et de la déshumanisation depuis près de deux décennies (Binoua 2005 ; Maindo 2007).

Après la pauvreté, les analystes tombent sur la question de la gouvernance, aussi bien au sein des ensembles macrocosmiques, méso-cosmiques que microcosmiques (Dkamela *et al.* 2009a ; Dkamela 2011; Kiyulu 2011). Dans la

logique de cet essai, nous entendons par gouvernance l'articulation d'un ensemble de prédicats : les citoyens influencent substantivement les décisions qui affectent leur vie (i); les citoyens rendent les décideurs et les représentants redevables (ii) ; la gestion des biens publics est régie par la transparence (iii) ; les lois sont inclusives et justes (iv); la loi est appliquée sans restrictions (v) ; les besoins et aspirations de bien-être humain sont pris en compte par les politiques (vi) ; les citoyens sont traités avec dignité (vii). Les organisations comme Transparency International, au-delà de leurs positions quelquefois partisans, ne sont pas complaisantes dans l'évaluation du fonctionnement des institutions de gouvernance dans les pays du Bassin du Congo³⁶.

Des indicateurs comme la corruption, la prédation, les abus des droits et de droit et la stagnation du renouvellement des élites dirigeantes, par exemple, attestent de la relative mauvaise qualité de la gouvernance dans la sous-région (Rosellini 2005; Moundounga 2009 ; MIF 2012). L'Indice Mo Ibrahim de la gouvernance africaine est un outil complexe – mais disponible – de mesure, sur 100, de la gouvernance sur quatre catégories : Sécurité et Souveraineté du Droit (i) ; Participation et Droits de l'Homme (ii) ; Développement Economique Durable (iii) ; Développement Humain (iv). Dans ses résultats de 2012, portant sur 53 pays, avec l'Île Maurice au premier rang (82 pour cent), comme d'habitude, les pays du Bassin du Congo ne brillent pas du tout (MIF 2012) : São Tomé & Príncipe (11^e, 58%) ; Gabon (22^e, 54%) ; Rwanda (23^e, 53%) ; Cameroun (36^e, 45%) ; Burundi (37^e, 45%) ; Congo (41^e, 43%) ; Guinée Equatoriale (44^e, 41%) ; République Centrafricaine (48^e, 34%) ; le Tchad (50^e, 33%) ; RD Congo (51^e, 33%) . Ce classement – dont les tendances sont les mêmes en 2013 et 2014 – corrobore de nombreuses autres observations sur l'amplitude des facteurs limitants de la gouvernance dans la sous-région.

De nombreux chercheurs lient la gouvernance et la qualité institutionnelle³⁷. Une faible gouvernance des ressources naturelles s'accompagne d'institutions de faible qualité et vice-versa (Islam et Montenegro 2002)³⁸. Le développement des lois et des politiques de gestion durable des forêts a connu une accélération notable dans le Bassin du Congo dans les années 2000 (Abouem à Tchoyi *et al.* 2006 ; Yanggen *et al.* 2010 ; Hagen *et al.* 2011 ; Sonwa et Ndi Nkem 2013). Des cadres de gouvernance forestière ont aussi été tracés à travers le processus FLEG (*Forest Law Enforcement and Governance*). Cette effervescence institutionnelle est loin de s'estomper, notamment dans le domaine de la gestion durable et de la tenure des ressources (Hagen *et al.* 2011 ; Oyono 2012, 2013b). Les pays de la sous-région ont aussi opéré une déclinaison du principe redistributif dans leurs législations et politiques forestières, comme la redevance forestière, les compensations et les transferts financiers (Abouem à Tchoyi *et al.* 2006 ; Oyono *et al.* 2008;

Malele et Karsenty 2010; Ebamane 2010). Des mécanismes de décentralisation administrative et de décentralisation de la gestion des forêts ont été développés un peu partout (Onibon et Bigombé Logo 2000 ; Oyono et Lelo Nzuzi 2006 ; Oyono 2009 ; Mpoyi *et al.* 2013).

En dépit de tous ces efforts, et face à des élites ayant une réputation prédatrice (Dungia 1993), la gouvernance des ressources et la qualité institutionnelle sont toujours jugées faibles (Standing 2007). Mais ces législations, politiques et mécanismes sont-ils réellement inclusifs ou alors c'est leur mise en œuvre qui est défailante (Karsenty 2002 ; Oyono *et al.* 2007, 2008) ? Les deux explications prévalent-elles (faible inclusion et faible mise en œuvre) ? (Mounamou 2002 ; Karsenty 2002 ; Leenhardt 2005). Toujours est-il que l'évaluation de ces mécanismes redistributifs donne des conclusions minimalistes (Karsenty 2002 ; Bigombé Logo 2003 ; Oyono *et al.* 2008 ; Ebamane 2010). Ce qui est vrai pour les revenus forestiers l'est encore plus pour d'autres ressources naturelles, comme le pétrole et les autres ressources minérales (Rosellini 2005 ; Oyono *et al.* 2006 ; Ndela 2008). En conclusion, la question de la gouvernance des ressources et de la qualité institutionnelle – sans oublier leur rapport à ce que Mbembe (2000) appelle les « technologies universelles » (l'Etat et ses appareils) – reste sans réponses adéquates. Comme résultat, la sous-région est un foyer de tenaces « vulnérabilités communautaires » (Oyono 2013b).

Outils et agence de la gouvernance climatique

Nous avons déjà, plus haut, fixé les contours publics du *climatestan* et de son débordement vers le *climatisme*. Ces deux cadres – institutionnel pour le premier et idéologique pour le second – plongent leurs racines dans un faisceau de mécanismes, de conventions, d'accords et d'arrangements développés à l'échelle globale, continentale, tricontinentale³⁹, sous-régionale et nationale. Ces repères prescriptifs sont exposés dans de nombreuses contributions récentes consacrées à la question de la REDD+ dans la sous-région, y compris Karsenty (2008), Kasulu *et al.* (2009), Tadoum *et al.* (2011), Noiraud (2012) et Sonwa et Ndi Nkem (2013)⁴⁰. Comme partout ailleurs dans le monde, la gestion des ressources naturelles – notamment les forêts – est une construction juridique dans le Bassin du Congo, et, à ce titre, repose sur un arsenal d'outils et de cadres réglementaires.

Le référentiel légal

Les législations forestières constituent le socle de la norme domestique relative à la réduction de la déforestation et de la dégradation forestière (RDC 2010 ; RCA 2011b ; RdC 2011 ; RoC 2012). C'est dans cet éventail d'outils juridiques que chaque pays pose les bases de la gestion durable des forêts. Depuis la moitié des années 1990, la sous-région vit un effort de révision des instruments nationaux de gestion des forêts (Koyo 1999 ; Karsenty 2004 ; Karsenty 2006 ; Hagen *et al.* 2011), parfois en remplacement de textes « quasi hiéroglyphiques » datant de la période coloniale⁴¹. L'absoluité du domaine national, paradigme juridique colonial, a transcendé toutes les timides tentatives de réforme des codes forestiers dans les années 1970 et 1980. Bien que pas toujours adéquatement ajustées aux défis domestiques (Trefon 2008), les législations forestières et foncières sont passées par de nombreuses phases d'irrésolution, voire de bricolage, depuis les années 2000 (Oyono 2009a, 2009b, 2012, 2013b).

Il est tellement utile de faire une cartographie de cet effort sous-régional, dans la mesure où son résultat a une valeur structurante pour le processus REDD+. Depuis 1994, des législations (et codes) forestiers assez « avancés » ont été développés ou révisés en cascade – Cameroun (1994), République du Congo (2000), Gabon (2001), RD Congo (2002), Tchad (2002), RCA (2008), Burundi (2012). Un autre effort de révision est en cours dans certains pays (Cameroun et République du Congo). Ces instruments et leurs décrets d'application font une nouvelle classification des forêts, délimitent⁴² des aires de conservation de la biodiversité, prescrivent des dispositions et des options de gestion et d'exploitation des ressources forestières, posent les bases réglementaires de l'exploitation durable, transfèrent des pouvoirs de gestion et de marchandisation aux communautés locales et à des gouvernements locaux⁴³, proposent des registres de sanctions, définissent les termes de la fiscalité et font une ouverture vers des formes de redistribution de la redevance associée à l'exploitation commerciale des forêts.

Des codes fonciers définissent les régimes de propriété de la terre. Longtemps restés calqués sur le code civil français ou belge (voir Le Roy 1982), les régimes statutaires de tenure foncière des pays de la sous-région sont remis en question depuis les années 1990, pour leur structure anachronique et figée (van den Brink *et al.* 2006 ; Mugangu 1997 ; Nguema et Puepi 2011 ; Alden Willy 2011). Cependant, il y a un effort de réajustement aux défis du présent et du futur (Oyono 2013b). Ntampaka (2008) note que les avancées les plus significatives ont été enregistrées en République du Congo, avec la loi foncière de 2002, suivie de l'instauration d'une Commission ad hoc de reconnaissance des droits fonciers coutumiers et de la loi de 2004 portant code du domaine de l'Etat.

A l'opposé, des pays comme la RCA, le Cameroun ou la RD Congo gèrent encore leur territorialité à l'aide des législations développées dans les années 1970 et 1980⁴⁴. En raison de la multiplication des industries extractives, l'ingénierie légale de plusieurs pays s'est également concentrée sur la promulgation des codes et cadastres miniers⁴⁵. Les années 2000 ont été marquées par une « inflation » positive de politiques et programmes apparentés aux législations forestières, foncières et minières, les politiques de conservation et les politiques d'aménagement du territoire en l'occurrence. Des politiques de conservation ont été développées dans tous les pays, avec, en prime, l'institutionnalisation des paysages de conservation (Yanggen *et al.* 2010 ; Hagen *et al.* 2011 ; Oyono et Ntungila 2013).

De manière ininterrompue, une cascade de plans et de programmes a vu le jour en RD Congo, Congo, Cameroun et Gabon au cours des dix dernières années. L'éventail thématique est large : la gouvernance, le renforcement de la société civile,

la décentralisation, la protection de l'environnement, la sécurisation des terres, la régénération forestière, ou la sécurisation des recettes forestières. Parallèlement, parfois aussi antérieurement ou postérieurement, selon la chronologie des agendas domestiques, des documents de stratégie de réduction de la pauvreté et de stimulation de la croissance ont été élaborés partout.

Les instruments mentionnés ici posent les bases juridiques de la structure des droits aux ressources et à la terre. Des politiques sectorielles et leurs supports (les plans et les programmes nationaux) légalisent ou institutionnalisent aussi des séries de droits. En allouant et en distribuant des droits, en transférant des pouvoirs et responsabilités dans la gestion des ressources à des acteurs sub-nationaux, cette infrastructure légale libère également des formes de reconnaissance et fixe les termes de la redistribution des bénéfices. Le Bassin du Congo dispose d'un éventail d'institutions et d'initiatives sous-régionales antérieures à la constitution du *climatestan* – comme la Commission Interministérielle des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)⁴⁶ et son Plan de Convergence, le Programme Régional pour l'Environnement en Afrique Centrale (CARPE, sigle anglais) et la Commission Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) –, dont une partie de l'ingénierie porte aussi sur la production des technologies de reconnaissance (voir aussi Walters 2013 ; Oyono et Ntungila 2013).

La sphère publique climatique porte déjà les marques imprimées par ces instruments domestiques et sous-régionaux. La mise en perspective des différentes législations abordées dans cet essai avec la question de la REDD+, d'une part, et les effets de la reconnaissance sur la sphère publique et la redistribution, de l'autre, laissent entrevoir la centralité d'un paradigme socioéconomique comme le « marché des droits », esquissé par Ronald Coase (1960). Un tel « marché » est susceptible de devenir la pierre angulaire du « marché du carbone » dans ces pays, avec, en toile de fond, la question des droits de propriété⁴⁷ et des droits au carbone (Karsenty *et al.* 2012a, 2012b⁴⁸ ; Oyono et Ntungila 2013 ; Sunderlin *et al.* 2014).

L'artéfact agentiel

Les pays du Bassin du Congo, dans leur ensemble, sont en train de mettre sur pied des arrangements liés à la gouvernance de la REDD+ et aux perspectives de capture des bénéfices (Oyono 2010 ; Noiraud 2012). Des institutions locales sont créées, pendant que d'autres, préexistantes, sont réhabilitées. Des arrangements institutionnels sont construits (DRC 2010 ; RdC 2010 ; RoC 2012 ; Pongui et Kenfack 2012 ; Noiraud 2012). Des scénarios de financement des initiatives et de redistribution des bénéfices sont proposés (Karsenty 2008 ; Oyono 2010 ; Mpoyi

et al. 2011 ; Karsenty 2012). Les efforts de la communauté globale (Angelsen 2010 ; Karsenty 2010), en amont du processus, conjuguent avec l'effervescence sous-régionale (Kasulu *et al.* 2010 ; Noiraud 2012), nationale et sub-nationale (DRC 2010 ; RdC 2010 ; RoC 2012).

La taxinomie des appareils de production de la reconnaissance des institutions dans la gestion des ressources naturelles au niveau national est faite dans la section précédente. Ces appareils constituent un des bras de l'artefact agentiel de la production de la reconnaissance dans la sous-région. Par artefact agentiel, nous entendons tous les dispositifs et montages politiques, légaux, institutionnels et programmatiques productifs et générateurs de la reconnaissance, à savoir les législations, les politiques, les institutions « du haut » et les méga-programmes. Nous employons le mot agence dans une seule de ses multiples acceptions, celle de Bourdieu (1971, 1990, 2001). C'est, comme simplifié par Bourdieu lui-même, la *capacité créatrice* ou par Collins (2004) et Assayag (2007), la *capacité d'agir* et de produire une structure. Nous entendons par agence l'action, les pratiques et les vecteurs qui produisent la structure institutionnelle de la reconnaissance. Le principe de transposabilité voudrait en ce sens que l'action et les vecteurs de l'action soient consubstantiels (DiMaggio 1988). Les appareils de production de la reconnaissance institutionnelle forment l'agence de la reconnaissance « au sommet » dans les pays du Bassin du Congo.

Le second bras de l'artefact agentiel de la reconnaissance institutionnelle dans la REDD+ est plus intrinsèque, car il est apparu avec l'institutionnalisation proprement dite de la question du climat dans la sous-région. Quels sont les éléments constitutifs de ce bras? Sur la base d'une cartographie institutionnelle, la reconnaissance par le haut est le résultat des efforts de quatre pôles moteurs : les donateurs, les Etats, les ONG internationales et les compagnies privées. Nous plaçons cette *échelle reconnaisante* en rapport avec l'échelle subnationale dite *échelle reconnue* (ou échelle des institutions reconnues). Un écueil méthodologique est à relever ici, qu'il convient de surmonter. La coopération bilatérale, les ONG internationales et les corporations privées sont dans une sorte de dualité. Elles sont reconnues par des institutions globales comme des partenaires dans les pays de la sous-région. Parallèlement, elles choisissent, habilite, créent des institutions du niveau subnational, dans les provinces, et plus bas encore dans la pyramide géographique. Nous appelons cette double condition institutionnelle la dualité cognitive – le fait d'être reconnu, d'une part, et de reconnaître, d'autre part.

L'organisation gouvernementale est une instance clef dans l'agence institutionnelle de la construction de la REDD+ dans le Bassin du Congo (voir aussi Eteme 2013 ; Walters 2013). A quelques dissemblances près, l'architecture

nationale est quasiment la même dans tous les pays: des comités de pilotage, des coordinations nationales, des comités interministériels, des points focaux CCNUCC⁴⁹, des groupes de coordination thématique, des cellules techniques, des groupes de travail⁵⁰, des cercles, de multiples sous-comités et sous-groupes, des plates-formes, etc. La plupart de ces sous-bras sont créés par des décrets de premiers ministres ou de chefs de gouvernement (RDC 2010; RdC 2011; RCA 2011 ; RoC 2012; Davis *et al.* 2012).

Illustration de la fécondité en cours, rien qu'en RD Congo, il y a au moins 10 comités et sous-comités « au sommet », au stade actuel du processus. Des stratégies nationales REDD+, « véritables colonnes vertébrales du dispositif » (RDC 2010), sont appelées à couronner tout le parcours institutionnel. Ce dispositif national est coordonné par les ministères en charge des forêts et/ou de l'environnement.⁵¹ Un éventail de programmes et plans nationaux liés à la mise en œuvre de la REDD+, avec des étiquettes variables d'un pays à l'autre, reconnaît des institutions sub-nationales ou locales et leur transfère des responsabilités.

Les donateurs occupent une place centrale dans la mise en œuvre du processus REDD+ et dans la reconnaissance des institutions. Une structure spécialisée des Nations Unies (UN-REDD), la Banque Mondiale – le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FPCF) –, le Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM ou GEF, sigle anglais), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, le Programme des Nations Unies pour le Développement, la Banque Africaine de Développement (Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo, FFBC)⁵², et l'Union Européenne (UE) surfacent ce niveau de de l'échelle cognitive, en finançant les Etats – pour des projets nationaux (Fétiveau *et al.* 2010 ; RDC 2010 ; RCA 2011 ; RdC 2011 ; RoC 2012, etc.) – et une foule d'acteurs pour des projets sub-nationaux (Noiraud 2012). Des pays comme la Norvège, les Etats-Unis, le Danemark, le Canada et l'Espagne mettent leurs financements à la disposition de l'UN-REDD. De nombreux financements privés sont aussi enregistrés.⁵³

Des expériences ayant un impact sur la réduction ou la compensation des émissions de carbone forestier antérieures à la REDD+ sont à signaler dans le Bassin du Congo – voir, dans le cas de la RD Congo, par exemple, Fétiveau *et al.* (2010). A ce jour, il y a autour de 29 projets couvrant au moins deux pays et 60 projets à envergure strictement nationale, avec 35 pour cent des 106 M €uros disponibles en 2012 alloués à la RD Congo, 23 pour cent au Gabon, 17 pour cent au Cameroun, 14 pour cent au Burundi, 7 pour cent au Rwanda et 2 pour cent à la RCA (Noiraud 2012)⁵⁴. Tous les donateurs choisissent et reconnaissent les institutions à financer. Les documents de préparation à la REDD, instruments finalisés et disponibles dans la plupart des Etats, sont d'ailleurs explicitement

estampillés du label du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier et UN REDD (RDC 2010 ; RCA 2011 ; RdC 2011 ; RdG 2011 ; RoC 2012). Par ailleurs, la coopération bilatérale est très active dans la reconnaissance des institutions⁵⁵.

La COMIFAC, le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) et le Projet d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo) sont également très féconds dans la reconnaissance des institutions. Ces deux initiatives sous-régionales sont caractérisées par l'*ambivalence recognitive* que nous avons illustrée plus haut : elles sont reconnues comme mécanismes essentiels, et reçoivent, à ce titre, des financements : mais elles en donnent aussi à leur tour (Walters 2013). Les ONG internationales et des programmes internationaux constituent la cheville ouvrière de la mise en oeuvre du processus REDD+. Dans cette catégorie institutionnelle, il y a des organisations déjà très visibles dans la sous-région depuis de nombreuses années. C'est le cas du Fonds Mondial pour la Nature (WWF) ; l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) ; Conservation International ; World Conservation Society (WCS) ; Rainforest Foundation ; African Wildlife Foundation (AWF) ; le Service Laïque de Coopération au Développement (SLCD) ; Dian Fossey Gorilla Fund International (DFGFI) ; la Fondation Trinationale de la Shanga ; Fan Bolivia ; World Resources Institute (WRI) ; le Programme d'Utilisation Rationnelle des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (ECOFAC), etc.

La position des ONG nationales – les ONG de droit national basées dans les capitales des pays – dans la structure est visible, avec: le Réseau des Femmes Africaines pour le Développement Durable (REFADD), le Conseil pour la Défense de la Légalité et de la Traçabilité (CODELT), le Réseau des Ressources Naturelles (RRN) – en RD Congo; le Comité pour le Développement Intégré des Communautés (CODICOM) – en RCA ; le Centre pour l'Environnement et le Développement – au Cameroun ; Brain Ecology – au Gabon ; les Amis de la Nature et de Développement de la Guinée Equatoriale (ANDEGE) – en Guinée Equatoriale ; le Forum des Jeunes Entrepreneurs – au Congo, etc. Puisque le processus comprend un marché du carbone, des négociants de carbone se multiplient, comme EcoSecurities, Danone, CarboAfrica, Era, Face the Future, SUEZ, Wildlife Works Carbon, Orbeo, BioCF, etc., dans le cas du Cameroun et la RD Congo, par exemple. Une suite de centres et bureaux de recherche, d'une part, et de cabinets-conseils spécialisés dans la délivrance de services, d'autre part, ont aussi fait leur entrée dans les arènes nationales⁵⁶.

Jamais le Bassin du Congo n'a connu une telle effervescence depuis le branle-bas colonial⁵⁷. Le processus recognitif dans l'arène du climat est encore dans une phase de structuration initiale. Les stratégies nationales REDD+, encore attendues dans plusieurs pays, pourraient – à l'instar de ce qui est sur le point de se passer en RD

Congo⁵⁸ et en RCA (RDC 2010 ; RCA 2011b), voire au Cameroun – déboucher sur la mise en place de Fonds Nationaux REDD+ ou sur la consolidation de Fonds existants⁵⁹, afin de centraliser les financements publics. Aux formes et technologies cognitives actuelles, s'aggrègeront de nouvelles formes et technologies.

Dans cette cartographie, les vecteurs les plus proéminents de l'ingénierie cognitive sont faciles à isoler, y compris la globalisation, le gréganisme sous-régional, les législations domestiques, les objectifs de gestion durable et d'aménagement, les financements, le partenariat, le marché, la négociation, etc. Nous reproduisons certaines grandeurs statistiques sur les financements REDD+ connus – un exercice approximatif. Dans chaque pays, le volume de la dotation financière (la redistribution) et la présence dans la sphère publique climatique sont corrélés. De même, il existe des corrélations entre ledit volume et la « lutte pour la reconnaissance ». Le bénéfice scientifique majeur de cette étude « au sommet » est qu'elle permet de mieux entrevoir les dimensions et les colorations sub-nationales de la reconnaissance.

Etudes de cas et illustrations factuelles

Tout d'abord, Il convient de définir le phasage actuel du processus REDD+ dans la sous-région, afin de placer l'ingénierie reconnitive sur une échelle chronologique. Selon Noiraud (2012), le processus est basé sur quatre phases : *la préliminarité* (i) – São Tomé & Príncipe, le Rwanda et le Tchad; *la préparation et la conduite de projets pilotes* (ii) – avec, du moins avancé au plus avancé, le Burundi et la Guinée Equatoriale, ensuite le Cameroun, la RCA, le Congo et le Gabon, enfin, en tête de la marche, la RD Congo – qui est entrée dans la *Phase 3* ; *la mise en œuvre proprement dite* (iii) – aucun pays encore ; *l'évaluation et la rémunération des émissions évitées* (iv)⁶⁰. Trois types de financement existent actuellement dans le Bassin du Congo : les financements publics (i) ; les marchés volontaires – de carbone (ii) ; les marchés de conformité (iii)⁶¹.

Le présent essai porte, pour la plupart des pays, sur la Phase 2 du processus. La reconnaissance institutionnelle est donc encore en pleine expansion. Dans les sections qui suivent, nous faisons une étude de la reconnaissance dans un processus à déterminants aussi bien globaux que sous-régionaux et domestiques. Nous explorons : les institutions reconnues par « le sommet » des arènes climatiques et leurs appareils (i) ; l'axiologie (l'étude des valeurs et des mobiles) de la reconnaissance (ii) ; les défis de la reconnaissance (iii) ; la directionnalité de la redistribution des « ressources climatiques » et la *maldistribution* (iv); la transformation de l'échelle reconnaissante en système hiérarchique⁶² (v) ; le verrouillage de la sphère publique (vi) ; et le potentiel générateur de contre-sphères publiques dans chaque champ subnational (vii). Nous présentons les résultats de cette composante centrale de notre travail dans les 6 sections ci-après.

Topographies et architecture des échelles reconnues

Le bras « inférieur » de l'artefact de la mise en œuvre de la REDD+ est constitué d'une foule d'institutions sub-nationales ou locales. Nous n'allons pas au cas par cas, en les nommant dans chaque pays. Nous faisons une typologie somme toute indicative, en

nommant, toutefois, certaines institutions. Par souci de discipline méthodologique, nous distinguons une sous-échelle provinciale (méso-cosmique) et une sous-échelle infra-provinciale (microcosmique). Bien que ne portant pas spécifiquement sur la REDD+, à titre de rappel, les législations forestières nationales, les lois sur la conservation de la biodiversité et leurs outils de mise en œuvre institutionnalisent des formes de reconnaissance, en transférant des pouvoirs et des ressources à des acteurs sub-nationaux.

Les provinces et des niveaux d'échelle assimilés (le *mésocosme climatique*), selon le vocabulaire administratif de chaque pays, sont déjà reconnus par les mécanismes redistributifs, comme la redevance forestière annuelle en RD Congo, en Guinée Equatoriale, au Gabon, au Congo ou au Cameroun. La législation forestière en vigueur en RD Congo crée, par exemple, des conseils consultatifs provinciaux de gestion des forêts (RDC 2002). De nombreux instruments politiques nationaux reconnaissent la sous-échelle provinciale comme un palier dans la planification du développement et de la gestion des ressources naturelles du centre vers la périphérie. C'est la porte d'entrée à la périphérie.

Les singularités institutionnelles du processus REDD+ épousent des trajectoires différentes de celles des législations et politiques nationales. Les trajectoires cognitives de la REDD+ sont plus précises et ciblées (Davis *et al.* 2012). Les organes provinciaux – à l'instar des exécutifs provinciaux, assemblées provinciales, exécutifs régionaux et conseils régionaux/départementaux – n'ont pas véritablement été reconnus dans les Propositions de Préparation à la REDD+ (R-PP, sigle anglais)⁶³ et les outils annexes. Parfois, des services déconcentrés des ministères en charge des forêts et/ou de l'environnement sont aussi, en pointillé, mentionnés par les documents de référence de la REDD+, comme des partenaires clefs.

A l'inverse, les représentations sub-nationales des ONG internationales actives dans le domaine de la gestion des ressources naturelles – à l'instar de UICN, WWF, WCS, AWF ou Conservation International – sont systématiquement reconnues par les institutions « au sommet », y compris les donateurs globaux et la BAD, la COMIFAC, les coordinations nationales REDD+ et des corporations transnationales. Les démembrements provinciaux des agences étatiques – à l'instar de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN, RD Congo), l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN, Gabon), les universités de province⁶⁴ – sont aussi choisis et reconnus par l'ingénierie institutionnelle de la REDD+. L'agence cognitive dans le champ provincial est complétée dans un pays comme la RD Congo par la désignation des points focaux provinciaux REDD+. Des ONG d'envergure provinciale occupent par ailleurs une place de choix dans le champ de la reconnaissance, comme, par exemple, l'Organisation Concertée des Ecologistes et Amis de la Nature (OCEAN) ou le Conseil

pour la Défense des Droits des Communautés et Protection de l'Environnement (CDPE), en RD Congo, et Cameroon Ecology, au Cameroun.

Les processus cognitifs sont plus féconds dans la sous-échelle infra-provinciale. Les législations forestières nationales et d'autres instruments légaux font référence aux communes dans le transfert des pouvoirs, des formes d'autorité et des ressources. Ainsi, à l'exception de la RD Congo – qui n'a pas de communes dans la sous-échelle provinciale –, tous les autres pays reconnaissent la commune dans leurs législations forestières. Au Tchad (RdT 2002), les communes sont habilitées à créer des forêts à des fins de reboisement et/ou à gérer des petites concessions forestières ; les forêts communales camerounaises et les boisements communaux rwandais ou burundais constituent l'expression du choix et de la reconnaissance de la commune par les législations forestières et les instruments politiques associés.

Les R-PP sont caractéristiques d'une grande diversité de trajectoires cognitives, comme résultat de la multiplicité des vecteurs institutionnels ayant présidé à leur élaboration. Dans des pays comme le Cameroun, le Congo et la RCA, la reconnaissance dans l'espace infra-provincial a emprunté une déclinaison départementale. Au Cameroun, le R-PP crée, pour les reconnaître, des comités départementaux composés des représentants des services déconcentrés, des communes, des ONG locales, du secteur privé, des organisations villageoises, etc. Ces comités sont coordonnés par les Délégués Départementaux du Ministère de l'Environnement, Protection de la Nature et Développement Durable. En RCA, des comités inter-préfectoraux ont été créés et regroupés en trois zones couvrant le territoire national. Les comités préfectoraux, qui forment ensuite des comités inter-provinciaux, sont dirigés par les préfets. Le R-PP centrafricain reconnaît également des ONG locales et des groupements d'agriculteurs.

Les projets-pilotes, conduits, dans l'ensemble, par des ONG internationales de renom, constituent l'épicentre des processus cognitifs au niveau infra-provincial. C'est le cas du WCS (Projet Mambasa, Projet Mitoshi, Projet Kathamanda, etc.), de WWF (Projet Luki, Projet Ecomakala, Projet Ngoyla-Mintom, etc), Conservation International (Projet Tayna-Kisimba-Iboko), d'AWF (Projet SOIL, Maringa-Lopori-Wamba), etc. Cette composante de l'agence choisit, habilite, consolide ou crée une cohorte d'institutions locales. Les compagnies privées engagées dans des projets de reboisement produisent la même « performance » agentielle, comme le Projet Ibi Village ou le Projet Inongo, en RD Congo. Pour synthétiser, deux pays – la RD Congo et le Cameroun – peuvent raisonnablement être représentatifs de la nature des processus cognitifs que nous examinons. Le mega-projet intitulé « Programme RE Région de Mai-Ndombe », très attendu en RD Congo et financé par le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier, aura une position très forte dans le processus de reconnaissance des institutions subnationales.

Il y a, tout d'abord, la RD Congo. Les projets-pilotes REDD+ ont, dans la *Phase 2*, démontré une grande capacité reconnaitive. Ces ONG et compagnies privées ont choisi, créé ou habilité des comités agricoles ruraux de gestion, des comités locaux de développement, des comités locaux de développement et de conservation, des comités locaux de gestion, des comités de coordination de sites, des cellules locales, des plateformes d'organisations communautaires, et des ONG locales. Le cas du Projet Ibi Village-Puits de Carbone, consacré à la création de plantations forestières et conduit par la Nouvelle Société d'Agriculture, Cultures et Elevage (NOVACEL), sur financement de la Banque Mondiale (avec comme partenaires-carbone BioCF et Orbeo), est intéressant pour le suivi du parcours sub-national de la reconnaissance. Après avoir été reconnue par la Banque Mondiale et le gouvernement congolais, cette compagnie privée a reconnu le WRI pour la conduite des études de référence. Elle a aussi suscité la création d'une ONG locale dans la province du Bandundu (Plateau des Batékés). Cette ONG, le Groupe d'Initiatives Agroforestières (GI Agro), est financée par NOVACEL et est logée dans les locaux de la compagnie. GI Agro a, à son tour, créé une pléthore de comités villageois de développement dans toute la zone du projet.

Il y a, ensuite, le Cameroun. Tous les projets-pilotes planifiés dans le sud-est et le sud-ouest du pays, conduits par des ONG internationales autour des d'aires protégées (WCS et WWF, entre autres), choisissent, habilite ou mettent sur pied des institutions locales. Il s'agit de petites ONG⁶⁵, de réseaux d'associations locales, de comités paysans-forêts, de comités de gestion, de cellules locales, de comités villageois de développement, de comités villageois de valorisation des ressources, de *village committees*, de *traditional councils*, etc. De tels schémas de reconnaissance dans la REDD+ et d'autres interventions forestières existent dans tous les autres pays de la sous-région, au Congo et au Gabon notamment.

Si l'ingénierie institutionnelle des ONG globales et leur position dans le champ reconnitif sub-national sont faciles à décrypter, si le processus de reconnaissance des institutions locales par ces ONG et les compagnies privées est lisible, ce n'est pas le cas pour les institutions générées par les formes de décentralisation en œuvre dans la sous-région. Nous avons trouvé qu'il y avait encore trop d'équivoques à leur sujet. Les conseils provinciaux, plus ou moins élus, de la RD Congo, les conseils régionaux encore attendus au Cameroun, les conseils départementaux au Congo, les communes et conseils municipaux ou communaux en RCA, au Congo et au Gabon sont reconnus comme partenaires, effectifs ou potentiels⁶⁶. Mais ces corps décentralisés n'ont pas, encore, accès aux mêmes pouvoirs et ressources que les ONG provinciales et des ONG infra-provinciales. Nous abordons ce résultat plus loin.

Technologies et arts de la reconnaissance des institutions

La production de la reconnaissance est assurée par des technologies appropriées. Nous parcourons ces technologies ici. Nous avons également interrogé les valeurs et les mobiles du choix et de la reconnaissance des institutions subnationales par les institutions « au sommet ». La socio-genèse de la reconnaissance est encapsulée dans trois types de supports : les supports technologiques, les supports stratégiques et tactiques et les supports symboliques. Alors que le décryptage des technologies et des arts de la reconnaissance apporte des réponses explicatives sur le *comment* et le *pourquoi*, le décodage de la symbolique de la reconnaissance cherche à produire une compréhension des facteurs matériels et immatériels qui sont les marqueurs de la reconnaissance – tant au sein des *institutions reconnaissantes* que des *institutions reconnues*.

Le *comment* et le *pourquoi* du choix institutionnel et de la reconnaissance ont déjà été brièvement adressés plus haut. La présente section est plus précise à ce sujet. Il convient de rappeler que ni le choix institutionnel ni la reconnaissance ne sont des créations ad hoc. Les technologies qui les inventent sont enracinées dans le processus de consolidation des bases légales et décisionnelles des Etats de la sous-région. En première ligne de ces technologies, il y a les législations forestières, les lois sur la conservation, les codes fonciers et les codes miniers, d'une part, et, de l'autre, les outils politiques associés à la question du climat, avec, dans chaque pays, un éventail de documents de politique, programmes et plans nationaux.

Nous faisons ici, comme illustration, une liste des éléments de la constellation des politiques et programmes fondateurs de la reconnaissance subnationale : dans un pays comme la RD Congo, avec la « politique de la conservation », la « politique agricole », la « *country assistance strategy* », la « stratégie de la croissance et de la réduction de la pauvreté », le « programme de sécurisation foncière et d'aménagement du territoire », l'« agenda prioritaire de la réforme du secteur forestier », le « plan national d'action environnemental », le « programme national environnement, forêts, eaux et biodiversité », le « *forest investment programme* », etc. (i); dans un pays comme le Cameroun, avec le « document de stratégie de la croissance et l'emploi », la « politique d'aménagement du territoire », la « politique agricole », la « politique foncière », le « plan d'adaptation aux changements climatiques », le « programme sectoriel forêt-environnement », le « plan national de lutte contre la désertification », le « plan national de gestion de l'environnement », le « plan national de la biodiversité », etc. (ii) ; et dans un pays comme le Congo, avec le « plan d'action forestier national », le « programme national d'afforestation et de reboisement », le « plan d'action national sur l'environnement », le « schéma national de développement rural », le « schéma national d'aménagement du territoire », le « document de stratégie de réduction de la pauvreté », etc. (iii).

Cette constellation institutionnelle est caractéristique des technologies étatiques. Ces technologies façonnent la reconnaissance sub-nationale et, ce faisant, reproduisent les logiques de l'Etat central et ses partenaires. Ce sont les ministères centraux, les ONG internationales et les compagnies privées qui choisissent, habilite ou créent des institutions locales partenaires. Les supports technologiques fondateurs de la reconnaissance comprennent des textes légaux (légalisations, codes et décrets), des décisions administratives « au sommet »⁶⁷, des documents politiques et des documents programmatiques. Les technologies de la reconnaissance sont identiques dans tous les pays de la sous-région. Les arts et symboles de la reconnaissance complètent les technologies revues dans les deux paragraphes précédents. Ce que nous appelons « arts » désigne en fait les « stratégies » et « tactiques ». C'est l'ensemble des procédés institutionnalisés et mis en scène par les *institutions reconnaissantes*.

Les arts de la reconnaissance des institutions subnationales par les institutions « au sommet » – les donateurs, les ONG et leurs projets-pilotes, et les opérateurs privés – se meuvent dans un univers complexe. Dans tous les pays, les arts de la reconnaissance résument toute une philosophie de l'intervention, d'une part, et sont le résultat d'une expertise bien établie dans les méthodologies de partenariat, de l'autre. Ils encapsulent une gamme de « principes » et de procédures, parfois « ritualisés », avec un langage approprié et des pratiques propres à chaque institution intervenante et habilitante, qu'il s'agisse des *appels d'offres*, des *appels à soumission*, des *memoradums of understanding* (charte de partenariat), des *contrats*, des *accords*, ou des *outils de suivi*. La reconnaissance des ONG locales et des réseaux d'organisations locales est caractéristique de ces « principes » et procédures.

Nous avons trouvé que les ONG internationales et des centres de recherche comme le CIFOR, ICRAF, le WRI occupent une position fertile dans ce segment de notre travail. Ces institutions « du sommet » se situent dans une *zone institutionnelle mixte*, dans une *dualité reconnaîtive* : elles sont soumises à cette « ritualisation » lorsqu'elles sont reconnues par les donateurs (Banque Mondiale, BAD, coopération bilatérale, PACEBCo) ; à leur tour, elles soumettent les ONG locales et les réseaux d'organisations locales aux mêmes modalités d'ajustement et à des conditionnalités similaires.

A titre d'illustration, nous traçons schématiquement ici une chaîne reconnaîtive. La Norvège a choisi la BAD pour le fonds pour le climat, qui, à son tour, a choisi et reconnu le PACEBCo en lui allouant un financement conséquent. Puis, ce programme sous-régional a reconnu le CIFOR en finançant un projet sous-régional d'adaptation. Suite à un appel d'offre, le CIFOR a, à son tour, choisi et reconnu un réseau sous-régional, le Réseau Africain des Forêts Modèles (RAFM) et des ONG locales au Rwanda (l'Association Rwandaise des Ecologistes, ARECO), en RD Congo (l'Union pour l'Emancipation de la Femme Autochtone, UEFA)

et au Cameroun (le Réseau des Organisations Locales du Sud-Est, ROSE). Pour conduire leurs activités, ces ONG créent et habilent des comités, des plateformes et des cellules au niveau villageois.

Autant des ONG nationales comme le REFADD, le RRN, le CED ou Brain Ecology sont choisies et reconnues sur la base de la philosophie administrative et méthodologique des donateurs et des grandes ONG, autant ces ONG appliquent la même philosophie aux institutions du niveau infra-provincial avec lesquelles elles établissent des formes de partenariat. La reconnaissance est une reproduction institutionnelle : les ONG locales mettent donc aussi en jeu, au bout de la chaîne, des versions simplifiées de ces arts de la reconnaissance vis-à-vis des comités, cellules et associations du niveau villageois. Des réseaux d'organisations locales comme l'Union des Associations de Conservation des Gorilles pour le Développement Communautaire (UGADEC, Nord Kivu, en RD Congo) ou le ROSE sont emblématiques de cette continuité cognitive.

La symbolique de la reconnaissance forme une structure binaire, avec, d'un côté, les symboles des *institutions reconnaissantes* et, de l'autre, les symboles des *institutions reconnues*. Nous concentrons notre effort tout d'abord sur les *institutions reconnaissantes*, « au sommet ». Cette position dans le champ climatique est matérialisée par un arsenal de symboles, y compris l'effet psychologique de la disponibilité des ressources (les financements), des sièges et bureaux imposants, des voitures de luxe, des experts internationaux et nationaux, de l'image publique véhiculée par les médias, du dispositif internet, des coûteux séminaires et ateliers, des publications frappantes injectées dans des séminaires, des voyages payés aux partenaires sub-nationaux, etc. Ces modes d'expression accompagnent et alimentent la formulation des stratégies, des tactiques et du langage qui rendent possible l'adhésion des institutions sub-nationales aux offres de reconnaissance. En arrière-plan, ces dynamiques engendrent une moralité de la reconnaissance, tout un constructivisme cognitif, et une psychologie de la reconnaissance.

Les institutions reconnues sont au coeur d'un tissu de dynamiques symboliques. Nous avons, par exemple, trouvé qu'au Cameroun et en RD Congo, les ONG nationales et locales impliquées dans les plateformes REDD+ de la société civile percevaient cette position comme une distinction notoire. La distinction implique des avantages, y compris les financements, la location des bureaux, le partage des bureaux, la participation à des réunions nationales, sous-régionales et internationales, des véhicules, des perdiems, le transfert des capacités et l'expertise. Pour de nombreux responsables d'ONG locales que nous avons interviewés, être reconnu doit avoir un reflet, avec des signes et les prédicats. De tout ce qui précède comme adhésion à des symboles et valeurs, nous avons tiré la conclusion selon laquelle il y a une mentalité, une économie morale et une grammaire morale au sein des institutions reconnues.

Option pour les institutions locales modernes

Nous avons accompli une typologie et une topographie des institutions reconnues. Du point de vue historique, la dynamique de mise en place des institutions locales remonte aux premières années postindépendance. Nous appelons ces institutions « institutions modernes », ou selon l'expression de Dia (1996), « institutions transplantées », dans la mesure où des institutions coutumières leur préexistaient. La dimension historique de ces dynamiques de superposition des institutions modernes sur les institutions coutumières sont, dans le cas du Cameroun et de la RD Congo, par exemple, décryptées par De Thé (1970) et Tshiani (1996).

Sous le couvert des pratiques volontaristes de l'administration centrale et de ses démembrements sub-nationaux, des grappes de comités villageois de développement dans des pays comme le Cameroun, la RCA, le Gabon ou le Congo. Des vagues de réformes sectorielles (réformes rurales, réformes forestières, réformes du secteur eau, etc.) ont, à leur tour, créé et reproduit ce type d'institution⁶⁸. Dans le Bassin du Congo, les schémas d'organisation rurale ont été profondément altérés par la pénétration de l'Etat et ses technologies (voir aussi Jewsiewicki 1980 ; Geschiere 1982, Ela 1990). En réalité, les projets et programmes de développement et de gestion des ressources naturelles ont, depuis toujours, complété et consolidé l'ingénierie de l'Etat moderne, en superposant de nouveaux comités sur les anciens.

Les déterminants de l'inflation institutionnelle locale ont donné naissance à une galaxie de schémas organisationnels, des comités, des associations, des groupes, des groupements, des cellules, des plateformes, des réseaux, des unions et fédérations d'associations, et des ONG locales. Ce sont ces institutions « nouvelles » qui sont choisies et reconnues dans la quasi-totalité du champ sous-régional de la REDD+. Lorsqu'à une échelle donnée il n'y a pas de telles institutions locales à habiliter, ou à « récupérer », les programmes étatiques, les ONG « au sommet », les initiatives-pilotes et les compagnies privées créent « leurs » comités et plateformes.

Que ce soit en RCA, au Gabon ou au Burundi, les sites d'intervention des projets de la REDD+ regorgent de comités dont l'émergence repose sur ces logiques institutionnelles. En RD Congo, le GIC Agro a créé des comités, et dans l'imagination sociale des populations de Mbankana, ce sont « ses comités ». Le WWF a habilité des comités et des plateformes dans le sud-est du Cameroun : les villageois disent que ce sont « les comités du WWF ». Même la puissante UGADEC, au Nord Kivu, a été suscitée « du dehors », par les organisations de conservation. De nombreuses ONG locales ont émergé grâce aux projets-pilotes REDD et leur sont, à ce titre, intrinsèquement liées, en tant qu'auxiliaires et supplétifs.

En choisissant, créant et reconnaissant des essais de comités et d'organisations locales, l'ingénierie institutionnelle climatique a enclenché un processus de fixation institutionnelle. Dans cette logique, les institutions locales modernes sont « capables et adaptatives » : elles peuvent être des interlocutrices valables. Nous avons identifié les variables explicatives de cette fixation. Nous pouvons les sommer ainsi, en mêlant les ONGs locales et les comités: l'adhésion aux technologies et logiques de la reconnaissance (i) ; la présence dans le site d'intervention du projet (ii); le capital humain – membres et staff (iii) ; le capital intellectuel et social – membres capables de s'exprimer en français ou en anglais (iv) ; le capital démographique – population cible (v) ; la présomption de création des résultats (vi). Voilà des critères objectifs de la différenciation institutionnelle, qui sont aussi différenciants, dans la mesure où toutes les institutions locales ne répondent pas à ces critères.

Des formes marginales de reconnaissance

Un des résultats de ce travail est qu'il y a des catégories institutionnelles du niveau local qui ne bénéficient pas de la même trajectoire de reconnaissance que les institutions locales modernes traitées dans le paragraphe antérieur. C'est le cas des institutions issues des formes de décentralisation administrative. C'est aussi le cas des institutions coutumières (chefferies, conseils de sages, conseils de notables, sociétés de classes d'âge, sociétés secrètes, etc.). Nous montrons ici que lorsque des pouvoirs et des ressources sont alloués à ces deux catégories d'institution locale, il s'agit en fait de formes marginales de reconnaissance.

Depuis les années 1990, les gouvernements centraux de nombreux pays de la sous-région ont développé des lois – ou des articles de Constitution – sur la décentralisation administrative⁶⁹. Des compétences et des ressources sont transférées à des formes de gouvernements sub-nationaux – au sein des régions, provinces, départements et communes. Dans un pays comme la RD Congo (voir aussi Melmoth 2007), les provinces doivent avoir des gouverneurs élus et des assemblées provinciales. Les secteurs, une entité décentralisée du niveau local, doivent disposer de conseils de secteurs élus. Les conseils départementaux sont élus au Congo. Au Cameroun, les communes sont actuellement gérées par des autorités élues et des conseils municipaux élus, et les régions auront des conseils régionaux élus. Au Rwanda, au Burundi et au Cameroun, les communes ont même une relative autonomie (Oyono 2009a)⁷⁰.

Dans tous les pays du Bassin du Congo, les communes sont dotées de pouvoirs de gestion des ressources financières. En plus de la gestion des formes de redevance forestière issues de l'exploitation forestière industrielle et de l'exploitation artisanale du

bois et des formes de redevance foncière (Assembe *et al.* 2013), les communes ont l'autorité pour créer, gérer et exploiter des forêts communales, comme dans le cas du Cameroun (Assembe et Oyono 2004), et des boisements communautaires, comme dans le cas du Burundi, Rwanda et Tchad (Oyono 2009a). Si nous faisons cette précision, c'est pour rendre compte de deux choses : dans les arènes sub-nationales, des autorités élues et représentatives des populations se trouvent à la tête des corps publics disposant de compétences et, parfois, de ressources (i) ; ces corps publics sont, en priorité, chargés du développement local (ii).

Ce type d'institution locale ne ressort pourtant que faiblement sur l'échiquier de la REDD+ et n'a pas de position significative. Les propositions de préparation à la REDD+ ne reconnaissent pas ostensiblement les gouvernements locaux et les autorités élues. Dans les R-PIN (*Readiness Plan Idea Note* ou Note Concept du Plan de Préparation) du Rwanda, du Burundi, du Tchad, de la Guinée Equatoriale, les gouvernements locaux et les autorités élues ne se trouvent pas, à la *Phase 2* du processus de la REDD+, sur la ligne de front de la reconnaissance sub-nationale. La référence à ces institutions locales est parfois anecdotique, comparées aux ONG internationales et aux ONG locales. De même, les R-PP du Congo, du Gabon, de la RCA, de la RD Congo et du Gabon ne positionnent pas les autorités élues et les gouvernements locaux comme des institutions pleinement reconnues, mais juste comme de potentiels partenaires. Au Cameroun, les communes n'ont pas de position visible dans le R-PP et la composition des comités départementaux REDD+. La Plate-forme Nationale REDD+ du Cameroun – un acteur de seconde série⁷¹, encore en quête de reconnaissance – fait référence à des démembrements prévus au niveau municipal, sans plus.

Certes, certaines sections des R-PP envisagent, dans le futur, un transfert des compétences aux provinces, régions et communes. Pour l'instant, ce n'est pas encore le cas. Des formes d'autorité sont certes allouées à des conseils départementaux au Congo et à des communes au Burundi, au Rwanda, Tchad et en Guinée Equatoriale. Mais la reconnaissance de ces institutions locales reste marginale. Elles ne sont pas distinguées comme les ONG internationales et nationales. Les donateurs et les ONG « du sommet » ne concèdent pas une position visible aux gouvernements locaux. En somme, si les gouvernements locaux sont reconnus comme des acteurs locaux dans la préparation de la REDD+. Les outils disponibles ne leur donnent pas la même autorité qu'aux ONG internationales, nationales et locales, aux services déconcentrés des ministères et aux compagnies privées. Parfois, les communes et les assemblées des entités provinciales décentralisées sont de simples *pis-aller*.

Nous avons trouvé des situations de reconnaissance encore questionnables. Nous ne rapportons ici qu'une seule illustration. Le Projet REDD GEF/Banque Mondiale intitulé « Utilisation durable des massifs forestiers de Ngoyla-Mintom »,

au sud-est du Cameroun, a choisi les communes comme partenaires locaux (voir aussi WB 2012). D'après la composante « Livelihood Support Mechanism » du projet, les communes auront autorité sur les fonds destinés à la mise en œuvre des plans de développement local. Mais il y a des conditionnalités pour l'exercice de cette autorité institutionnelle et financière. La Banque Mondiale spécifie que les fonds de développement local ne pourront passer par les comptes de la commune que s'ils ont été audités et s'ils sont soumis à une procédure compétitive de choix des prestataires de service. La reconnaissance de la commune et le transfert total de l'autorité sont entourés de réticences « au sommet ».

Il y a tout de même des cas significatifs, sur le papier, de reconnaissance de la commune. Au Cameroun, un projet REDD+ communal – dont l'exécution incombera au Centre Technique de la Forêt Communale (CFTC), au MINEPDED et au MINFOF – est en train d'être financé par le GEF, la FAO, la Coopération Allemande et le gouvernement du Cameroun à hauteur de 7,2 millions d'euros. Ce serait une expérience pionnière, qui s'explique par la mise en œuvre de la foresterie communale dans plusieurs communes camerounaises depuis les années 2000 (Assembe et Oyono 2004). Toutefois, dans ce projet, la reconnaissance n'est pas octroyée directement aux communes⁷², mais au CTFC et aux deux ministères susmentionnés. Il est attendu que les pays ayant des boisements communaux (Burundi, Tchad, Rwanda) s'inspirent de l'avancée camerounaise. Par ailleurs, toujours au Cameroun, le Programme National de Développement Participatif (PNDP) se propose de financer cinq projets REDD+ communaux sur l'étendue du territoire national avant 2015⁷³.

Les sociétés locales du Bassin du Congo ne possèdent pas de mécanismes de régulation politique uniformes (Voir aussi Nuesiri 2013). Dans un pays comme la RD Congo, il y a des différenciations dans la structure des institutions coutumières, les chefferies notamment, d'une province à l'autre. Les institutions coutumières ne sont pas investies du même type d'autorité dans le Nord Kivu ou le Maniéma (verticalité des relations de pouvoir) que dans l'Equateur ou le Bas Congo (horizontalité des relations de pouvoir). Ces différenciations existent aussi au Cameroun, où les sociétés locales des zones de projet de la *Phase 2* sont caractérisées par la faible centralité des institutions coutumières, le faible contrôle sociopolitique interne et l'horizontalité des relations de pouvoir. Le Rwanda et le Burundi renferment des sociétés locales avec des relations de pouvoir verticales (voir aussi Vlassenroot et Raeymaeker 2004). Cela n'est pas vraiment le cas de la plupart des sociétés locales au Gabon, en RCA, en Guinée Equatoriale ou au Congo (voir Vansina 1990).

Nous nous sommes intéressé à la position et au statut recognitif de la plus visible des institutions coutumières, la chefferie. Nous avons trouvé que les autorités et institutions

coutumières sont l'objet d'un traitement reconnaissant variable (voir aussi Nuesiri 2013). Dans les sites de projets, les institutions coutumières sont diluées dans les comités de gestion et les comités locaux de développement. Dans l'habilitation, la réactivation ou la création des comités locaux, les ONG internationales et les ONG nationales posent tout juste le principe de la désignation ou cooptation des autorités coutumières comme « membres *de facto* » ou comme présidents (voir aussi Achu Samndong 2013 ; Oyono et Ntungila 2013 ; Antang Yamo 2013 ; Eteme 2013).

Ce traitement reconnaissant minimum dans certains cas est compensé par une forme de reconnaissance plus affirmée dans d'autres cas. C'est le cas des sites des projets-pilotes REDD+ du Parc National du Mt Cameroun (WWF) et – sur le papier – du Parc National de Takamanda (WCS), dans la partie anglophone du Cameroun, où les *traditional councils* reposent sur les épaules et l'autorité des chefs de village aux pouvoirs encore robustes. C'est aussi le cas dans les sites de projet de la partie orientale de la RD Congo – et les Grands Lacs, en général – la reconnaissance des institutions coutumières, comme les chefs locaux (les *mwamis*) garants de l'action collective locale (voir De Hemptine 1966 ; Kabe 1976), est une pratique ancienne, sur laquelle se sont toujours appuyées les interventions de conservation (voir aussi Mehlman 2010b). Dépositaires d'un pouvoir coutumier fort, les *mwamis* sont la porte d'entrée institutionnelle de toute la zone du Projet Tayna-Kisimba-Iboko en RD Congo (voir aussi Mehlman 2010a). Un expert d'une organisation de conservation nous a dit que rien ne peut être fait dans cette zone sans l'aval – et donc la reconnaissance – des puissants chefs coutumiers.

Au stade actuel de notre travail, et au regard des évidences factuelles ci-dessus, nous déduisons qu'à l'exception des ONG locales, qui travaillent comme des supplétifs des projets et programmes « au sommet », les autres institutions locales sont soumises à une reconnaissance étriquée, parfois vide ou bâtarde. Les gouvernements locaux sont entre la reconnaissance et le déni de reconnaissance – virtuellement reconnus dans certains cas, objets d'une reconnaissance instrumentale ou frappés de déni de reconnaissance dans d'autres. Les institutions coutumières sont reconnues de manière isolée. Car dans l'ensemble, l'avènement des comités les a plongées, selon l'expression d'un dirigeant d'une ONG locale camerounaise, dans une sorte de « déchéance institutionnelle » prononcée depuis des décennies⁷⁴.

La sphère publique verrouillée et fragmentée

La sphère publique climatique qui nous intéresse à ce niveau – la niche des pouvoirs de prise de décision, de l'agence et des ressources – est constituée de deux versants, un versant national et un versant sub-national. Outre l'agence climatique, déjà largement traitée plus haut, nous exposons dans cette section les éléments factuels

qui permettent de dire que la sphère publique climatique a un régime d'accès et de contrôle bien déterminé et qu'à cet égard elle est verrouillée, entre verrouillage et accès restrictif.

Le versant national de la sphère publique climatique est occupé par une cascade de sites officiels au sein desquels les pouvoirs de prise de décision sont distribués, y compris les sites présidentiels, les premiers ministères, les parlements et les ministères techniques. À côté de ces sites officiels, il y a des sites techniques au sein desquels non seulement les pouvoirs de décision sont classés, partagés et organisés, mais aussi les décisions sont expertisées. C'est l'arène de la production des piliers institutionnels de la REDD+ (UN REDD, le PFBC, les bailleurs de fonds, les comités nationaux REDD+, les cellules, les ONG « du sommet », etc.). Nous avons trouvé que cette partie de la sphère publique climatique concentrait un large éventail de pouvoirs de prise de décision. Ces pouvoirs couvrent la fixation des montants des financements, l'octroi (ou le refus) des financements, le choix des bénéficiaires, le développement des directives, les négociations avec les gouvernements centraux, les compagnies privées et les ONG.

Le versant sub-national d'expression des pouvoirs et d'exercice de la prise de décision dans la sphère publique de la REDD+ regroupe les ONG à envergure provinciale, les projets sub-nationaux, les branches provinciales des ministères et des agences. Ces acteurs assurent la reproduction des pouvoirs décisionnels exercés par les acteurs « du sommet ». Nous avons trouvé que ce palier était un continuum idéologique et méthodologique. Il est intéressant pour cet essai, dans la mesure où il interagit également avec les institutions locales infra-provinciales, les ONG locales, les institutions locales transplantées, et les institutions coutumières. C'est le palier des réunions d'information, de sensibilisation, de planification, de suivi et d'évaluation. C'est aussi le palier présenté comme le lieu ultime et préférentiel d'exécution des projets REDD+. Nous avons identifié des passerelles entre ce palier et les paliers « supérieurs » : le partage des principes, l'internalisation du langage, le partage de l'orthodoxie du partenariat, la solidarité programmatique, le suivisme, les relations de coercition, les influences institutionnelles, etc.

Aux pouvoirs institutionnels, politiques et financiers, d'une part, et aux pouvoirs de prise de décision, de l'autre, il convient d'ajouter les pouvoirs symboliques comme forme d'expression. Nous avons caractérisé la symbolique de la reconnaissance plus haut. Nous avons noté que les symboles qui fondent et consolident les processus reconnaissifs influencent les relations dans la sphère publique. Les symboles affichés par les ONG « au sommet », la luxuriance matérielle, la qualité intellectuelle du personnel, le « bon français » parlé, le « bon anglais » parlé, etc., font partie des traits caractéristiques du capital symbolique généré par la possession des pouvoirs dans la sphère publique climatique.

Comment les différents acteurs du *climatestan* participent-ils à la vie dans la sphère publique ? En date, et jusqu'à l'actuelle *Phase 2*, des constances de dégageant. Ces tendances sont plus répétitives que variables d'un pays à un autre. A ce titre, elles forment un paquet critique de caractéristiques de la vie dans la sphère publique climatique. Nous explorons ces *tendances lourdes* dans la présente section.

Premièrement, nous avons trouvé que la sphère publique climatique rassemble toutes les strates d'acteurs possible, des concepteurs (et « ingénieurs ») aux experts programmatiques, des experts programmatiques aux catégories d'implémentateurs, des implémentateurs aux bénéficiaires, puis viennent les évaluateurs. La sphère publique climatique est donc englobante et n'opère, à première vue, aucune exclusion catégorielle. Tous les R-PP et les documents programmatiques de tous les pays utilisent d'ailleurs la même taxinomie des acteurs de la sphère publique de la REDD+. Il y a des acteurs du macrocosme, des acteurs du mésocosme et des acteurs du microcosme. Le R-PP du Congo est intéressant dans sa classification: les acteurs nationaux forment trois groupes, à savoir la *puissance publique* (l'État), le secteur privé et la société civile.

Deuxièmement, nous avons trouvé que les relations inter-acteurs dans la sphère publique sont verticales. Le développement des R-PIN a été un travail purement élitiste et expert. En RCA et en Guinée Equatoriale, les listes des auteurs, contributeurs et personnes consultées lors du développement du R-PIN ne mentionnent qu'un seul représentant de la société civile dans chacun des deux pays. Les R-PP et tous les documents programmatiques font allusion à la « participation publique à la préparation et mise en œuvre de la REDD+ », à des « consultations publiques nationales, provinciales et infra-provinciales », à « l'implication des communautés locales », à la « prise en compte des peuples autochtones, des femmes et des handicapés », etc. Les pratiques prouvent cependant le contraire (voir aussi Dkamela *et al.* 2009b). Des leaders d'ONG locales déclarent que les experts internationaux et les hauts fonctionnaires des gouvernements centraux « avaient déjà tout conçu et que seules leurs vues ont généralement prévalu ». Les ONG locales – souvent abusivement ramenées à la société civile – ont été présentes lors des consultations pour le développement des R-PP, mais il n'y a pas de preuves de débats contradictoires « avant la délibération ».

Dans les sites des projets-pilotes, les communautés locales n'ont pas pu infléchir les orientations d'aucun projet, ni d'aucune initiative (voir aussi Dkamela *et al.* 2009b). Des représentants communautaires de la RD Congo et du Cameroun disent que ces orientations ont été tracées à l'avance dans les bureaux centraux (voir aussi Freudenthal *et al.* 2011). En date, la partie microcosmique de la sphère publique climatique ne sait que peu de choses au sujet des projets REDD+ et les réduisent à

« tous les autres projets » qui, depuis les indépendances, « s'installent en fanfare » et « plient bagages à la sauvette »⁷⁵. Les leaders d'opinion locaux réfutent la thèse selon laquelle le processus de préparation à la REDD+ a incorporé la diversité des opinions, à travers des « consultations ». En fait, la voix des parties prenantes locales ne semble pas avoir été entendue (voir aussi Dkamela *et al.* 2009b). Les peuples autochtones, par exemple, n'ont ni voix ni position dans la structure de la sphère publique climatique⁷⁶ (voir aussi Ngulungu et Mainzana 2011 ; Freudenthal *et al.* 2011). La sphère publique climatique est élitiste. La société civile, qui prétend parler au nom des « sans voix », est atone et diffuse. La sphère publique climatique est ouverte pour les uns et clôturée pour les autres. Elle rehausse les uns et rabaisse les autres.

Outre les pouvoirs, la sphère publique climatique comprend aussi des ressources. Nous ne nous sommes concentré que sur les ressources financières et les ressources symboliques. Comme c'est souvent le cas avec l'aide au développement et la contribution des acteurs globaux à la conservation et la gestion des forêts du Bassin du Congo, la préparation de la REDD+ (*Phase 1 et Phase 2*) et sa mise en œuvre (*Phase 3*) mettent en jeu d'énormes sommes d'argent. Toute la chaîne institutionnelle est touchée par cette rente climatique : des initiatives sous-régionales aux Etats, ONG « au sommet » et programmes nationaux (i); de ce palier aux ONG nationales et institutions du mésocosme (ii); des institutions du mésocosme aux ONG locales et autres institutions infra-provinciales (iii).

Les modalités d'accès aux ressources financières de la sphère publique de la REDD+ sont disponibles dans les documents de référence des bailleurs de fonds et des institutions interfaciales, les appels d'offre, les annonces de disponibilité des fonds, etc. Nous avons consulté ces documents et discuté avec les personnes les plus indiquées. Nous avons trouvé ce qui suit : les ressources de la sphère publique sont effectivement accessibles à la communauté de la REDD+ – et sont redistribuées dans l'arène (i) ; les gouvernements ont reçu d'importantes sommes d'argent pour le développement des propositions de préparation à la REDD+ et pour des projets nationaux (ii); des flots de financement coulent au sein de la communauté des ONG «au sommet», pour des projets divers (iv) ; des compagnies privées accèdent à des financements substantiels (v); des ONG nationales et des ONG locales sont choisies et reconnues comme finançables. Ci-dessous, nous prenons, pour juste avoir une idée, un ou deux cas-échantillons de l'accès aux ressources par pays et par catégorie institutionnelle, à partir d'une cartographie compréhensive.

Congo :	FFBC • Centre National d'Inventaires et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques (CNIAF) – €ur. 2,415 millions.
Rwanda	FFBC • National Forests Authority (NFA) – €ur. 4,592 millions.
RD Congo	FFBC • NOVACEL (compagnie privée) – €ur. 2, 5 millions; FFBC • OCEAN (ONG provinciale) – €ur. 2, 498 millions; CBFF • WWF – € ur. 2,495 millions ; CBFF • WCS – €ur. 2,982 millions.
Gabon	FFBC • Ministère des Eaux et forêts – €ur. 6 millions; AFD • compagnies forestières privées – €ur. 9,2 millions.
RCA	FFBC • CODICOM (ONG nationale) – €ur. 264 850; FFBC • Programme de Gestion Participative des Ressources Forestières (PGPRF) – €ur. 1,7 million.
Cameroun	FFBC • Organisation pour l'Environnement et le Développement Durable (OPED, ONG nationale) – €ur. 274 300 ; FFBC • Réseau des ONG de Campo-Ma'an et des Environs (ROCAMÉ, ONG locale) – €ur. 166 300 ; FFBC • Comité de Développement de Manguen (CODEM, comité local) – €ur. 228 670 ; CARPE/USAID • Observatoire des Cultures Baka et Bantu (OCBB, ONG locale) – €ur.18 300 ; UE • WWF – €ur. 1,43 million.
Source	Noiraud (2012) et documents de référence des projets. Les institutions donatrices sont en italique. La plupart des financements dans cet échantillon viennent du Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC), dont le montant total est estimé à \$ 110 millions.

Le Bassin du Congo est le terrain le plus fertile de la préparation et de la mise en place des mécanismes REDD+ en Afrique. L'argent circule et circulera encore, sous la forme de transferts verticaux et horizontaux. La cartographie ci-dessus n'est pas représentative de l'amplitude réelle de ces flux financiers. Sa signification pour notre travail réside dans le fait qu'elle permet de voir, à partir de deux ou trois institutions donatrices (sur des dizaines), l'agencement institutionnel dans la sphère publique climatique. Nous avons présenté des preuves et des illustrations institutionnelles de la reconnaissance, de la *malreconnaissance* et du déni de reconnaissance dans les

sections antérieures. Les Etats centraux sont reconnus par les donateurs (y compris les pays développés) : alors, leur voix dans la délibération est forte et d'énormes fonds leur sont alloués. Les méga-programmes et les ONG « au sommet » sont substantivement reconnus par les donateurs et les Etats de la sous-région : comme effet, ces institutions décident et autorisent, d'une part, et bénéficient de gros volumes de financement, de l'autre. Il en est de même des compagnies privées et des ONG locales reconnues, dont l'autorité dans la sphère publique climatique est aussi visible : elles façonnent la prise de décision (locale et supra-locale) et disposent de ressources financières libérées par les institutions « au sommet ».

Les preuves sur le fait que la sphère publique climatique reste verrouillée pour des nombreuses institutions locales existent. C'est le cas des gouvernements locaux (ou les institutions locales avec des autorités élues). Des promesses de démocratie locale et de redevabilité sont souvent attribuées à ce type de gouvernements, car ils sont issus de procédures électives, contrairement aux institutions étatiques, ONG et compagnies privées. Les gouvernements locaux sont donc supposés être plus représentatifs des populations locales. Nous avons trouvé qu'en cette Phase 2 de la construction institutionnelle, politique et « économique » de la REDD+, les pouvoirs et ressources allouées aux gouvernements locaux ont une valeur marginale.

Les illustrations de la spécificité de cette position institutionnelle sont fournies par les provinces en RD Congo (avec des gouverneurs censés être élus) et les communes au Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, Rwanda, etc. Leur pouvoir de prendre les décisions est faible. D'autre part, nous n'avons pas trouvé, en cette Phase 2 de la REDD+, beaucoup de cas – à l'exception du Projet GEF/Banque Mondiale de Ngoyla-Mintom ou du Projet REDD+ PNDP (Cameroun) – où des financements seront directement accordés aux communes. Au niveau villageois, les leaders des divers comités sont dits avoir été élus. Bien que créés et habilités, parfois par opportunisme programmatique, et reconnus, parfois par défaut, par des ONG locales, des ONG « au sommet » et des projets, ces comités villageois ne participent pas à la prise de décision et ne sont pas, pour diverses raisons, intégrés dans le « jeu financier » de la sphère publique (voir aussi Mbeche 2013).

Nous pouvons conclure ce paragraphe ainsi qu'il suit. Premièrement, nous avons constaté que les logiques recognitives sont reproduites le long de la chaîne institutionnelle. Deuxièmement, nous avons trouvé que la magnitude de la reconnaissance (substantive ou marginale) induit des positions institutionnelles correspondantes. Les logiques recognitives ouvrent ou verrouillent l'accès à la prise de décision et aux ressources. Troisièmement, la sphère publique climatique est fragmentée, dans la mesure où il y a, d'un côté, des institutions qui ont l'autorité,

la voix et les ressources et, de l'autre, celles qui n'en ont pas (ou presque pas), et dont la participation aux différents jeux de la sphère publique est obstruée par d'innombrables facteurs. La position des gouvernements locaux, les minorités, les comités villageois, les institutions coutumières – et aussi en dépit des apparences, les ONG locales et nationales, voire les Etats – est emblématique de la fragmentation de la sphère publique de la REDD+.

Nous avons trouvé qu'il y a une filiation entre les logiques de la reconnaissance et les logiques de la redistribution. En d'autres termes, la reconnaissance des institutions, d'une part, et les logiques et pratiques de la redistribution des fonds climatiques, de l'autre, sont corrélées. Nous avons également trouvé que de façon générale, il n'y a pas de reconnaissance sans redistribution et pas de redistribution sans reconnaissance, comme le dit la théorie.

Un schéma redistributionnel sélectif et exclusif

Karsenty *et al.* (2012b) distinguent quatre architectures possibles de la gouvernance financière de la REDD+ : une rémunération au niveau pays, passant par l'Etat central (i); une rémunération par un fonds (ii); le financement par le marché carbone (iii) ; une rémunération au niveau des projets (iv). Il y a – et il y aura – donc de l'argent et des ressources à redistribuer. La redistribution, encore embryonnaire, n'est cependant pas gouvernée par le hasard. Des sources potentielles de financement ont été définies, y compris les Etats, les fonds nationaux (en création), les investisseurs privés et négociants de carbone, l'aide internationale publique et l'aide internationale privée (Davis *et al.* 2012). Dans la sous-région, il y a plusieurs séries de bénéficiaires déductibles de la REDD+ (Davis *et al.* 2012). Nous ne nous intéressons ici qu'aux financements.

Les institutions reconnues et respectées, comme les ONG « au sommet », dominent également le champ financier. Par exemple, WWF, WCS, UICN, CI, etc., très visibles parce que jouissant d'une reconnaissance totale, sont aussi de grands bénéficiaires de la redistribution. Sur les échiquiers nationaux, toutes les ONG nationales ne sont pas reconnues. Le processus redistributif est tout d'abord sélectif. Il faut « remplir des conditions » fixées par les outils programmatiques pour être reconnu. Il y a des cas où des ONG « remplissent ces conditions » sans pour autant être reconnues. Même les ONG nationales reconnues ne le sont pas au même degré.

Nous avons trouvé que les luttes pour la reconnaissance climatique et la redistribution étaient très vives au sein des ONG au Cameroun, en RD Congo et au Congo. Les modes de sélection sont nombreux, et vont d'Internet aux séminaires, en passant par des discussions bipartites ou multipartites avec des documents en main

et la cooptation. Nous avons entendu des personnes interviewées parler d'ONG locales créées ou ressuscitées par et pour la REDD+. Des informateurs clés du niveau des départements et des territoires nous ont dit que comme l'argent est en jeu, il y avait « beaucoup d'appelés et peu d'élus ».

Il y a aussi, comme nous l'avons noté plus haut, des institutions quasiment exclues, parce qu'elles sont frappées du déni de reconnaissance. Des ressources ne sont pas redistribuées à ces institutions. Le déni de reconnaissance conduit au déni de redistribution. Les conseils régionaux (Cameroun), les assemblées provinciales (RD Congo), les conseils de département (Congo), les conseils municipaux (Gabon, Burundi, RCA, Tchad, Rwanda, etc.) sont, dans la *Phase 2* en cours, plus ou moins exclues des trajectoires de la redistribution. Nous avons constaté, éclairé par la revue des fonds injectés dans les projets par certains donateurs, que les gouvernements locaux, les branches infra-provinciales des ministères en charge des forêts et de l'environnement, les institutions coutumières, les comités locaux, les institutions ecclésiastiques occupent le bas de l'échelle de la redistribution.

Si les gouvernements locaux, les communautés locales et les institutions coutumières occupent le bas de l'échelle redistributive en raison du déficit de reconnaissance dont ils souffrent, le cas de comités créés ou habilités par les ONG et les grands projets est paradoxal. Ces institutions transplantées sont reconnues, mais sont, en revanche, très faiblement prises en compte par l'appareil redistributif. Dans un raisonnement purement arithmétique, il est possible de dresser des pourcentages de la redistribution par catégorie institutionnelle. Nous concentrons cet exercice sur les financements alloués par le FFBC aux ONG « au sommet », d'une part, et, d'autre part, aux ONG nationales et provinciales, en nous référant à Noiraud (2012). La redistribution catégorielle donne ce qui suit sur deux pays représentatifs du champ sous-régional :

Cameroun : ONG au sommet 48,18 pour cent : ONG nationales et provinciales 3,95 pour cent

RD Congo : ONGs au sommet 56,81 pour cent : ONGs nationales et provinciales 10,68 pour cent

Il aurait été facile d'émettre l'hypothèse selon laquelle la position dans la sphère publique climatique et la redistribution sont proportionnelles à la reconnaissance, et que la nature de la reconnaissance explique aussi bien les pouvoirs que la redistribution. Mais le cas des comités locaux, reconnus mais frappés du déni de redistribution, détruirait une telle hypothèse. Dans les sections ci-dessous, les causes explicatives de tels décalages sont abordées.

Fragment analytique et discursif

Dans ce chapitre, nous faisons trois choses. Nous faisons des démonstrations susceptibles de supporter nos constatations et résultats. Nous faisons ressortir, à travers une analyse dynamique, les interactions entre les résultats de notre travail (voir Chapitre 5). Nous mettons en perspective – dans une démarche critique – ces résultats intermédiaires avec d'autres démarches empiriques, analytiques et théoriques. C'est ce matériau qui nous permettra de poser les bases de notre contribution à la théorie sociale et politique portant sur les questions de reconnaissance et de redistribution dans la gestion des ressources naturelles et des bénéfices associés dans la sous-région.

La question de la reconnaissance

Les traces des processus de reconnaissance des institutions dans la sous-région – tels qu'abordés dans cet essai – remontent à très loin : des premiers contacts avec les Européens aux XV^{ème} et XVI^{ème} siècles (Balandier 1965, dans le cas du Royaume du Kongo) à la post-colonie (Ela 1990 ; Mbembe 2000), en passant par les relations entre les colonisateurs et les colonisés (Mamdani 1996 ; Mutamba 1998 ; Rutanga 2011). Les efforts de développement rural ont magnifié la reconnaissance des institutions dans la sous-région dans les années 70 et 80. Sans y voir une continuité structurale, la reconnaissance climatique et les processus cognitifs historiques ont des similarités.

L'essentiel des paradigmes de la théorie de la reconnaissance accorde un intérêt central « aux demandes de reconnaissance » (Shadron 1994 ; Honneth 1996 ; Foster 1999 ; Fraser et Honneth 2003 ; Zum 2005 ; Anderson 2009), etc. Au regard de l'injustice et du mépris qui règnent dans la sphère publique (Ricoeur 1986 ; Renault 2000 ; Thompson 2006 ; Pourtois 2009) –, les individus et les groupes qui ne sont pas reconnus doivent demander la reconnaissance (Honneth 1996, 2006 ; Foster 1999), et, au besoin, l'arracher à travers des luttes sociales (Tully 2000 ; Fraser et Honneth

2003 ; Feldman 2010). Ces demandes de reconnaissance couvrent essentiellement la reconnaissance de la différence – de *soi* par rapport *l'autre* et d'un groupe X par rapport à un groupe Y (Goff 1959 ; Sartre 1975 ; Taylor 1989 ; Taylor 1994 ; Squires 2006 ; Galeotti 2006). Mais nous ne parvenons pas encore à trouver une préfigure des demandes de reconnaissance institutionnelle à travers des luttes sociales dans le *climatestan* sous-régional.

Les résultats de ce travail montrent qu'une bonne fraction des institutions subnationales choisies et reconnues n'a pas demandé la reconnaissance climatique. Dans la plupart des cas, les appareils de production de la reconnaissance reconnaissent sans avis préalable. Les ONG « au sommet » incluent les noms des institutions dans les documents programmatiques (demandes de financement, propositions et plans d'opération) comme étant des partenaires de fait. Mbeche (2013) tire des conclusions similaires dans la mise en œuvre de la REDD+ en Ouganda. Des leaders d'ONG locales et de comités villageois avouent que c'est parfois après l'obtention du financement que telle ou telle institution « au sommet » vient les informer « à propos de leur statut de partenaires », sans consultation libre et préalable (voir Freuthenthal *et al.* 2011 ; Lewis *et al.* 2008). Plusieurs comités locaux se retrouvent ainsi choisis et reconnus sans que leurs membres se soient prononcés.

C'est de la même manière que les projets de vulgarisation agricole et de développement rural ont généralement procédé dans le passé, par « incorporation programmatique » (Oyono et Temple 2003)⁷⁷. L'éclosion d'un vaste mouvement paysan dans le secteur agricole en Afrique subsaharienne dans les années 1980 et 1990 est allée de pair avec la diffusion des logiques de « capture » des organisations paysannes (Dia 1996 ; Njonga et Dikongué 1996). La prolifération des comités villageois ne date donc pas de la REDD+, ou des projets de conservation et d'aménagement forestier. Elle est consubstantielle à l'accumulation des interventions extérieures (Binda et Ngoma 2003 ; Trefon 2004 ; Lelo Nzuzi *et al.* 2004 ; Ribot 2011 ; Poteete et Ribot 2011). Nous appelons cette « incorporation programmatique » la reconnaissance octroyée. Les ONG locales et les comités du climateland du Bassin du Congo ont donc bénéficié, dans leur majorité, d'une *reconnaissance octroyée* (voir aussi Marino et Ribot 2012).

Il y a également des formes de *reconnaissance négociée*. Les appels d'offres, les avis de recherche du partenariat, les annonces de financement, les consultations sub-nationales le long du processus de préparation à la REDD, les séminaires, et les ateliers sont les cadres fondateurs de la *reconnaissance négociée*. D'une part, les donateurs, les ONG « au sommet » et les ONG nationales ont besoin de partenaires au niveau le plus bas de l'échelle géographique pour conduire leurs projets, et montrer que leurs interventions sont internalisées et acceptées localement. Elles font des arrangements aux termes

desquels la reconnaissance se matérialise par des pratiques de redistribution. C'est le modèle fraserien: il faut reconnaître, certes, mais il faut, surtout, redistribuer (Fraser 1998a, Fabian 1999 ; Tully 2000 ; Fraser 2005 ; Pourtois 2009). Ce modèle reconnaîtif s'appuie sur une « politique de la présence », selon l'expression de Philipps (1995). De l'autre, les institutions locales transplantées (ONG locales, réseaux, comités, cellules, etc.) ont besoin d'être reconnues dans la sphère publique climatique. Pour ce faire, elles répondent à l'offre de reconnaissance, et attendent les *profits de reconnaissance* et les retombées redistributives.

Les formes de *reconnaissance demandée* se situent généralement à l'envers de la *reconnaissance attribuée*. Dans leur version faible, elles se confondent avec les formes de *reconnaissance négociée*. Des ONG locales, des leaders de fédérations de comités, d'une part, et des autorités administratives locales, des autorités coutumières et religieuses, de l'autre, font ainsi irruption dans le climatestan, par des tactiques de « demande passive » de reconnaissance (voir aussi Mbeche 2013). Au Cameroun, en RD Congo et en RCA, des leaders d'ONG provinciales ont des rapports conflictuels avec des autorités administratives locales parce que ces dernières veulent, sans y parvenir, être substantivement reconnues dans la sphère publique climatique et, par-là, bénéficier des retombées de la redistribution. Être reconnu dans l'arène climatique, c'est être visible et être vu. Être reconnu confère de l'autorité institutionnelle. Être reconnu, c'est accéder à des prestiges.

La version forte et robuste de la demande de reconnaissance est constitutive de luttes, de revendications, de mouvements sociaux, de grèves, de sabotages institutionnels, etc. (Deranty et Renault 2007 ; Feldman 2010). Comme souligné plus haut, tout un courant de la théorie, privilégiant l'action sociale et politique (Piketty 1995 ; Alexander et Lara 1996 ; Olivier 2001 ; Lara et Fine 2007), soutient qu'il faut engager des luttes pour la reconnaissance (Tully 2000 ; Fraser et Honneth 2003 ; Feldman 2010). De telles luttes, articulées autour du rejet des logiques redistributives, peuvent être répertoriées en Afrique subsaharienne (Jewsiewicki 1983 ; Mamdani 1996 ; Nyamnjoh et Englund 2004 ; Lumumba-Kasongo 2005). Parfois, bien que couvertes par la quête de justice sociale, le soubassement de ces luttes est alimenté par un imaginaire violent, comme au sujet du pétrole au Nigeria (Watts 2001 ; Thorin 2004) ou des forêts au Cameroun (Oyono 2004).

Certains auteurs entrevoient déjà l'imminence des formes d'expression violentes dans le *climastan*, sous l'action motrice de la contestation de la structure officielle des « droits au carbone » (Ngongo *et al.* 2010 ; Ribot et Larson 2012 ; Karsenty *et al.* 2012a ; Karsenty *et al.* 2012b). Cette évolution se situerait dans la continuité de la contestation de la tenure statutaire des terres et des ressources naturelles (Nguiffo 1998 ; Swanson *et al.* 2003 ; Karsenty et Assembe 2011 ; Oyono 2013a, 2013b ; Oyono *et al.* 2010). Si

elles se dotent d'une capacité politique (Haberson *et al.* 1994 ; Comaroff et Comaroff 1999 ; Minani 2003 ; Binda et Ngoma 2003 ; Ghosh 2009), les organisations de la société civile, que nous abordons plus loin, pourront aider à l'organisation des demandes de reconnaissance vives dans la sphère publique climatique.

La philosophie sociale et politique, avec le retour constant à Hegel (1997, 1999, trad.), repense sans cesse la *reconnaissance mutuelle* (Williams 1992, 1997 ; Pippin 2000 ; Anderson 2009 ; Guibentif 2011). La *reconnaissance mutuelle* est fondée sur l'éthique du respect dans la différence (Anderson 2009). Vue sous ce prisme, elle serait davantage un processus horizontal, et non vertical (Lovell 2007). La reconnaissance des institutions dans la REDD+ est une forme de reconnaissance mutuelle. Les ONG « au sommet » et les ONG locales, d'une part, et les ONG locales et les comités villageois, de l'autre, se reconnaissent mutuellement. C'est, toutefois, une *reconnaissance mutuelle* plus instrumentale que substantive.

Le traitement recognitif des institutions subnationales, en général, et le déni de reconnaissance frappant certaines de ces institutions, en particulier, ne s'inscrivent pas dans l'éthique du respect et de l'horizontalité. Des leaders d'ONG locales disent que leurs institutions ne sont que les « bouche-trous » dans la sphère publique climatique; des autorités élues, comme les maires, ne se sentent pas pleinement considérées; les autorités coutumières estiment qu'« elles sont méprisées ». Les membres des comités disent que les responsables des projets ne sont pas très préoccupés par l'extrême pauvreté et la vulnérabilité dans lesquelles les populations vivent (voir aussi Freuthenthal *et al.* 2011) ; les communautés locales insistent sur le fait que leurs droits aux ressources et aux bénéfices sont détournés (voir aussi Ngongo *et al.* 2010). En revanche, la *reconnaissance mutuelle* substantive serait un remède à l'indifférence et au mépris (Honneth 1996 ; Fraser et Honneth 2003 ; Markell 2006). Nous allons traiter des conséquences du déficit de *reconnaissance mutuelle* dans la section ci-dessous.

La représentation climatique

La représentation locale dans la REDD+ met en avant de nombreuses limites. En interprétant les résultats de notre travail, il se dégage que trois scénarios se sont développés autour de la représentation climatique. Premièrement, il y a des autorités dont la fonction est la représentation, mais qui ne sont pas habilitées et *autorisées à ...* Deuxièmement, il y a des autorités et institutions habilitées et *autorisées à ...* mais qui ne représentent pas de manière comptable, qui font de la *malreprésentation*. Troisièmement, il y a des autorités et institutions qui exercent une sorte de représentation discursive, faisant recours aux principes de la justice. Dans la première catégorie, il y a les gouvernements locaux. La seconde catégorie regroupe

les institutions transplantées, à savoir la nébuleuse des comités locaux. Les ONG nationales et locales, qui disent représenter les communautés locales, souvent sous le titre de « société civile », forment la troisième catégorie.

Des autorités et institutions sub-nationales sont élues. Ces autorités et institutions représentent les populations locales qui les ont élues – voir Kuate (2002, 2007) et Melmoth (2007), dans le cas du Cameroun et de la RD Congo. Elles *sont à la place* des populations locales et parlent en leur nom, dans la perspective de Pitkin (1976). Leur mandat est de satisfaire les aspirations et les besoins des gens qui les ont élues (Andeweg 2003 ; Manin 2004). Mais, comme démontré plus haut, les autorités et institutions élues n'ont été, jusqu'alors, que faiblement reconnues dans la sphère publique climatique. Elles n'ont pas été dotées d'autorité et de ressources. Les représentants des citoyens, c'est-à-dire les corps locaux élus, ne « représentent pas » dans le processus de la REDD+, parce qu'ils ne sont pas significativement reconnus. Le mauvais traitement institutionnel des corps locaux élus posent le problème de la représentation et des représentants dans les interventions en cours.

Les comités locaux ont des membres élus (voir aussi Antang 2013 ; Eteme 2013 ; Achu Samndong 2013). La pratique des élections est courante dans la formation des comités et cellules autour des interventions de développement rural, de gestion des forêts et de conservation dans le Bassin du Congo (voir aussi Oyono et Temple 2003 ; Trefon 2004 ; Achu Samndong 2013). Les membres de ces comités représentent donc les villageois et doivent répondre à leurs demandes et aspirations. Nous avons vu dans les résultats de cette étude de cas, plus haut, qu'il ne s'agit pas d'une représentation responsable (voir aussi Ribot 2007). D'abord, les populations locales disent que leurs besoins et aspirations ne sont pas pris en compte par « leurs représentants ». Ensuite, les membres des comités locaux ne semblent pas avoir un mandat bien compris par les communautés locales. Enfin, ces comités sont très insuffisamment redevables envers les communautés locales. Oyono et Efoua (2006) parlent des « représentants qui ne représentent personne » dans la gestion des forêts communautaires au Cameroun. C'est ce que Ribot (1999, 2004) appelle la « représentation sans redevabilité vers le bas »

Des analyses sous-régionales antérieures à cet essai montrent que les comités locaux sont davantage redevables envers les ONG et les projets qui les ont créés, réactivés et reconnus (Ribot 1999 ; Oyono et Efoua 2006 ; Ribot 2007 ; Ribot 2011). Au Zimbabwe, Mapedza (2006) qualifie cette relation de redevabilité ascendante de « lien parternaliste ». La représentation exercée dans le processus REDD+ par les comités villageois est comme une *malreprésentation* (voir aussi Oyono et Ntungila 2013). D'une part, elle ne repose pas sur ce que Przeworski *et al.* (1999) appellent la réceptivité, à savoir une relation entre les « signaux » émis par les citoyens (leurs attentes) et les actions des représentants⁷⁸, d'autre part, les comités ne rendent pas

compte aux populations locales et ne sont ni contrôlés, ni sanctionnés par ces dernières. La représentation locale dans les arrangements climatiques n'est pas enracinée dans la comptabilité, à savoir la relation entre les résultats de la représentation et les sanctions appliquées par les citoyens à l'action représentationnelle (Ferejohn 1999). Il y a deux conditions pour la représentation (Ferejohn 1999) : la capacité citoyenne de s'organiser de façon autonome (i) ; la capacité citoyenne de s'exprimer sur la représentation (ii). La représentation c'est la relation entre les demandes citoyennes, les intérêts citoyens et les résultats (Kuhn 1966 ; Cook 2005 ; Severs 2010).

Les leaders des ONG locales du niveau provincial et infra-provincial prétendent aussi représenter « les intérêts des populations locales » (Trefon 2004 ; Lelo Nzuzi *et al.* 2004 ; Ribot 2007). Mais ces gens n'ont pas été élus par les citoyens, bien qu'ils soient, après tout, susceptibles d'intégrer les aspirations et besoins des citoyens dans leurs agendas (Ghosh 2009). Ce type de représentation est intéressant à plusieurs égards. Saward (2006, 2009, 2010) montre que dans de nombreux cas, des institutions et individus non élus revendiquent le statut de représentants et représentent *de facto*. Cette capture de la représentation par des non élus est visible avec les leaders d'opinion. Saward (2009) prend le cas de l'artiste irlandais Bono, qui dit parler au nom des déshérités et des pauvres. Oussama Ben Laden, aussi, a prétendu pendant plus de deux décennies représenter la *umma*, la communauté des croyants, et « parler en son nom ». Et pourtant, ni Bono ni Ben Laden n'ont été élus par personne. Contrairement à ce qu'il disait être, Jésus Christ n'a jamais été reconnu comme le roi ou le représentant des Juifs (Bonaventure 1990).

Selon Saward (2006, 2009, 2010), il arrive souvent que l'on représente de manière responsable sans avoir été élu. Certaines ONG locales défendent effectivement les intérêts des citoyens dans la REDD+. Le discours dominant dans les plateformes de sociétés civiles mises en place dans tous les pays de la sous-région tourne autour de ce postulat. Ce genre de représentation comporte toutefois des risques de manipulation (Maravall 1999), ou de redoublement de l'exclusion et de capture par l'élite (Platteau 2004 ; Oyono et Efoua 2006 ; Ribot *et al.* 2006 ; Marfo *et al.* 2012). Dans la mesure où les soi-disant représentants, non mandatés par les gens, ne rendent pas compte de manière descendante. Ils n'encourent logiquement aucune sanction venant « du bas ». Dans l'arène de la REDD+, plusieurs ONG locales rendent ainsi compte plutôt aux ONG « au sommet », aux donateurs et aux projets (voir aussi Ribot 2007, 2011). Leurs responsables peuvent mal gérer les pouvoirs et les ressources sans être sanctionnés par la population.

Sans être en mesure de nous consacrer à leur analyse dans cet essai, de nombreuses constatations et questions sont soit consubstantielles, soit transversales à la représentation climatique. Nous pourrions, dans le futur, orienter notre travail

vers certaines de ces questions critiques. Il y a la démocratie représentative, la décentralisation, les relations de pouvoir, et les sociétés civiles. Nous les abordons sommairement néanmoins ici.

La démocratie représentative est une forme d'organisation politique qui englobe la liberté d'opinion, le libre choix, la responsabilité et la redevabilité (Bourdieu 1981 ; Berlin et Hardy 2002 ; Baber 2004 ; Ankersmit 2007). La validité universelle de la démocratie représentative est perpétuellement questionnée par la théorie politique dans des sociétés en mutation et en crise (Hermens 1941 ; Bourdieu 1981 ; Touraine 1983 ; Gaxie 2003 ; Mansbridge 2009). Elle est aussi très questionnée sur la base des situations africaines (Lumumba-Kasongo 2005 ; Mamdani 1996), où elle est en constant rapport avec les transformations de l'Etat et des sociétés (Jackson et Rosberg 1982 ; Mamdani 1996 ; Törnquist *et al.* 1999 ; Mbembe 2000 ; Ake 2003).

La décentralisation crée et façonne la représentation. Alors qu'elle est porteuse d'avantages indéniables (Andersson 2004 ; Ribot 2007), la décentralisation comporte aussi une grande marge d'incertitudes et des coûts de transactions verticaux et horizontaux élevés dans tout les pays en développement (Ansolabehere 2003 ; Ribot *et al.* 2006). En raison de leur nature et de leur orientation, les décentralisations centro-africaines posent de nombreux problèmes en rapport avec cet essai. Le modèle administratif hérité de la France, et appliqué dans presque toute la sous-région, instaure la tutelle des autorités nommées sur les autorités élues (Chapman 1952 ; Mawhood 1983). Dans ce modèle, les préfets et les sous-préfets chapeautent l'action des communes, des maires et des conseils municipaux – voir, dans le cas du Cameroun, Finken (1996) ou Owona (2011). Ce schéma conduit à l'infantilisation des autorités élues (Ribot et Oyono 2005 ; Oyono 2009), et des chefs coutumiers (voir Geschiere 1993).

Dans beaucoup de cas, ces conditions institutionnelles conduisent à un « despotisme décentralisé » (Mamdani 1996). L'absence de pouvoirs locaux effectifs est un recul pour la décentralisation (Agrawal et Ribot 1999 ; Ribot et Oyono 2006 ; Ribot *et al.* 2006). La décentralisation administrative court ainsi le risque de devenir plus une forme d'occupation administrative qu'un levier pour l'émancipation des citoyens, comme le note Boone (2003). La supervision des autorités élues par des autorités nommées conduit à des conflits dans la sphère publique et à une perte des ressources (voir Bigombé Logo 2003). Si les corps locaux élus n'ont été que trop faiblement reconnus par la REDD+, c'est en partie parce que le modèle administratif en vigueur dans les pays de la sous-région ne les émancipe pas, mais les affaiblit. En Afrique, les raisons de l'échec des programmes de décentralisation non fondés sur la redevabilité descendante sont bien connues (voir Agrawal et Ribot 1999 ; Ribot 2007).

Ces raisons vont de la résistance des autorités centrales à se dessaisir des pouvoirs et des ressources à la lourdeur bureaucratique des institutions locales décentralisées, en passant par la corruption et l'apathie des populations locales envers ces institutions décentralisées et affaiblies (Wunsch 1995 ; Ribot et Oyono 2005). Les autorités et institutions élues seront « visibles » lorsque les pays de la sous-région s'engageront dans une « *self governing decentralization* », une décentralisation auto-gouvernante (Olowu 1995), avec une autonomie accrue, des pouvoirs, des ressources, des capacités, la technicité et la redevabilité descendante (voir Agrawal et Ribot 1999). Des décentralisations administratives mal conduites portent les germes de sécession territoriale, comme en RD Congo (Trefon *et al.* 2002 ; Engelbert 2003). Enfin, la décentralisation doit mettre en place les outils fondateurs de ce que Luxembourg (citée par Ettinger 1986) appelle « la capacité du jugement critique » de la part des citoyens.

Un « marché du climat » est en formation dans le Bassin du Congo (Karsenty *et al.* 2012a, 2012b). Ce marché est fait des relations de pouvoir. Dans sa sociologie interprétative, Weber (1947, 1978) aborde le problème de l'idéologie de la domination dans le marché. Il montre que l'imaginaire social des acteurs du marché est fait de significations de pouvoir entre les dominants et les dominés. Dans leur approche de la pensée de Weber, Camic *et al.* (2005) décodent un processus qui a sa place dans cet essai : la « domination des vues et des objectifs d'un groupe sur un autre », centrée autour des modèles d'action, des formes interactionnelles », des configurations relationnelles, et des structures organisationnelles. C'est le credo du marché. Quelle sera la place des communautés locales dans le marché du carbone dans les 20 ans à venir ?

Le réseautage des ONG locales sous l'étiquette de « sociétés civiles » est une forme d'action institutionnelle très visible dans la sous-région (Binda et Ngoma 2003 ; Minani 2003 ; Trefon 2004 ; etc.). La nature et le rôle de la société civile introduisent cependant beaucoup de confusion dans les esprits. Souvent, il est difficile de savoir ce qu'elle est et ce qu'elle n'est pas. Nous avons abordé la question de la représentation exercée par les ONG locales, une sorte de « représentation des non élus » qui peut déboucher sur des résultats positifs comme sur des résultats négatifs. Nous posons à nouveau la question de leur inscription dans le champ climatique dans ce paragraphe.

Les constatations disponibles montrent qu'en règle générale ces organisations ne sont pas résilientes – au sens de Gunter Jr. (2004) –, à savoir qu'elles sont sans agenda, sans membres actifs, et fortement personnalisées⁷⁹, etc. Dans les villes provinciales de la sous-région, il y a des « ONG dans le sac », c'est-à-dire « sans bureau », qui disparaissent avec la fin des projets. Malgré tout, les ONG locales peuvent opérer une

mutation philosophique et idéologique et devenir des supports de l'action collective locale et des mouvements sociaux orientés vers les demandes de justice redistributive (Haberson *et al.* 1994). Elles pourraient ainsi « infléchir les processus et les résultats du développement dans un sens plus favorable aux pauvres » (Webster 2004), à travers des modes de société civile plus ajustées aux attentes des communautés locales (Taylor 1999). Il y a un lien entre la pauvreté, la *malredistribution* et l'essor des mouvements sociaux (Webster 2004 ; Scott 1985). Les ONG locales, étiquetées « sociétés civiles », peuvent développer des outils à travers lesquels les gens ne seront plus des sujets, mais des citoyens : elles peuvent poser les bases du refus de la *malredistribution* (Guha 1983 ; Wolf 1990 ; Scott 1985 ; Young 1993).

Subordination et chosification des institutions

Plutôt que de créer des formes durables de participation à la prise de décision, la reconnaissance climatique semble produire des formes de subordination et de chosification, au sens de Lukacs (1960) ou Honneth (2007). Des institutions locales sont subordonnées et banalisées. Dans leurs relations « institutionnelles » avec les appareils de production de la reconnaissance, les institutions subnationales reconnues ne donnent pas le reflet d'*institutions émancipées*.

Dans des conversations confidentielles, les experts des ministères et des comités nationaux REDD disent que les Etats sont subordonnés aux donateurs, qui dictent leur volonté. Les bénéficiaires des projets-pilotes, voire les ONG « au sommet », sont subordonnés aux donateurs. La *reconnaissance attribuée* et la *reconnaissance négociée* – qui ont prévalu dans de nombreux cas de reconnaissance des institutions – sont emblématiques de la subordination. Selon l'expression d'un membre de la société civile camerounaise⁸⁰, les ONG locales sont irrémédiablement devenues les « *obligées* et les *suppôts* » des institutions « au sommet ». Trefon (2004) décrit une société civile congolaise « en quête de tuteurs financiers », et donc « prête à la subordination ». Plus haut dans cet essai, il existe des preuves théoriques que l'assistanat et les flux d'aide au développement n'ont pas aidé la sous-région à s'émanciper (Ropivia 2007 ; Avom 2009 ; Rodney 2012), mais l'ont subordonnée aux institutions financières multilatérales et aux pays donateurs (Ascher 1999 ; Bayart 2000 ; ICG 2012).

Une autre constatation : les orientations idéologiques et les prises de position méthodologiques des donateurs doivent être approuvées et validées par des ONG subordonnées (voir Ribot 2006). Lors des séminaires, les ONG locales reconnues par une ONG « au sommet » doivent absolument « faire bloc derrière cette dernière ». Aux financements se substitue généralement la subordination. Les appels d'offre, les *mémoires of understanding*, les contrats lient les institutions « au sommet » et les

ONG locales sont les technologies de base de la subordination institutionnelle, dont les arts peuvent aller de la « création des conditions d'insécurité financière » à « la pression idéologique et morale ». Les différentes conditionnalités financières, méthodologiques et techniques posées par les institutions « au sommet » semblent constituer des *passesports* pour la subordination.

La subordination des comités locaux aux ONG est plus évidente. Premièrement, comme c'est souvent le cas, les comités sont créés par les ONG. Deuxièmement, les membres des comités avouent ne pas connaître sérieusement le but des interventions climatiques (Freuthenthal *et al.* 2011). Troisièmement, les symboles (capital intellectuel, voitures, argent, la grammaire de l'intervention, etc.) affichés par les équipes des ONG créent « obligatoirement » des attitudes de subordination. Quatrièmement, l'économie morale des populations locales indique qu'elles attendent l'argent des forêts : comme les ONG forment l'interface avec les donateurs, « accepter » leur intervention est une nécessité. Ribot (2006) parle d'« enfermement idéologique et moral » des institutions locales. Bien que reconnues de manière instrumentale ou non reconnues, les autorités locales sont aussi subordonnées. Un leader d'une ONG locale camerounaise parle de cas de « sous-préfets qui courent derrière les intervenants extérieurs pour demander du carburant ».

Ces invariants valident les craintes⁸¹ des auteurs comme Olivier (2001) et Markell (2003, 2006), qui arguent que dans ses dérives sociales et morales, la reconnaissance résulte le plus souvent à la « souveraineté pour soi et la domination pour l'autre » (voir aussi Anderson 2007 ; Poteete et Ribot 2011). Les mêmes invariants habilent le lien entre la reconnaissance et la chosification. La chosification intervient lorsque l'autre est soumis à un traitement instrumental ou transformé en élément profitable (Honneth 2007). Les ONG locales et les comités villageois sont des gages aux interventions. Elles sont, dans la plupart du temps, dénaturées à travers la reconnaissance et le « partenariat » (Oyono et Temple 2003 ; Marino et Ribot 2012).

Njonga et Dikongue (1996) relatent les péripéties des élections des leaders des organisations paysannes au Cameroun et au Tchad dans les années 1990, sous la supervision de trois ONG internationales. Ces élections étaient toujours des simulacres et la preuve que les institutions locales sont instrumentalisées. La transplantation des institutions au niveau local par les projets, les ONG « au sommet » et les compagnies privées de la REDD+ peut résulter en une forme d'instrumentalisation ou en la destruction des institutions locales. La dépendance financière et matérielle des institutions locales à l'égard des institutions « au sommet » – les institutions qui ont le pouvoir – est la forme achevée de la subordination. Il y a un lien étroit entre le pouvoir, la dépendance et la soumission (Russel 1938 ; Emerson 1963).

Redistribution, réparation et justice

Être victime du déni de reconnaissance, c'est être méprisé (Honneth 2006, 2007). Les gouvernements locaux et les institutions coutumières n'ont pas été, en cette *Phase 2* de la REDD, suffisamment reconnus et respectés dans la sphère publique climatique. Les schémas redistributifs montrent que très peu de ressources financières leur ont été allouées, contrairement aux ONG locales. Il y a *maldistribution*, dans la mesure où, en date, les gouvernements locaux sont relégués dans les marges de la redistribution en RCA, au Congo ou au Gabon, etc. Et pourtant les corps élus – voire les institutions coutumières – sont, en théorie, plus représentatives des populations locales que les ONG reconnues (Raponda-Walker et Sillans 1995 ; Ribot 2007 ; Nuesiri 2013). Dans la même veine, les comités villageois sont censés être l'émanation des populations locales, en dépit de la *malreprésentation* qui caractérise les actions de leurs leaders (voir aussi Oyono et Efoua 2006 ; Antang Yamo 2013 ; Oyono et Ntungila 2013 ; Achu Samdong 2013).

La *malredistribution* et la redistribution inéquitable que nous évoquons posent un certain nombre de problèmes, comme les droits aux bénéfices financiers et à la justice distributive et réparatrice. Car en matière d'appropriation des bénéfices liés de ressources naturelles, y compris, donc, la REDD+, droits de propriété et redistribution sont imbriqués (Meinzen-Dick *et al.* 2010 ; Oyono 2013b ; Sunderlin *et al.* 2014). La question des droits aux bénéfices est centrale dans le Bassin du Congo (Karsenty 1999 ; Leenhardt 2005 ; Oyono *et al.* 2006 ; Oyono 2013b). Dans cet essai, elle renvoie à une autre question plus critique – la question des « droits au carbone » (Karsenty *et al.* 2012b ; Sunderlin *et al.* 2014).

Cette dernière question rebondit, à son tour, sur la question de la tenure des terres et des forêts (Karsenty et Assembe 2011 ; Oyono 2012, 2013b). La *Phase 1* et la *Phase 2* de la REDD+ ne font pas encore surfer clairement ces enjeux. La *Phase 3* (la mise en œuvre, avec formules de redistribution, marché de carbone, transferts sociaux liés aux projets, etc.) posera, sous une tonalité forte, ces enjeux. Non sans identifier des indices, des auteurs entrevoient des conflits (Ngongo *et al.* 2010 ; Karsenty *et al.* 2012b ; Oyono et Ntungila 2013), dont la majeure partie opposera les communautés locales à l'État, d'une part, et les communautés locales aux compagnies privées, de l'autre. Par ailleurs, il n'est pas exclu que les « enjeux de carbone » se superposent, dans l'imaginaire local, aux effets sociaux du déni de reconnaissance dans les acquisitions foncières à grande échelle dans le Bassin du Congo (voir aussi Hall 2011 ; Oyono 2013a). Lorsque les règles et les pratiques sont exclusives et non inclusives, les conflits se multiplient autour des ressources communes (voir Ostrom 1987, 1990).

Faut-il le rappeler ? Dans l’imaginaire économique des représentants des communautés locales rencontrés, les montants d’argent en circulation sont tout simplement de nature pharaonique, et sont emblématiques du fossé abyssal qui les sépare « des autres ». La *malreconnaissance*, le déni de reconnaissance et la *maldistribution* sont des marqueurs de l’injustice et les forces motrices des conflits (Fraser 1998b ; Nyamnjoh et Englund 2004 ; Lara et fine 2007, O’neil et Smith 2012). La reconnaissance et la redistribution étant liées (Fraser 1998b ; Nyamnjoh et Englund 2004), elles peuvent être négociées à travers des luttes démocratiques (Connolly 1992). La *reconnaissance* et la redistribution peuvent se réconcilier (Schaap 2004).

Demander une juste redistribution revient à exiger l’application de la justice redistributive et réparatrice dans la différence (Connolly 1992 ; Fisk 1993). Car la justice redistributive consiste à donner à chacun ce qui lui revient et qui est conforme à une condition humaine plus élevée (Piketty 1995 ; Arendt 1998). La justice redistributive doit être appuyée par des mécanismes politiques fiables et durables (Rawls 1993). A travers quels mécanismes redistributifs les décideurs de la REDD+ pourront-ils assurer la justice distributive ? Celle-ci a-t-elle déjà existé dans le partage de la rente issue de l’exploitation des ressources naturelles de la sous-région ? Nous avons déjà évoqué plus haut les différents mécanismes de financement des activités de la REDD+, reclassés par Karsenty (2012) et Karsenty *et al.* (2012b). Mais sur le terrain, dans les phases actuelles, l’équation de la redistribution du central au local n’a pas encore été résolue. Lorsqu’elle le sera – si elle le sera un jour – quels en seront les schémas ? Les pays avancés dans le processus évoquent de plus en plus la mise en place de fonds nationaux, fonctionnant du central vers le local (RDC 2010 ; RdC 2011 ; RoC 2012 ; Aquino et Guay 2013). Le risque d’aggravation de la structure injuste de la redistribution est énorme derrière ce genre de mécanisme (voir aussi Eteme 2013).

L’Etat est le propriétaire statutaire des forêts dans toute la sous-région. Et l’Etat est présenté comme une *puissance publique*, selon l’expression contenue dans le R-PP de la République du Congo. En matière d’appropriation des droits, pouvoirs et ressources, l’Etat centro-africain est visiblement une sorte de *Léviathan* (voir Dunn 1969 ; Hobbes 2000 [1651] ; 2005), à savoir « un monstre » qui s’accapare de toutes les ressources et assujettit toutes les volontés (Bernhardt 1989). C’est une réalité implacable : « Il n’est de puissance sur terre qui lui soit comparable ... Il a le pouvoir absolu ... Il autorise » (Hobbes 2000:289).

Dans le Bassin du Congo, la maldistribution et le gaspillage sont aussi le résultat des formes négatives d’exercice de cette puissance, la puissance de l’Etat (Ascher 1999 ; Onana 2002 ; Engelbert 2003). L’Etat est souvent pointé du doigt comme

responsable de la mauvaise condition humaine (voir aussi Scott 1998). Par ailleurs, à défaut de l'être partout, la pauvreté est endémique dans de nombreuses zones de la sous-région, parfois plus qu'ailleurs en Afrique. Or une redistribution équitable peut devenir une arme appropriée dans la lutte contre la pauvreté, la vulnérabilité et les blessures sociales et morales (Ascher 1984 ; Hahnel 2005 ; Oyono 2013b).

Deux chercheurs camerounais font des simulations de la redistribution des bénéfices de la REDD+ au Cameroun sur la période 2015-2035, sur la base de deux scénarios construits sur la réduction du taux de déforestation (Nlom et Sonwa 2013). Le *scénario fort* équivaut à un taux de déforestation évitée de 50 pour cent et le *scénario faible* correspond à un taux de déforestation évité de 25 pour cent. Il est estimé que le Cameroun percevrait annuellement, durant cette période, CFA 28,91 milliards sous le *scénario fort* et CFA 14,45 milliards sous le *scénario faible*. Ces chercheurs proposent la clef de répartition suivante : Etat central 50 pour cent ; structures de gestion des projets (ONG et autres) 20 pour cent ; communes 20 pour cent ; et communautés locales 10 pour cent.

Ces scénarios appellent trois remarques. Premièrement, cette clef de répartition n'est pas très différente de la clef de répartition de la redevance forestière et de la redevance foncière : c'est du « déjà vu » (voir Bigombé Logo 2003 ; Assembe *et al.* 2013). Deuxièmement, la position des communautés locales dans la chaîne de la redistribution est la même que dans les autres mécanismes redistributionnels. Troisièmement, la commune sera incorporée dans la chaîne de de la redistribution lorsque la REDD+ sera rémunérée. Pour le moment, ce ne sont que des scénarios. Ce que nous voulons démontrer, c'est la toute-puissance de l'Etat dans tous les mécanismes redistributionnels.

Au plan axiologique et légal, une bonne redistribution est synonyme de justice sociale, de justice économique et de réparation, selon la maxime « à chacun selon son sacrifice personnel » (Piketty 1995 ; Hahnel 2005). Les communautés locales soutiennent qu'elles consentent un lourd sacrifice en assistant à l'extraction des ressources sur leurs terres coutumières depuis des siècles (Zocizoum 1983 ; Oyono 2005, 2013b), d'une part, et en « voyant les autres s'enrichir avec l'argent de leurs forêts » – tout en donnant leur temps pour les réunions de la REDD+, de l'autre. De ce point de vue, ces « sacrifices » doivent être compensés (voir aussi Menzen-Dick *et al.* 2010 ; Davis *et al.* 2012).

Que les nouveaux schèmes de la REDD affecteront positivement ou négativement les petits exploitants dépendront des dispositions prises au sujet de l'allocation des bénéfices issus du marché de carbone. Si la tenure foncière des communautés forestières n'est pas sécurisée et la gouvernance autour de la tenure n'est pas

effective, il y a un danger que les bénéfices pour la REDD seront appropriés par les gouvernements, les compagnies privées et même des ONG de conservation. Menzen-Dick *et al.* (2010:2)

Les expériences de redistribution de la rente forestière, foncière, minière et pétrolière confirment la nature hobbesienne de l'Etat dans les pays de la sous-région. Ces expériences – voir Oyono *et al.* (2008) ; Ebamane (2010) ; Malele et Karsenty (2010), dans le cas de la rente forestière, et Assembe *et al.* (2013), dans le cas de la redevance foncière – n'ont pas encore montré qu'elles sont fondées sur des normes et pratiques de la justice redistributive (Bigombé Logo 2003 ; Wax 2004 ; Leenhart 2005 ; Eteme 2012). Les clefs de redistribution, les modalités de circulation de l'argent et la gestion de ces mécanismes sont toujours contestées par les communautés locales et les sociétés civiles (Nguiffo 1998 ; Oyono *et al.* 2006). La redistribution dans la REDD+ est donc entourée d'incertitudes, de complexités, et de « non-dits », et n'augure pas nécessairement d'un *blue sky* (ciel bleu) pour les communautés locales. Il est possible que la REDD+ reproduise la nature rentière de l'Etat dans le Bassin du Congo.

Sphère publique et sphères publiques

Etre présent et être « agissant » dans la sphère publique, c'est participer à la délibération et à la prise de décision (Asen 2004 ; Braaten 1991 ; Papakostas 2012). Dans les pays de la sous-région, la sphère publique climatique est, en théorie, ouverte à tous les acteurs. Nous avons toutefois trouvé que cette présence signifie affirmation pour certaines institutions et marginalisation pour d'autres. Il existe un écart hyperbolique entre les institutions « au sommet » et les institutions locales, résultant en des relations de pouvoir asymétriques et en des stratégies d'obstruction du couloir de l'accès aux bénéfices. La présence des institutions dans la sphère publique climatique est ambivalente, avec deux faces saillantes. Dans les lignes qui suivent, nous mettons en perspective la présence institutionnelle et la participation, d'une part, et entrevoyons l'émergence de contre-sphères climatiques, une forme de *polycentricité* (Née 2005), de l'autre.

La capacité des gens à influencer les décisions constitue l'épicentre des relations de pouvoir dans la sphère publique. Cette capacité est déterminée par la participation et les demandes sociales (Touraine 1981), d'une part, et le rapport entre les citoyens et la représentation politique, de l'autre (Bourdieu 1981). Dans les pays de la sous-région, de nombreuses institutions sont présentes dans la sphère publique climatique « par invitation ». L'ingénierie légale et programmatique de la REDD+ leur a « ouvert les portes » de la sphère publique. Pour marquer leur présence, des pouvoirs et des ressources leur ont été alloués.

Ces institutions influencent fortement la prise de décision climatique (RDC 2010 ; RdC 2011 ; RoC 2012). C'est le cas des institutions « au sommet », constitutives de l'épicentre de la sphère publique climatique. La reconnaissance leur a été aisément concédée et elles sont visibles. La sphère publique climatique formelle est dominée par des institutions qui « autorisent », qui ont l'autorité, d'une part, et les institutions auxquelles l'agence a donné des pouvoirs et des ressources, de l'autre. Elles symbolisent la « participation sur invitation » (Ahedo et Ibara 2007) – et le respect sur lequel insistent Blondiaux (2001), Honneth (2006, 2007) et Renault (2000).

Mais la sphère publique n'est pas un monisme : elle n'est pas l'espace paisible et uniforme dont parle Habermas (1984, 1989). La volonté de reconnaissance et la recherche de la visibilité génèrent des modes d'action sociale et politique qui brisent cette prétendue uniformité. La *malreconnaissance*, le mépris, la banalisation, la *maldistribution* et l'injustice économique sapent l'égalité des voix des citoyens dans la sphère publique (Fraser 1998a, 2005), dans la « politique de la présence » (Philips 1995) et dans la culture des revendications (Touraine 1981 ; Blondiaux 2001). Des analystes comme Karlström (1996), Comaroff et Comaroff (1999) et Zask (1999) soutiennent que l'imagination politique et le dédoublement de l'opinion publique en plusieurs opinions publiques produisent des sphères publiques subalternes qui deviennent ensuite des contre-sphères publiques.

Comme résultat, la sphère publique climatique abrite, de façon encore latente, des « contre-sphères subalternes ». Les exclus de la reconnaissance, comme les gouvernements locaux, forment une contre-sphère publique, qui est en train de revendiquer une position et une voix. Les *malreconnus*, comme les autorités administratives locales, constituent une contre-sphère publique. Les exclus de la redistribution comme les communautés locales et les autorités coutumières sont une contre-sphère publique. Même sans avoir une voix audible ou une position visible, ces contre-sphères publiques habitent dans la sphère publique dominante.

La formation d'un souterrain politique et culturel dans la sphère publique est un phénomène ancien en Afrique : il date de la colonisation (Karen 1985 ; Mutamba 1998 ; Awasom 2012). Ensuite, les évolutions démocratiques des années 1990 ont largement bénéficié aussi bien de l'indocilité de ce souterrain (Mbembe 1988 ; Ela 1990) que des contre-pouvoirs et des contre-sphères publiques (Bratton et van de Walle 1997). De plus en plus, les adeptes de la toile (*Internet*), les « cyberdémocrates », constituent une contre-sphère publique dans les pays où la sphère publique est obstruée (Ya'a 2012), comme l'ont montré les révoltes dans les pays arabes ces dernières années.

Du Cameroun en RD Congo, en passant par le Gabon, les sectes religieuses, les mouvements messianiques, les sociétés secrètes et les cercles de la sorcellerie sont des contre-sphères publiques (Bureau 1971 ; Fernandez 1982 ; MacGaffey 1983 ; Geschiere 1994). Ces trajectoires religieuses et spirituelles ont souvent défié l'Etat colonial et post-colonial et l'ordre établi (Ngongo 1982; Mbembe 1988). Les peuples indigènes de la sous-région (les Pygmées) – dont la présence dans la forêt est millénaire (Guillaume 1983) –, « quasiment oubliés » par l'agence climatique, peuvent construire des contre-sphères « invisibles ». Notre constat est que les sphères publiques subalternes générées par les processus REDD+ sont en train de se transformer en contre-sphères dissidentes ou revendicatrices. Les morceaux du discours des élus locaux, des autorités administratives locales, des autorités coutumières et d'une partie de l'élite villageoise (les jeunes lettrés en particulier) reflètent clairement cette dissidence. McAfee et Shapiro (2010) ont observé ce genre de mouvements au Mexique au sujet des paiements pour services environnementaux.

Dans ces conditions, des leaders d'opinion, mais aussi des activistes des ONG « non REDD+ », cherchent à développer une *grammaire de la revendication*. Pour y parvenir, cependant, il faut une mutation des formes de participation. Ne pouvant pas « participer par invitation », ces acteurs pourront fédérer des contre-sphères subalternes, pour développer, ensemble, des stratégies de « participation par irruption », et poser les bases d'une participation paritaire, une sorte de passage en force institutionnel. Ahedo et Ibarra (2007) entendent par « participation par irruption » les protestations et revendications publiques destinées à peser sur les décisions et à combler ce que Norris (2011) appelle « déficit démocratique » dans la sphère publique.

Ce déficit – qui hante la sphère publique climatique – est vu par Allegretti (2012) comme « l'écart entre la réalité de la démocratie et les aspirations citoyennes ». Deux variables permettront, dans le futur, d'évaluer la participation populaire dans le futur de la sphère publique climatique dans la sous-région, selon l'échelle dressée par Sherry Arnstein (cité par Allegretti 2012) : la capacité de produire de l'*empowerment* (offrir de nouvelles connaissances et de l'information) et la capacité de donner aux citoyens le pouvoir réel de décider (voir aussi Cook 2005). Ces variables constituent aussi des outils institutionnels adéquats pour l'émergence de formes de démocratie locale.

6

Recadrer la théorie et l'action

Pour approfondir ce travail préliminaire les années à venir, nous avons l'intention de repositionner la question de la reconnaissance, afin de la relier à l'action sociale. Ce repositionnement est inhérent à toute contribution critique à la théorie de la reconnaissance (Brubaker 1993). Dans un second temps, nous allons contribuer à l'esquisse d'un paradigme de la post-reconnaissance dans les politiques de gestion des ressources naturelles en Afrique. Enfin, nous allons recadrer la dimension sociale, morale et politique de la redistribution et de la réparation, à travers un effort de contextualisation par rapport aux sociétés africaines dans une perspective légèrement post-fraserienne.

Comment y parvenir ? Nous allons ébaucher une théorie de la post-reconnaissance ayant comme porte d'entrée la *reconnaissance mutuelle*, et l'inscrire à l'intérieur non pas de la sphère publique moniste habermasienne, mais dans la multiplicité des sphères publiques africaines (celles du « haut » et celles du « bas »), les luttes pour la reconnaissance substantive, la recherche adaptative des réponses à des questions spécifiques sans cesse en mutation – comme le droit aux ressources et aux bénéfiques, la réparation, la redistribution et la citoyenneté. La théorisation de notre travail réactive, en fin de compte, le problème de la *reconnaissance mutuelle*.

La « participation sur invitation » ne conduisant pas à des formes substantives de reconnaissance, le modèle théorique isolable au terme de cet essai sous-tendrait que la reconnaissance mutuelle – ou le respect mutuel, en philosophie morale et chez les hegelien (Williams 1992, 1997) – soit davantage le résultat de la « participation par irruption ». A partir d'un référent autre que l'ontologie ou le culturalisme, nous comptons élaborer des prémisses d'une pensée partageable basée, comme le dit Bernstein (1978), sur des alternatives théoriques capables de générer des alternatives pratiques (voir aussi Coleman 1990). Il s'agirait de susciter et de nourrir un paradigme

de la reconnaissance, avec des outils théoriques susceptibles de poser le principe d'une justice réparatrice et redistributive et d'une citoyenneté environnementale (voir aussi Crate et Nuttal 2009) en Afrique, afin de fournir des outils à tout effort pour la sortie du tunnel de la banalisation et de la chosification.

Bien qu'ambitieux, notre objectif est de contribuer, par une déconstruction mineure, à la théorie sociale et politique de la reconnaissance en incorporant des paramètres institutionnels d'extraction africaine dans les appareils cognitifs antérieurs. Notre prétention n'est nullement d'africaniser la théorie sociale, ni d'en créer une nouvelle. Cela n'a d'ailleurs pas de sens – et les études post-coloniales, par exemple, n'ont jamais cherché à le faire. Nous voulons tirer avantage du pluralisme cognitif et de la pluralité des « conditions de production de la connaissance » (Bourdieu 1990). Ces conditions sont cruciales dans la perspective micro-analytique de cet essai. Nous allons aussi repenser le rapport entre la reconnaissance et la redistribution, en revisitant certains aspects du paradigme fraserien, suite aux critiques émises, par exemple, par Pourtois (2009).

Car nous pensons absolument, comme le soutient Pourtois, que la reconnaissance « ne peut être réduite » à la participation paritaire ou à la justice sociale. Les facteurs psychologiques et les calculs politiques font partie de l'acte de reconnaissance. Par exemple, les politiques de reconnaissance attirent l'électorat – comme cela est souvent le cas avec la prise en compte, dans le discours des politiciens, des attentes des minorités. Les promesses électorales dans les démocraties sont indicatives de la relation entre les intentions de la politique de la reconnaissance et les attentes de justice derrière les pratiques de la politique de la redistribution.

Nous allons revoir, dans une perspective post-moderniste – en dépassant ce qui est déjà considéré comme un changement paradigmatique (Harvey 1986) – le monisme fraserien selon lequel la redistribution économique à travers la reconnaissance culturelle est le remède à l'injustice. Les situations africaines d'aujourd'hui ne peuvent pas être vues uniquement sous cet angle, dans des contextes où les cultures locales et la coutume résistent à la modernité gouvernementale. La redistribution économique a elle-même un sens pluriel. Nous voulons faire progresser la connaissance sur la reconnaissance en y ajoutant une dimension jusque-là évitée : les institutions. Le paradigme recognitif, tel qu'il est discuté dans la théorie, est surtout le reflet des sociétés capitalistes et démocratiques avancées. Nous voulons nous concentrer sur la reconnaissance des institutions, et non pas vraiment sur celle des individus, des groupes sociaux (les femmes, les homosexuels et les handicapés, par exemple) ou des communautés raciales et ethniques (comme les Pygmées dans le Bassin du Congo ou les Touareg dans le Sahel).

Tout en revisitant la théorie, nous trouvons qu'il est nécessaire de produire des outils pour l'action sociale en vue de recadrer la gouvernance climatique, en général, et la reconnaissance des institutions, en particulier. Le recadrage de la gouvernance climatique n'exige pas encore d'énormes efforts théoriques dans notre travail, du moment où le processus global se situe encore dans la *Phase 2* et que les champs institutionnels sont encore en formation. Dans le cadre ci-dessus, nous attirons l'attention sur un certain nombre de paramètres factuels (en gras) et émettons des idées, trop vagues encore, sur les options susceptibles d'être mises en place.

Choix et reconnaissance des institutions

Les institutions « au sommet » reconnaissent des institutions subnationales provinciales qui reflètent peu les aspirations et besoins des citoyens. Elles n'assurent pas une représentation réceptive, mais une *malreprésentation*.

Redistribution

Le processus de redistribution est concentré sur les institutions subnationales peu garantes d'une représentation réceptive. Les institutions locales élues et les communautés locales ne sont pas suffisamment prises en considération. Il y a un décrochage avec les signaux émis par les communautés locales.

Sphère publique

Non seulement il y a *malredistribution* et faiblesse de la justice sociale, mais les institutions choisies et reconnues, les institutions qui reçoivent les pouvoirs et les ressources ne produisent pas des résultats conformes aux signaux émis par les citoyens et à leurs aspirations.

Option 1

(i) Etablir des Cadres Microinstitutionnels clairs (CI); (ii) évaluer le potentiel de fiabilité, de robustesse et de durabilité de chaque institution ; (iii) consulter les citoyens au sujet du choix et de la reconnaissance des institutions.

Option 2

Développer des mécanismes décentralisés de redistribution. Ceci permettrait d'éviter des lourdeurs bureaucratiques et de minimiser

les coûts de transaction. Les Fonds Nationaux REDD envisagés doivent être davantage des structures décentralisées que centralisées. Un équilibre doit être trouvé pour éviter de répliquer les schémas redistributifs existants et dont les résultats sont faibles.

Option 3

(i) Développer des directives et des indicateurs de suivi de la redevabilité, afin que toute institution choisie et reconnue (institutions non élues et institutions élues) réponde adéquatement, par des résultats, aux signaux émis par les citoyens ; (ii) réhabiliter les institutions et autorités élues ; (iii) désinstitutionnaliser les disparités dans la participation.

Le programme de recherche qui a généré cet essai aura des prolongements politiques au sein desquels les questions liées à l'action seront soldées. Il sera question de poser de nouvelles règles du jeu, une nouvelle dramaturgie de l'action sociale et institutionnelle (Goffman 1959). Car la sphère publique climatique est aussi un espace de « jeux normatifs »⁸² et les « institutions climatiques » sont analogues aux règles du jeu (North 1990). L'action devra contribuer à la substitution de l'altérité institutionnelle à l'infériorité institutionnelle, la juxtaposition et la complémentarité institutionnelle à la hiérarchie institutionnelle. La sphère publique climatique pourra ainsi devenir une sorte de *realm* institutionnel polycentrique (Lorenzi-Cioldi 2009), avec des unités institutionnelles, des groupes et des acteurs en coopération ou en compétition (Davis et North 1971).

Conclusion

L'épaisse fresque institutionnelle dessinée par les arrangements climatiques n'a pas encore épousé tous ces contours dans le Bassin du Congo. Des schémas institutionnels « sophistiqués » sont donc proposés par des experts (Vatn et Angelsen 2009). Les processus REDD+ ne sont encore, dans la plupart des pays du Bassin du Congo, qu'à la *Phase 2*. Il reste encore beaucoup de chemin pour l'ingénierie institutionnelle, le choix des institutions et la reconnaissance des institutions. Les prochaines phases de la REDD+ seront cruciales pour la gouvernance locale. Si elles sont intelligibles, les leçons empiriques tirées du cours actuel des processus sont bénéfiques à plus d'un titre. D'abord, ces enseignements sont convertibles en recommandations et options correctives – ce qui n'est pas le but de cet essai – à inscrire dans une démarche d'expérimentation politique. Ensuite, ces recommandations et options pourront être transformées en lignes d'action et en directives susceptibles de nourrir les méthodologies politiques, sociales et institutionnelles liées à la production de la gouvernance climatique. Enfin, en internalisant les enseignements, les recommandations, les options correctives et de nouvelles méthodologies, les développeurs des arrangements climatiques pourront inscrire la reconnaissance et la redistribution dans une démarche adaptative où les échecs et les succès de la mise en œuvre font partie intégrante du processus. Un Centre d'Évaluation de la REDD+ dans le Bassin du Congo a été mis en place en 2012 par la COMIFAC : son effort d'incorporation des leçons tirées par la recherche sociale est attendu. Par ailleurs, les fonds ultimes de la REDD+ iront aux acteurs qui vont réduire les émissions : le chemin de la redistribution est donc encore long.

Nous avons vu que dans la mise en œuvre de la REDD+, les institutions « du sommet » choisissent, cela va de soi, comme partenaires les institutions sub-nationales/locales. Ce faisant, elles les reconnaissent et les dotent de pouvoirs, de responsabilités et de ressources. Mais des institutions « du sommet » sont aussi reconnues par d'autres institutions « du sommet ». Dans les deux cas de figure,

il s'ensuit que le choix et la reconnaissance des institutions se traduisent par une incorporation conséquente de ces dernières dans la sphère publique de la prise de décision et de la redistribution. Dans le *climastan*, les institutions reconnues sont fortes et les institutions non reconnues sont faibles, atones.

Les implications sont éloquentes, car la reconnaissance a une dimension constructive et une dimension destructive ou déconstructive. La reconnaissance entre les institutions « au sommet » – par exemple la reconnaissance des grandes ONG par des donateurs sous-régionaux comme la COMIFAC ou le PACEBCo – est constructive. Dans ce cas, elle est synonyme de respect (Anderson 2009). Mais la reconnaissance a aussi une dimension destructive (Renault 2000). En habilitant et en créant des essais de comités non redevables au nom de la REDD+, les ONG « au sommet », les ONG nationales et les ONG locales ouvrent la voie à la *malreprésentation*, à la capture par l'élite villageoise et au clientélisme (Platteau 2004 ; Ribot 2006 ; Oyono et Efoua 2006). Sous ces conditions, la reconnaissance dénature et détruit. La reconnaissance a un pouvoir destructeur et déconstructeur (Derrida 1984). La reconnaissance des institutions locales dans la sphère climatique du Bassin du Congo est, en permanence, guettée par ce pouvoir destructeur, avec la subordination, la banalisation, le manque de « protections sociales », et l'absence de redevabilité dont parlent Ribot et Larson (2012), Oyono (2012) et Standing (2012).

Cet essai n'est pas que destiné à la REDD+. Son potentiel théorique, empirique et analytique est canalisable dans d'autres types d'intervention portant sur les ressources naturelles. La REDD+ ne constitue donc qu'une porte d'entrée. Les institutions, la reconnaissance, la redistribution, la sphère publique, la représentation, la démocratie locale sont des centres d'intérêt féconds pour la théorie, en général, et la théorie sociale, en particulier. Les implications de notre travail, au stade actuel, sont à la fois théoriques et politiques. Premièrement, des concepts parfois complexes sont clarifiés, dans le but de les rendre intelligibles. Deuxièmement, des paradigmes et des écoles de pensée sont abordés et explorés, pour identifier des corrélations, ruptures et bonds épistémologiques. Troisièmement, cette matrice théorique encapsule des réalités de la vie de tous jours, y compris la vie publique, le vécu social et psychosocial, le déterminisme exercé par les lois, les politiques, les décisions, le contenu moral des pratiques institutionnelles dans les sociétés africaines contemporaines. C'est ce lien avec la vie de tous les jours qui constitue le pivot de ce travail en progrès.

Des bénéfiques *transthéoriques* et *transdisciplinaires* sont à découvrir dans cet essai. Nous avons évoqué tout le long de notre développement une suite de théories de la science sociale, y compris le structuralisme, le constructivisme, la théorie interprétative, le culturalisme, la théorie du conflit, le néo-institutionnalisme et le postmodernisme. Au-delà de la dimension théorique et critique de notre travail, il

y a la dimension politique, qui pose le prisme à l'envers : étudier la gouvernance climatique en entrant par la reconnaissance et la redistribution. Les deux faces du prisme sont tout à fait valables. Nous nourrissons l'espoir qu'elles exercent le même attrait sur les érudits, d'une part, et les législateurs, les décideurs, les experts, les professionnels et les citoyens ordinaires, d'autre part. En somme, la reconnaissance, la redistribution, la sphère publique, la citoyenneté et la gouvernance climatique sont des sujets brûlants qui ont, aujourd'hui comme demain, autant besoin de la perspicacité de la théorie que de l'ingénierie politique, légale et décisionnelle.

Notes

1. Tout comme Walt Disney, qui a donné naissance à un *monde* à la limite du virtuel et du réel (Disneyland), le climat – pris à la fois comme un phénomène et un métaphénomène – est en train d'accoucher d'un monde, un *climateland* ou un *climatestan*.
2. Le discours *développemental* est présenté par McCarthy (2007) comme une sorte de messianisme dont l'horizon encapsule des ingrédients de progrès matériel (en réalité une sorte de *progressivisme* libéral), d'idéalisme politique, et de bonne volonté morale.
3. Les échecs des formes antérieures de développement sont justifiés sans que l'on en tire les leçons pour le futur. De manière caricaturale, généralement dans des attitudes théoriques évolutionnistes, les échecs sont amputés au stade embryonnaire de l'Etat-nation ou à la dépendance à l'égard du monde capitaliste (Shivji 2005, 2009 ; Rodney 2012).
4. Shivji (2005) note que la capacité de mutation de ce discours est effective et la résilience du cercle vicieux à l'intérieur duquel il circule est illustrée par des arrangements sémantiques et terminologiques comme « le modernisme », « l'ajustement structurel », « la réduction de la pauvreté », « les objectifs de développement du millénaire ». Il résume sa critique par le paradoxe suivant : « *du développement (dans les années 1970) à la lutte contre la pauvreté (dans les années 2010)* ». En rapport avec l'Afrique Centrale, ce paradoxe est bien illuminé par les analyses, à des extrémités chronologiques, de Willame (1985) à Ropivia (2007).
5. Pour une synthèse descriptive des efforts, voir Noiraud (2012). Dans les cas précis de certains pays, comme le Cameroun, lire Dkamela (2011), la RD Congo (RDC 2010 ; RDC 2010c), la République du Congo (RdC 2011).
6. Ces mécanismes sont binaires en ce sens qu'ils mettent en jeu, dans leur extériorité, des arrangements entre la communauté internationale et les pays de la région (voir Tadoum *et al.* 2011 ; RdC 2011 ; RoC 2012 ; Aquino et Guay 2013).
7. Pour les variations sémantiques et la phénoménologie de ces deux concepts dans le Bassin du Congo, voir Ernst *et al.* (2011).
8. Porteuse de plusieurs significations, la gouvernance enveloppe aussi bien une dimension globale, des dimensions nationales et des dimensions locales (Williamson 1996 ; Hyden *et al.* 2008). Nous proposons qu'elle soit comprise dans cet essai comme une série de procédures d'action et de comportements qui forment la base de l'exercice du pouvoir et de l'autorité – et à travers la participation publique, la redevabilité, la responsabilité – et permet de réaliser le bien-être humain et la durabilité écologique (voir la synthèse faite par Oyono *et al.* 2006).

9. Ils couvrent un vaste registre encapsulant des processus de négociation, de signatures de décrets de premiers ministres ou de présidents, de développement d'outils politiques et des documents nationaux de référence, d'élaboration de cadres programmatiques, de confection de méthodologies, de discussions scientifiques et stratégiques, de plaidoirie, de financement, de conduite de projets pilotes et d'expériences-test (Féteveau *et al.* 2010 ; RDC 2010c ; RdC 2011 ; Noiraud 2012 ; RoC 2012 ; Ponguy et Kenfack 2012 ; Mpoyi *et al.* 2013, Nlom et Sonwa 2013 ; Sunderlin *et al.* 2014, etc.).
10. Les implications théoriques et pratiques de la mise en œuvre de cette *grammaire institutionnelle* dans les décentralisations de la gestion des ressources naturelles en Afrique et en Amérique latine ont déjà été partiellement tirées par Ribot (2011).
11. Il est prévu qu'à partir de 2020, environ 50 milliards de dollars seront investis annuellement dans la REDD+.
12. Voir, entre autres, Dkamela (2011) ou Peach Brown *et al.* (2012), etc.
13. Lire, par exemple, Ngongo *et al.* (2010), Phelps *et al.* (2010), Oyono (2010), Karsenty et Assembe (2011), Freundenthal *et al.* (2011), Ribot et Larson (2012), Beymer-Farris et Basset (2012), Marfo *et al.* (2012), etc.
14. Comme « *Les dilemmes de la reconnaissance* », « *Les avatars de la reconnaissance* », « *Les effets de la (mal) reconnaissance* », « *les dangers de la méconnaissance* », ou alors « *Les profits de la reconnaissance* ».
15. La REDD+ est, pour l'heure, la concentration politique et institutionnelle de prédilection dans le Bassin du Congo (Kasulu *et al.* 2008 ; Tadoum *et al.* 2011 ; Noiraud 2012).
16. Cet effort est de plus en plus incorporé dans le champ des disciplines «en résurrection» (Fishback 2009), et dont la portée pratique ne fait plus de doute, comme la philosophie sociale, la philosophie politique et la philosophie morale.
17. Comme, par exemple, la « transformation des règles du jeu » (selon l'expression de Fishback 2009).
18. A travers des concepts comme les demandes, les luttes, la libération, l'émancipation, la réalisation de soi, la collaboration, la soumission, la subordination, la chosification, l'annihilation, le mépris, la compromission, etc.
19. La psychologie expérimentale, à travers la méta-reconnaissance, se concentre de plus en plus sur l'étude statistique des critères, des décisions, des réponses comportementales et des résultats d'un système de reconnaissance.
20. Il existe plusieurs expériences mystiques de la reconnaissance dans les religions monothéistes, avec une densification de la relation recognitive et sa transformation en une relation identificatoire ou en relation de soumission. Dans la Bible, la rencontre entre Jésus Christ et Jean Baptiste est significative, lorsque ce dernier déclare, en d'autres mots : que «*voici celui que j'attendais, je l'ai reconnu* ».
21. Pour plus de détails, voir Pippin (2000) et Zum (2005).
22. Dans cette métaphore, un esclave *reconnaît* son maître en lui rendant service, car sa vie d'esclave dépend de son maître. Mais avec le temps, le maître devient si dépendant de son esclave que sa propre vie aussi n'a plus de sens que par rapport à son esclave. Le sens de la *reconnaissance* s'inverse et le maître devient l'esclave de son esclave, et une nouvelle

relation cognitive s'installe entre les deux hommes. Cette dialectique illustre la dimension intersubjective de la reconnaissance.

23. Voir Kant (1990).
24. Sur la place de l'identité dans la théorie sociale, voir Calhoun (1994).
25. Chez Thomas Hobbes, en tant que puissance d'une souveraineté absolue, est l'émanation des citoyens, qui constituent un corps civil, voir Warrender (1957).
26. Voir l'essai de Taylor (1990).
27. Le moment de la délibération est aussi le moment de la démocratie.
28. Voir McCarthy (1996).
29. Cette liste n'est pas assurément exhaustive, et on peut y ajouter : Santos (2004), Nyamnjoh et Fokwang (2005), Santos (2008), Ya'u (2012). Dans ses travaux sur la gouvernance forestière au Cameroun, Oyono (2005) conclut qu'en milieu rural, les jeunes, exaspérés par les stratégies de l'Etat forestier, la capture de la rente par l'élite locale et la position hégémonique des compagnies forestières, ont constitué un réseau moral prônant une éco-apocalypse, la « fin de la forêt », pour que « tout le monde perde ». Cette position dissidente est une contre-sphère publique.
30. La méconnaissance est le moteur de la *maldistribution* et la *maldistribution* est le résultat du déni de reconnaissance (Fraser 1996).
31. Certains économistes classent les rentes en « rentes exogènes » et « rentes endogènes » (Philippot 2009). Les ressources naturelles font partie des « rentes exogènes ». L'existence de rentes et les luttes d'accès (par les élites) – la compétition pour les rentes (*voracity effect* – Tornell et Lane 2009 – et *rent seeking*) – est souvent considérée comme un facteur explicatif de la mauvaise qualité institutionnelle (Torvik 2002 ; Philippot 2009).
32. La lecture des notes pamphlétaires de Labrousse et Vershave est aussi à recommander ; lire, par exemple, Labrousse et Vershave (2002) ou Colchester (1995), et dont des ONG écologistes régionales se font régulièrement l'écho.
33. Ainsi, les législations forestières de tous les pays sont examinés (Koyo 1999 ; Karsenty 2006), tout comme les expériences de décentralisation de la gestion des forêts et le processus de la REDD (Eyebi Mandjeck 2006).
34. Le pourcentage de la population totale vivant dans une extrême pauvreté serait, à titre d'illustration pour certains pays, de : Burundi, 61,9 pour cent ; RCA, 55,4 pour cent ; Rwanda, 50,6 pour cent ; RD Congo 46,5 pour cent ; Tchad, 44 pour cent ; Cameroun 30,4 pour cent. Les données issues des outils conventionnels comme le Rapport sur le Développement Humain (PNUD 2012) – et d'autres sources (RoB 2006 ; RoC 2009 ; Moumimi 2010 ; RCA 2011a ; LNO 2013) sont éloquentes au sujet de la pauvreté.
35. Un travail récent du CIFOR est exhaustif sur l'importance et la valeur économiques de la forêt camerounaise, par exemple (voir Eba'a Atyi *et al.* 2013).
36. Paradoxe : tous ces pays ont mis en place des comités nationaux de lutte contre la corruption et des programmes nationaux de gouvernance. Aux institutions internationales qui critiquent la mauvaise gouvernance dans leurs pays, les classes dirigeantes, utilisant une expression utilisée par feu l'ancien président français François Mitterrand, qu'il faut « donner du temps au temps ».

37. C'est le cas de Subramanian et Sala-I-Martin, d'une part, et, d'autre part, Mehlun *et al.*, cités par Philippot tel que mentionné dans une Note *supra*.
38. Bien évidemment de tels déterminants sont élaborés suivant les convictions et l'ingénierie de la Banque Mondiale et, à ce titre, doivent, toujours, être replacés dans les spécificités de chaque contexte institutionnel, politique et socioéconomique.
39. Il y a par exemple des positions codifiées entre les Etats des trois grands bassins de forêts denses du monde.
40. Voir aussi Walters (2013, cette série).
41. C'est le cas de la RD Congo, dont la gestion des forêts s'appuyait jusqu'en 2002 sur un texte colonial datant de 1949 (Oyono et Lelo Nzuzi 2006). Les analystes ont toujours noté que les pays de la sous-région, plus que partout ailleurs en Afrique, ont montré une grande fidélité à l'héritage légal colonial associé à la gestion des forêts, et des terres forestières (Doumbé-Billé 2004 ; van den Brink *et al.* 2006 ; Ntampaka 2008 ; Oyono 2012).
42. Certains pays ont des lois de la conservation. La conservation de la biodiversité à travers des réseaux d'aires protégées a toujours constitué un enjeu de territorialité extrême en Afrique Centrale et une arène de contestation mutuelle des droits forestiers entre les Etats et les communautés locales. La RD Congo et le Gabon sont très emblématiques et représentatifs du *rayonnement* de la conservation dans la région (voir Hagen *et al.* 2011 ; O'Neil *et al.* 2011 ; Ntungila et Oyono 2013). Le Gouvernement central de la RD Congo, un pays qui abrite, à lui seul, 60 pour cent des forêts du Bassin du Congo, a décidé de porter la superficie totale des aires protégées à 17 pour cent de son territoire, dont la superficie totale est de 2.344.860 km². La RD Congo a 8 parcs nationaux, 57 réserves et domaines de chasse, 3 réserves de biosphère, 117 réserves forestières, 6 jardins zoologiques et botaniques.
43. Ce transfert est vu comme une forme de décentralisation de la gestion des forêts (Onibon et Bigombé Logo 2000 ; Ribot 2007 ; Oyono 2009).
44. Le Cameroun et la RD Congo sont cependant en train de réviser leurs régimes fonciers (Djeukam *et al.* 2013).
45. Comme la RD Congo, le Cameroun ou le Congo.
46. La COMIFAC a été reconnue par la CEEAC comme organe technique spécialisée dans les forêts, lors du sommet des Chefs d'Etats de 2009. La COMIFAC articule son travail sur le Plan de Convergence, un « tableau de bord » sous-régional, dont tous les axes apportent des réponses aux questions de déforestation et de dégradation.
47. Il est fort à parier que ces questions imprégneront la surface sociale et politique de la REDD et se retrouveront très vite débattues du point de vue de la profondeur historique des théories de droits de propriété, à l'intersection de Hardin (1968), Dales (1968), Alchian et Demsetz (1973), Ostrom (1990), Weber et Revéret (1994), Benda-Beckman (1995), Balland et Platteau (1998), Platteau (2006), avec une attention particulière à des auteurs africains comme Chimère Diaw (2005) et Sam Moyo (2008).
48. Selon Karsenty *et al.* (2012b), la question du « droit au carbone » est potentiellement conflictuelle dans les projets de la REDD.
49. Convention Cadre des Nationaux Unies sur le Changement Climatique.

50. Comme le Groupe de Travail Climat REDD en RD Congo, qui est défini comme un cadre de pluralisme institutionnel (RD Congo 2010).
51. Comme par exemple, le Ministère de l'Environnement, Protection de la Nature et Développement Durable et le Ministère des Forêts et de la Faune, au Cameroun ; le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, en RD Congo ; le Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement, au Congo ; le Ministère des Eaux, Forêt, Chasse et Pêche et le Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie en RCA, etc.
52. La Banque Africaine de Développement, en tant qu'appareil de production.
53. Comme, par exemple, Walt Disney Company dans le Nord Kivu ou l'opérateur de téléphonie mobile sud-africain MTN dans le nord du Cameroun (Tchoumba 2011 ; Nlom et Sonwa 2013).
54. Selon cette étude, au total 281 M dollars sont à la disposition du Bassin du Congo pour la mise en œuvre du processus REDD.
55. La coopération bilatérale est déjà active dans les domaines de l'environnement, de la gestion des forêts, de la gouvernance, de la santé, de l'éducation, de la réduction de la pauvreté, etc. C'est une véritable constellation incluant l'agence pour la coopération technique allemande (GIZ, acronyme allemand), l'UE, l'agence norvégienne pour le développement (NORAD, acronyme anglais), l'agence danoise pour le développement international (DANIDA, sigle anglais), l'agence des Etats Unis pour le développement international (USAID, sigle anglais), l'Agence Spatiale Européenne, le département (britannique) pour le développement international (DFID), la banque allemande du crédit pour la reconstruction (KfW, sigle allemand), l'agence française de développement (AFD), l'Office national des forêts International (ONF-I), l'agence canadienne pour le développement international (ACDI), la coopération japonaise, la coopération australienne, etc.
56. Comme, par exemple, le Center for International Forestry Research (CIFOR), le World Agro-Forestry Center (ICRAF), Tereza, Woods Hole Research Center, le World Resources Institute (WRI), le Center for Tropical Research, l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC), l'Observatoire Satellitaire des Forêts d'Afrique Centrale (OSFAC), Joanneum Research, etc.
57. Entretien avec V. Kasulu, Directeur du Développement Durable, Ministère de l'Environnement de la RD Congo, Kinshasa, le 25 avril 2012.
58. Source : entretien avec B. Guay, Conseiller Technique, UN REDD – RD Congo, Kinshasa, le 8 juin 2012.
59. Comme c'est le cas avec le Fonds National pour l'Environnement en RCA.
60. Le phasage « conventionnel » comporte : l'initialisation (i) ; la préparation (ii) ; l'investissement (iii) ; la mise en œuvre (iv).
61. Source, entretien avec B. Guay, le 17 avril 2012, à Kinshasa.
62. Entendu comme un système central, vis-à-vis duquel des contre-systèmes développent des formes de luttes pour la reconnaissance et des formes de critiques (Fraser 2012).
63. Ce sigle veut dire Readiness Preparation Proposal.

64. Comme l'Université de Kisangani en RD Congo.
65. Mises sur orbite comme des sous-traitants.
66. Selon des entretiens avec des informateurs clés comme P.A. Meizer (Etudiant Doctorant à l'Université de Gembloux, et stagiaire à NOVACEL, le 6 juin 2012, à Ibi), Mlle P. Missinga (Animatrice Rurale, GI Agro, le 6 juin 2012 à Mbankana), A. Mpoyi (Coordinateur CODELT, RD Congo, le 8 juin 2012, à Kinshasa), G. Tshikaya (Directeur Administratif et Financier, NOVACEL, le 8 juin 2012, à Kinshasa) et A. Eyebe (Coordinateur, CARPE Cameroun, le 12 juillet 2012, à Yaoundé).
67. Un rapport du CED (2011:7) note, par exemple, que « Ce sont le Ministre de l'Environnement, Protection de la Nature et Développement Durable et le Ministre des Forêts et de la Faune qui ont signé la lettre officielle autorisant le Groupe GGC-GCR (Global Green Carbon-Center for Tropical Research, University de Los Angeles) à mettre en œuvre un projet REDD dans la Réserve du Dja ».
68. Des monographies des organisations rurales au Cameroun et au Tchad montrent que le cycle des interventions de développement, la réforme rurale et la réforme forestière ont conduit à l'émergence d'une pléthore de comités (Njonga et Dikongue 1996 ; Oyono et Temple 2003). Des conclusions similaires peuvent être tirées sur la RD Congo, avec la conjugaison des dispositions du Code Agricole et des projets de gestion des ressources naturelles, qui ont refaçonné le milieu rural et les organisations rurales (voir aussi Trefon 2004 ; Lelo Nzuzi *et al.* 2004).
69. Il y a, par exemple, le Gabon, (1993), le Tchad (2000), le Congo (2003), Cameroun (2004), la RD Congo (2006). Dans les pays francophones d'Afrique, il y a une certaine confusion conceptuelle entre déconcentration et décentralisation. Un expert camerounais, J. Owona (2011:9), apporte des éléments de clarification. La déconcentration est « *une forme d'organisation interne du pouvoir de l'Etat avec la nomination, à la périphérie, des agents soumis, qui prennent des décisions au nom du pouvoir central* ». Les départements, les préfets, les arrondissements, les sous-préfets sont des illustrations de la déconcentration. La décentralisation est « *une modalité d'organisation du pouvoir dans laquelle l'Etat crée des personnes publiques décentralisées et leur attribue des compétences et des ressources* », tout en gardant des pouvoirs de tutelle et de surveillance. Dans l'ensemble de la sous-région, les communes sont représentatives de la décentralisation, tout comme les provinces en RD Congo et les futures régions au Cameroun.
70. En utilisant les termes du juriste camerounais J. Owona (2011: 47), « *le développement constitue l'axe central d'action des entités décentralisées* » partout dans la sous-région.
71. Source : J. Abé, Secrétaire Exécutif du Réseau de Foresterie Communautaire (RFC), le 6 novembre 2012, à Yaoundé.
72. Il est vrai que les communes seront des bénéficiaires du projet, au bout de la chaîne.
73. Il ne s'agit pas à proprement parler de « fonds REDD+ ». Ce sont des fonds issus de l'initiative « Pays Pauvres Très Endettés » (PPTE).
74. L'expression est de M. Biyong (Centre d'Appui aux Initiatives Locales de Développement Local, CEDLA), entretien du 29 juin 2012, à Kribi.
75. Entretien avec J. Nsué, Akak, Campo (Cameroun), le 2 juillet 2012.

76. Cette déclaration est éloquent : « Le consultant qui a fait l'évaluation à mi-parcours du processus n'a pas consulté les peuples autochtones... La Coordination Nationale REDD travaille avec le Groupe de Travail Climat-REDD (GTCR), supposé assurer l'interface avec la société civile... Pour dire vrai, les peuples autochtones ne sont pas impliqués dans le processus directement ». Source : Kapupu Diwa, membre du Comité National REDD, le 29 juin 2012, à Kinshasa.
77. En étudiant les projets de développement agricole générés par la réforme rurale au Cameroun, Oyono et Temple (2003) ont décrit ces technologies d'incorporation programmatique, à travers lesquelles des organisations rurales sont « devenues des partenaires des projets de coopération » sans leur accord préalable.
78. Przeworski *et al.* (1999) parlent de relation entre les signaux et les politiques. Nous remplaçons « politiques » par « pratiques des représentants ».
79. La gestion des ONG locales peut paraître comme une reproduction culturelle du type de gestion patrimoniale, personnalisée, qui est souvent reprochée aux dirigeants africains (Jackson et Rosberg 1982).
80. Voir J. Abé, entretien cité plus haut.
81. Ces réserves sont, dans l'ensemble, rejetées par les continuateurs de Hegel, comme Anderson (2007).
82. La norme et la hiérarchie sont, après tout, des principes de base de tous les systèmes complexes (Williamson 1996).

Références

- Abouem à Tchoyi, D., Bigombé Logo, P., Fomete, T. et Nguiffo, S., 2006, « Aperçu de la Législation Forestière en Afrique Centrale », Rapport d'étude non publié, Yaoundé, Banque Mondiale.
- Agrawal, A. et Ribot, J.C., 1999, « Accountability in decentralization: A framework with South Asian and African cases », *Journal of Developing Areas*, 33, pp. 473-502.
- Achu Samndong, R., 2013, « The formation of rural citizenship in development and forestry intervention in REDD+ pilot site in Bikoro territory in the Democratic Republic of Congo (DRC) », Paper prepared for the International Association for the Study of the Commons Meeting, PLAAS (University of the Western Cape), Cape-Town, 9-11 April 2013.
- Ahedo, I. et Ibarra, P., 2007, *Democracia participativa y desarrollo humano*, Madrid, Dykinson.
- Ake, C., 2003, *The Feasibility of Democracy in Africa*. Dakar, CODESRIA Books Series.
- Alexander, J.C., 2000, *La réduction. Critique de Bourdieu*, Paris, Editions du Cerf.
- Alexander, J.C. et de Lara, M.P., 1996, « Honneth's new critical theory of recognition », *New Left Review*, 220(1), pp. 126-136.
- Alchian, A.A. et Demsetz, H., 1973, « The Property Right Paradigm », *Journal of Political Economy* 62(2), pp. 124- 142.
- Alden Wily, L., 2011, « Customary Land Tenure in the Modern World. Rights to Resources in Crisis: Reviewing the Fate of Customary Tenure in Africa », Brief 1 of 5, Washington, DC., Rights and Resources Initiative.
- Allegretti, G., 2012, « Participer, mais comment ? », *Le Monde Diplomatique* 702, 'Supplément Démocratie, p. 4.
- Anderson, S.S.C., 2009, *Hegel's Theory of Recognition. From Oppression to Ethical Liberal Modernity*. New York, Continuum.
- Andersson, K., 2004, Who Talks with Whom? The Role of Repeated Interactions in Decentralized Forest Governance, *World Development*, 32(2), pp. 233-249.
- Andeweg, R., 2003, « Beyond Representativeness? Trends in Political Representation », *European Review*, 11(2), pp. 147-161.
- Angelsen, A. (ed.), 2010, *Réaliser la REDD+ : Options stratégiques et politiques nationales*. Bogor, Center for International Forestry Research.
- Ankersmit, F.R., 2007, *Political Representation*, Stanford, Calif., Stanford University Press.
- Ansolabehere, K., 2003, « Provincias, instituciones e incertidumbre: el derrotero de la descentralización de las políticas sociales en Argentina », *Revista Mexicana de Sociología*, LXV(3), pp. 629-662.

- Antang, Y., 2013, 2013, « L'échec de la décentralisation démocratique de la gestion des ressources naturelles au Cameroun à travers la redevance forestière annuelle (RFA) », Paper prepared for the International Association for the Study of the Commons Meeting, PLAAS (University of the Western Cape), Cape-Town, 9-11 April 2013.
- Apter, D. A. et Rosberg, C.G., 1994, « Changing African Perspectives », in Apter, D.E. et Rosberg, C.G. (eds.), *Political Development and the New Realism in Sub-Saharan Africa*. Charlottesville, University Press of Virginia, pp. 44-63.
- Aquino, A. et Guay, B., 2013, « Implementing REDD+ in the Democratic Republic of Congo: An analysis of the emerging REDD+ governance structure », *Forest Policy and Economics*, 36, pp. 71-79.
- Arendt, H., 1998, *The Human Condition*. Chicago, University of Chicago Press.
- Assayag, J., 2007, « Les études postcoloniales sont-elles bonnes à penser ? », in Smouts, M-C. (ed), *La Situation postcoloniale. Les post-colonial studies dans le débat français*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 229-260.
- Ascher, W., 1984, *Scheming for the Poor: The Politics of Redistribution in Latin America*, Cambridge, Polity Press.
- Ascher, W., 1999, *How Governments Waste Resources*. Baltimore, John Hopkins University Press.
- Asen, R., 2004, "A Discourse Theory on Citizenship", *Quarterly Journal of Speech*, 90 (2), pp. 189-211.
- Assembe, S. et Oyono, P.R., 2004, « An Assessment of Social Negotiation as a Tool of Local Management: A Case Study of the Dimako Council Forest, Cameroon », *Scandinavian Journal of Forest Research*, 19(4), pp. 20-27.
- Assembe, M.S., Brockhaus, M. et Lescuyer, G., 2013, "Assessment of the Effectiveness, Efficiency and Equity of Benefit-Sharing Schemes under Large-Scale Agriculture: Lessons from Land Fees in Cameroon", *European Journal of Development Research*, 1-16. Accessed on: <http://www.Palgrave-Journals.com/ejdr/>
- Avom, D., 2009, « 50 ans de politique économique en Afrique Centrale : une analyse rétrospective et prospective », *Enjeux*, 41, pp. 8-12.
- Awosom, F. N., 2012, « The Emergence of Public Spheres in Colonial Cameroon: Palm Wine Drinking Joints in Bamenda Townships », *Africa Development* 37 (1), pp. 44-68.
- Baber, W.F., 2004, "Ecology and democratic governance: toward a deliberative model of environmental politics", *The Social Science Journal*, 41, pp. 331-346.
- BAD (Banque Africaine de Développement), 2006, « République Centrafricaine. Note de Dialogue 2005-2006 », Tunis, Banque Africaine de Développement.
- Balandier, G., 1953, « Messianismes et nationalismes en Afrique noire », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 14, pp. 41-65.
- Balandier, G., 1965, *Le royaume de kongo du XVIe au XVIIe siècle*, Paris, Hachette Littérature.
- Balland, J-M. et Platteau, J-P., 1998, "Division of the Commons: A partial Assessment of the New Institutional economics", *American Journal of Agricultural Economics*, 80(3), pp. 644-650.

- Bankovsky, M. et Le Goff, A. (eds), 2012a, *Recognition Theory and Contemporary French Moral and Political Philosophy. Reopening the Dialogue*, Manchester, Manchester University Press.
- Bankovsky, M. et Le Goff, A., 2012b, « Deepening critical theory: French contribution for theories of recognition », in Bankovsky, M. and Le Goff, A. (eds.), *Recognition Theory and contemporary moral and political philosophy. Reopening the dialogue*. Manchester, Manchester University Press, pp. 3-22.
- Bayart, J.F., 2000, "Africa in the world. A history of extraversion", *African Affairs* 99, pp. 217-267.
- Bayart, J.F., Mbembe, A. et Toulabour, C., 1992, *Le politique par le bas en Afrique noire. Contributions à une problématique de la démocratie*, Paris, Karthala.
- Beymer-Farris, B.A. et Basset, T.J., 2012, "The REDD menace: Resurgent protectionism in Tanzania's mangrove forests", *Global Environmental Change* 22, pp. 332-341.
- Benda-Beckman, F., 1995, "Anthropological approaches to property law and economics", *European Journal of Law and Economics*, 2, pp. 309-336.
- Benhabib, S., 1996, "Models of Public Space: Hannah Arendt, the Liberal Tradition, and Jürgen Habermas", in Calhoun, G. (ed), *Habermas and the Public Sphere*. Cambridge, MA, MIT Press, pp. 73-95.
- Berlin, I. (ed.), 1969, *Four Essays on Liberty*, Oxford, Oxford University Press.
- Berlin, I. et Hardy, H., 2002, *Liberty: Incorporating Four Essay on Liberty*. New York, Oxford University Press.
- Bernhardt, J., 1989, *Hobbes*, Paris, PUF.
- Bernstein, R.J., 1978, *The restructuring of social and political theory*, Philadelphia, University of Philadelphia Press.
- Bigo, D., 1988, *Pouvoir et Obéissance en Centrafrique*, Paris, Karthala.
- Bigombé Logo, P., 2003, "The Decentralized Forestry taxation System in Cameroon. Local Management and State Logic", Working Paper 10, *Environmental Governance in Africa Series*, Washington, D.C., World Resource Institute.
- Binda, P. et Ngoma, P., 2003, « Forces politiques de la société civile congolaise : Voie d'accélération du développement en Afrique ? » *Congo-Afrique*, 380, pp. 597-613
- Binoua, J., 2005, *Centrafrique. L'instabilité permanente*, Paris, L'Harmattan.
- Blondiaux, L., 2001, « Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège », *Mouvements*, 18, pp. 44-51.
- Bonaventure, S., 1990, *Le Christ maître*, Paris, Vrin.
- Boone, C., 2003, *Political Topographies of the African State. Territorial Authority and Institutional Choice*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Bourdieu, P., 1971, « Genèse et structure du champ religieux », *Revue française de sociologie* 12(3), pp. 295-334.
- Bourdieu, P., 1979, *Distinction: A Social critique of the Judgment of Pure Taste*, Cambridge, Harvard University Press.
- Bourdieu, P., 1981, « La Représentation Politique. Eléments pour la Théorie du Changement Social », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 36-37, pp. 3-24.

- Bourdieu, P., 1984, *Questions de Sociologie*, Paris, Les Editions de Minuit.
- Bourdieu, P., 1990, *The Logic of Practice*, Stanford (CA), Stanford University Press.
- Bourdieu, P., 1994, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Editions du Seuil.
- Buijtenhuijs, R., 1978, *Le Frolinat et les révoltes populaires du Tchad*, Paris, Mouton.
- Burgelin, P., 1952, *La philosophie de l'existence de J.-J. Rousseau*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Buttoud, G., 1991, *Les Bois africains à l'épreuve des marchés mondiaux*, Nancy, ENGREF.
- Braaten, J., 1991, *Habermas's critical theory of society*, Albany/New York, State University of New York Press.
- Braeckman, C., 2003, *Les Nouveaux Prédateurs. La Politique des Puissances en Afrique Centrale*, Paris, Fayart.
- Bratton, M. et van de Walle, N., 1997, *Democratic Experiments in Africa: Regimes Transitions in Comparative Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Brown, R., 2000, "Social Identity Theory: past achievements, current problems and future challenges", *European Journal of Social Psychology*, 30, pp. 745-778.
- Brown, H.C.P., Smit, B., Sonwa, D.J., Somorin, O.A. et Nkem, J., 2011, "Institutional Perceptions of Opportunities and Challenges of REDD+ in the Congo Basin", *Journal of Environment & Development*, 20(4), pp; 381-404.
- Brubaker, R., 1993, "Social theory as habitus", in Calhoun, G., Lipuma, E. et Postone, M. (eds), *Bourdieu, Critical Perspectives*, Cambridge, Polity Press, pp. 36-53.
- Bureau, R., 1971, *La religion d'eboga : Essai sur le bwiti fang et lexique du bwiti fang*, Abidjan, Institut d'ethno-sociologie.
- Calhoun, G. 1994, "Social Theory and the Politics of Identity", in Calhoun, C. (ed), *Social Theory and the Politics of Identity*, Cambridge, Blackwell Publisher Inc., pp. 9-36.
- Calhoun, G., 1996, "Introduction: Habermas and the Public Sphere", in Calhoun, G. (ed), *Habermas and the Public Sphere*, Cambridge, MA, MIT Press, pp. 1-50.
- Camic, C., Gorski, P.S. et Trubek, D.M., 2005, *Max Weber's 'Economy and Society': A Critical Companion*. Stanford, Stanford University Press.
- Campos, A., 1988, "The Decolonization of Equatorial Guinea: The Relevance of the International Factor", *Journal of African History*, 44, pp.95-116.
- Campos, S., 2012, *Spinoza's Revolutions in Natural Law*, New York, Palgrave Macmillan.
- CEA (Commission Economique pour l'Afrique), 2010, « Mobilisation des ressources internes et diversification des économies en Afrique Centrale », Yaoundé, CEA, Bureau Sous-Régional pour l'Afrique Centrale.
- CED (Centre pour l'Environnement et le Développement), 2011, « Trois projets REDD se mettent en place », *Focus On REDD*, 1, p. 7.
- Chapman, B., 1952, *An Introduction to French Local Government*, Londres, Allen & Unwin.
- Coase, R., H., 1960, "The Problem of Social Cost", *Journal of Law and Economics*, 3, pp. 1-44.
- Cobb, S. et Gale, J., 2008, « Dialogue avec les donateurs sur la REDD dans le Bassin du Congo », Rapport, Oxford, The Environment and Development Group.
- Colchester, M., 1992, *Slaves and Enclave. The Political Ecology of Equatorial Africa*, Penang, Rainforest Movement.

- Colchester, M., 1995, "Colonizing the Rainforests: The Agents and Causes of Deforestation", In Colchester, M. et Lohmann, L. (eds.), *The Struggle for Land and the Fate of the Forests*. Londres, Zed Books, pp. 1-15.
- Coleman, J., 1990, *Foundations of Social Theory*, Cambridge, Harvard University Press.
- Collier, P. et Venables, A., 2009, « Commerce et performance économique : la fragmentation de l'Afrique importe-t-elle ? », *Revue d'Economie de Développement*, 23(4), pp. 5-39.
- Collins, R., 2004, *Interaction ritual chains*, Princeton, Princeton University Press.
- Comaroff, J.L. et Comaroff, J., 1999, *Civil Society and the Political Imagination in Africa*, Chicago, University of Chicago Press.
- Connolly, W., 1992, *Identity/difference: democratic negotiations of political paradox*, Ithaca, Cornell University Press.
- Cook, D., 2005, "The Sundered Totality of System and Lifeworld", *Historical Materialism*, 13(4), pp. 55-78.
- Crate, S.A. et Nuttal, M., 2009, "Introduction: Anthropology and climate change", in Crate, S.A. et Nuttal, M. (eds.), *Anthropology and climate change: From encounters to actions*, Left Coast Press, Walnut Creek, CA, pp. 9-36.
- Dales, J.H., 1968, *Pollution, Property and Prices*, Toronto, University of Toronto Press.
- Daviet, F., 2009, "Beyond Carbon Financing: The Role of Sustainable Development Policies and Measures in REDD", Policy Series, Washington, DC, World Resources Institute.
- Davis, L.E. et North, D.C., 1971, *Institutional Change and American Economic Growth*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Davis, C., Nogueron, R., Veit, P. et Javelle, A-G., 2012, "Analysis of Institutional Mechanisms for Sharing REDD+ Benefits: Case Studies", Rapport préparé pour USAID, Washington DC, World Resources Institute.
- De Hemptine, J.F., 1966, *Le Rwanda et la civilisation interlacustre*, Bruxelles, ULB.
- Deranty, J-P et Renault, E., 2007, "Politizing Honneth's Theory of Recognition", *Thesis Eleven*, 88, pp. 92-111.
- Derrida, J., 1984, "Deconstruction and the other", in Kearney, R. (ed.), *States of Mind: Dialogues with Contemporary Thinkers*. Manchester, Manchester University Press, pp. 105-126.
- De Thé, M-P., 1970, *Des sociétés secrètes aux associations modernes : la femme dans la dynamique de la société Béti*, Paris, Ecole Pratique des Hautes Etudes.
- De Wasseige, C., Devers, D., de Marcken, P., Eba'a Atyi, R., Nasi, R. et Mayaux, P. (eds.), 2009, *The Forests of the Congo Basin – State of the Forest, 2008*, Luxembourg, Publications Office of the European Union.
- De Wasseige, C., de Marcken, P., Bayol, N., Hiol Hiol, F., Mayaux, Ph., Desclée, B., Nasi, R., Billand, A.,à compléter
- Defourny, P. et Eba'a Atyi, R. (eds.), 2011, *The Forests of the Congo Basin – State of the Forest, 2010*. Luxembourg, Publications Office of the European Union.
- Diaw, M.C., 2005, "Embedded Tenure Institutions: African Attempts to Reform Local Forest Policies", in Kant, S. et Berry, R.A. (eds.), *Sustainable Institutions and Natural Resources: Institutions for Sustainable Forest Management*, La Haye, Springer Publications, pp. 43-83.
- DiMaggio, P.J., 1988, "Interest and agency in institutional theory", in Zucker, L.G. (ed.), *Institutional Patterns and Organizations*, Cambridge, Baltinger, pp. 3-33.

- Djeukam, R., Oyono P.R. et Diarra, B., 2013, « Les Réformes de Tenure en Afrique Centrale et de l'Ouest : Une Evaluation », Washington, DC., Rights and Resources Initiative.
- Dkamela, G.P., 2011, « Le Contexte de la REDD+ au Cameroun. Causes, agents et institutions », Papier Occasionnel, 57, Bogor, Center for International Forestry Research.
- Dkamela, G.P., Kabamba, F., Minnemeyer, S., et Stolle, F., 2009a, « Des forêts du Bassin du Congo pour le climat global : Questions et réponses pour appréhender les défis et opportunités de la REDD », rapport d'étude, Washington, D.C., World Resources Institute.
- Dkamela, G.P., Kabamba, F., Austin, K., Minnemeyer, S. et Stolle, F., 2009b, « Voices From the Congo Basin: Incorporating the Perspectives of Local Stakeholders for Improved REDD Design », Working Paper, Washington, DC., World Resources Institute.
- Doumbé-Billé, S., 2004, « Le droit forestier en Afrique centrale et occidentale : Analyse comparée », *Etudes Juridiques*, 41, Rome, FAO.
- Dungia, E., 1993. *Mobutu et l'Argent du Zaïre*, Paris, L'Harmattan.
- Dunn, J., 1969, *The Political Thought of John Locke*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Du Preez, M., and Sturman, K., 2009, « Seeing the wood for the trees: Forest governance in the DRC », SAIIA Research Report, 4, Johannesburg, South African Institute of International Affairs.
- Eba'a Atyi, R., Lescuyer, G., J. Ngouhou Poufoun, J. et Moulendé Fouda, T. (eds.), *Etude de l'importance économique et sociale du secteur forestier et faunique au Cameroun*. Rapport Final, Bogor, CIFOR.
- Ebamane, N., 2010, « Etude des systèmes de redevance forestière dans le Bassin du Congo (Cameroun, RD Congo, Congo et Gabon) », Rapport d'étude non publié, Yaoundé, COMIFAC.
- Ekeh, P.P., 1975, "Colonialism and the Two Publics in Africa: A Theoretical Statement", *Comparative Studies in Society and History*, 17(1), pp. 91-112.
- Ela, J-M., 1980, *Le cri de l'homme africain*, Paris, L'Harmattan.
- Ela, J-M., 1990, *Quand l'Etat pénètre en brousse... Les ripostes paysannes à la crise*, Paris, Karthala.
- Ela, J-M. et Luneau, R. 1981, *Voici le temps des héritiers. Eglises d'Afrique et voies nouvelles*, Paris, Karthala.
- Emerson, R., 1963, "Power-Dependency Relations", *American Sociological Review*, 27, pp. 31-40.
- Engelbert, P., 2003, "Why Congo Persists: Sovereignty, Globalisation and the Violent Reproduction of a Weak State", QEH Working Papers Series, 95, Oxford, Queen Elizabeth House, Center for Development Studies, University of Oxford.
- Ernst, C., Verhegghen, A., Mayaux, P., Hansen, M. et Defourny, P., 2011, « Cartographie du couvert forestier et des changements du couvert forestier en Afrique », in de Wasseige, C., de Marcken, P., Bayol, N., Hiol Hiol, F., Mayaux, Ph., Desclée, B., Nasi, R., Billand, A., Defourny, P. and Eba'a Atyi, R. (eds.), *The Forests of the Congo Basin – State of the Forest 2010*. Luxembourg, Publications Office of the European Union, pp. 23-42.
- Eteme, D., 2013, « Gouvernance de la redevance forestière annuelle et citoyenneté au Cameroun: Leçons pour la REDD+ », Paper prepared for the International Association for the Study of the Commons Meeting, PLAAS (University of the Western Cape), Cape-Town, 9-11 April 2013.

- Ettinger, E., 1986, *Rosa Luxemburg: A Life*, Londres, Beacon Press.
- Eyebi Mandjeck, O., 2006, « *Les Reservas de Poblados* en Guinée Equatoriale ou l'Evolution du Concept de Forêt Communautaire », *Enjeux*, 26, pp. 43 – 45.
- Fabian, J., 1966, “Dream and Charisma: Theories of Dreams in the Jamaa Movement (Congo)”, *Anthropos*, 61, pp. 544-560.
- Fabian, J., 1999, “Remembering the Other: Knowledge and Recognition in the Exploration of Central Africa”, *Critical Inquiry*, 26 (1), 49-69.
- Fabio D’Avila, F., 2011, “Legal Good and Recognition: A Study of Axel Honneth’s Social Theory”, *Droit & Société*, 2 (78), 325-337.
- Fagundes, D., 2009, “Crystals in the Public Domain”, 50 *Boston College Law Review* 139, pp. 139-194.
- Feldman, L., 2010, “Redistribution, recognition and the state: the irreducibly political dimension of injustice”, *Political Theory*, (30/3), pp. 410-440.
- Fétiveau, J., Kajemba, G., Kalasi, J. et Nzede, L., 2010, « Revue des expériences pouvant avoir un impact sur la réduction ou la compensation des émissions enforestier (Phase 2). Implications pour l’élaboration d’un régime REDD en RDC ». Rapport d’étude, Kinshasa, MINECNT.
- Ferejohn, J., 1999. “Accountability and Authority: Toward a Theory of Political Accountability”, in Przeworski, A., Stokes, S. C. et Manin, B. (eds.), *Democracy, Accountability, and Representation*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 131-153.
- Fernandez, J. W., 1982, *Bwiti. An Ethnograph of the Religion Imagination in Africa*, Princeton, Princeton University Press.
- Finken, M., 1996, *Communes et gestion municipale au Cameroun*, Douala, Presses du Groupe Saint-François.
- Fischback, F., 2009, *Manifeste pour une philosophie sociale*, Paris, La Découverte.
- Fisk, M., 1993, “The Problem of Justice”, in Fisk, M. (ed), in Fisk, M. (ed.), *Justice. Key Concepts in Critical Theory*, Atlantic Highlands, NJ, Humanities Press International, pp. 1-9.
- Flynn, J.B., 2008, “Reinforcing Regional and International Collaboration for Sustainable Natural Resource Management in the Congo Basin”, disponible à http://carpe.umd.edu/resources/documents/Flynn-Sullivan_Summit.pt1.
- FMI (Fonds monétaire international), 2012, « Perspectives régionales. Afrique Subsaharienne : Entretien la croissance dans un climat d’incertitudes », *Etudes Economiques et Financières* (Avril), Washington, DC, FMI.
- Foucault, M., 1980, *Power/Knowledge*, New York, Pantheon Books.
- Foster, R., 1999, “Recognition and Resistance: A Honneth’s Critical Theory”, *Radical Philosophy*, 94, pp. 6-18.
- Fraser, N., 1986, “Toward a Discourse Ethic of Solidarity”, *Praxis International*, 5(4), pp. 425-429.
- Fraser, N., 1996, “Rethinking the Public Sphere: A Contribution to the Critique of Actually Existing Democracy”, in Calhoun, G. (ed.), *Habermas and the Public Sphere*. Cambridge, MA, MIT Press (4th Edition), pp. 109-137.

- Fraser, N., 1998a, "Social Justice in the Age of Identity: Redistribution, Recognition, Participation", Discussion Paper FS I, 98-108, Berlin, Wissenschaftszentrum Berlin für Sozialforschung.
- Fraser, N., 1998b, « Penser la Justice Sociale : Entre Redistribution et Revendications Identitaires », *Politique et Sociétés*, 17(3), pp. 9-36.
- Fraser, N., 2000, "Rethinking Recognition", *New Left Review*, 3, pp. 107-120.
- Fraser, N., 2005, *Qu'est ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte.
- Fraser, N., 2012, « Une réflexion pour l'ère post-industrielle », *Le Monde*, 24 janvier, Décryptages et Débats (Anniversaire de la mort de Pierre Bourdieu), p. 19.
- Fraser, N. et Honneth, A. (eds.), 2003, *Redistribution or Recognition ? A Political-Philosophical Exchange*. London, Verso.
- Freudenthal, E. Nnah, S. et Kenrick, J., 2011, « La REDD et les droits au Cameroun. Analyse du traitement réservé aux peuples autochtones et aux communautés locales dans les politiques et les projets de REDD », Moreton-in-Marsh, Forest People Programme.
- Galeotti, A.E., 2006, "Identity, Difference, Toleration", in Dryzek, J. Honig, R. and Phillips, H. (eds.), *The Oxford Handbook of Political Theory*, New York, Oxford University Press, pp. 564-580.
- Garaudy, R., 1978, *Pour connaître la pensée de Hegel*, Paris, Bordas.
- Gaxie, D., 2003, *La Démocratie Représentative*, Paris, Montchrestien.
- Geshiere, P., 1982, *Village Communities and the State. Changing Relations among the Maka of South Cameroon Since the Colonial Conquest*, London, Kegan Paul.
- Geshiere, P., 1993, "Chiefs and Colonial Rule in Cameroon: Inventing Chieftaincy, British and French Style", *Africa*, 63(2), pp. 150-168.
- Geshiere, P., 1994, *Sorcellerie et politique en Afrique. La viande des autres*, Paris, Éditions Karthala.
- Ghosh, S., 2009, "NGOs as Political Institutions", *Journal of Asian and African studies*, 44(5), p. 475-495.
- Goffman, E., 1959, *The Presentation of Self in Everyday Life*, Garden City, NY, Anchor Press.
- Guibentif, P., 2011, « Reconnaissance et Complexité Sociale. Deux Approches de la Réalité Juridique », *Droit & Société*, 2 (78), pp. 293-324.
- Guillaume, H., 1989, « "L'Etat sauvage..." : Pygmées et forêts d'Afrique centrale », *Politique Africaine*, 34, pp. 74-62.
- Guya, R., 1983, *Elementary Aspects of Peasant Insurgency in Colonial India*. Oxford, Oxford University Press.
- Habermas, J., 1984, *The Theory of Communicative Action, I: Reason and the Rationalization of Society*, Londres, Bacon.
- Habermas, J., 1987, *The Philosophical Discourse of Modernity*, Cambridge, Polity Press.
- Habermas, J. 1989, *The Structural Transformation of the Public Sphere: An Inquiry into a Category of Bourgeois Society*, Cambridge, MIT Press.
- Haberson, J.W., Rothchild, D. et Chazan, N., 1994, *Civil Society and the State in Africa*, Boulde, Lynne Rienner Publishers.

- Hagen, R., Sowers, F., Oyono, P.R., Mungangu, T. et Ndjebet, C., 2011, "Conserving Biodiversity for Sustainability, Livelihoods and Prosperity in the Congo Basin", CARPE II Evaluation Report, Arlington, ECODIT.
- Hahnel, R., 2005, "Economic Justice", *Review of Radical Political Economics*, 37(2), pp. 131-154.
- Hall, R., 2011, "The Next Great Trek? South African Commercial Farmers Move North", Working Paper, 19, Institute of Poverty, Land and Agrarian Studies, Cape Town, University of the Western Cape.
- Hardin, G., 1968, "The Tragedy of the Commons", *Science*, 162, pp. 1243-1248.
- Harvey, D., 1989, *The Condition of Post-Modernity: An Inquiry into the Origin of Cultural Change*, Oxford, Basil Blackwell.
- Hastings, A., 1979, *A History of African Christianity 1959-1975*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Hayeck, F., 1967, *Studies in Philosophy, Economics and Politics*, Chicago, Chicago University Press.
- Hermens, F.A., 1941, *Democracy or Anarchy ?* Notre Dame, Notre Dame University Press.
- Hegel, G.W.F., 1977, *Phenomenology of spirit*, Oxford, Oxford University Press.
- Hegel, G.W.F., 1999, *Principes de la philosophie du droit*, Paris, Flammarion.
- Hobbes, T., 2000, *Léviathan ou Matière, Forme et Puissance de l'Etat Chrétien et Civil*, Paris, Gallimard [*Leviathan, or the Matter, Form & Power of a Common-wealth Ecclesiasticall and Civill*, publié originellement en Londres en 1651].
- Hohendahl, P.U., 1996, "The Public Sphere: Models and Boundaries", in Calhoun, G. (ed), *Habermas and the Public Sphere*, Cambridge, MA, MIT Press, pp. 99-108.
- Honneth, A., 1996, *The Struggle for Recognition: The Moral Grammar of Social Conflicts*, Cambridge, MIT Press.
- Honneth, A., 1997, "Recognition and Moral Obligation", *Social Research*, 64(1), pp. 16-35.
- Honneth, A., 1999, « Intégrité et mépris. Principes fondamentaux d'une morale de la reconnaissance », *Recherches sociologiques*, 30 (2), p. 11-22.
- Honneth, A., 2002, "Grounding recognition: a rejoinder to critical questions", *Inquiry*, 45, pp. 499-520.
- Honneth, A., 2003, « The Point of Recognition: A Rejoinder to the Rejoinder », in Fraser, N. et Honneth, A., *Redistribution or Recognition? A Political-Philosophical Exchange*, Londres, Verso, pp. 198-236.
- Honneth, A., 2006, *La Société du Mépris. Vers une Nouvelle Critique Sociale*, Paris, Editions La Découverte.
- Honneth, A., 2007, *La Réification*, Paris, Gallimard.
- Honneth, A., 2012, « Le savant et le politique. Les contradictions et échecs d'une grande théorie critique », *Le Monde*, 24 janvier, Décryptages et Débats (Anniversaire de la mort de Pierre Bourdieu), p. 18.
- Hunyandi, M., 1990, « Une morale post-métaphysique. Introduction à la théorie morale de Jürgen Habermas », *Revue de Théologie et de Philosophie*, 122, pp. 450-467.

- Hyden, G., Mease, K., Foresti, M. et Fritz, V., 2008, "Governance Assessment for Local Stakeholders: What the World Governance Assessment offers", Working Paper 287, Londres, ODI et Dag Hammarskjöld Foundation.
- ICG (International Crisis Group), 2012, "Black gold in the Congo: Threat to stability or development opportunity?", Africa Report 188, Kinshasa/Nairobi/Brussels, International Crisis Group.
- Islam, R. et Montenegro, C.E., 2002, "What Determines the Quality of Institution?", Policy Research Working Paper, 2396, Washington DC, The World Bank.
- Jackson, R.H. et Rosberg, C.G., 1982, *Personal Rule in Black Africa: Prince, Autocrat, Prophet, Tyrant*, Berkeley, University of California Press.
- Jewsiewicki, B., 1980, "African Peasants in the Totalitarian Colonial Society of the Belgian Congo", in M.A. Klein (ed.), *Peasants in Africa: Historical and Contemporary Perspectives*, Beverly Hills, SAGE Publications, pp. 36-53.
- Jewsiewicki, B., 1983, "Zaire enters the World System: Its colonial incorporation as the Belgian Congo, 1885-1960", In G. Gran (ed.), *Zaire, the Political Economy of Underdevelopment*, New York, Praeger, pp. 82-110.
- Kabe, M., 1976, « A propos de l'hypothèse de A. Moeller sur l'origine et l'unité culturelle des peuples du Kivu. Essai d'une econstitution historique », *Etudes Zaïroises*, 3/4, pp. 3-29.
- Kant, E., 1990, *Critique de la raison pure*, Paris, Presses Universitaires de France (3^{ème} ed.).
- Karen, E.F., 1985, *Revival, Rebellions in Colonial Central Africa*, Princeton, Princeton University Press.
- Karlström, M., 1996, "Imagining democracy: political culture and democratization in Buganda", *Africa*, 66 (4), pp. 485-505.
- Karsenty, A., 1999, « Vers la fin de l'Etat forestier ? Appropriation des espaces et partage de la rente forestière au Cameroun », *Politique Africaine*, 75, pp. 7-12.
- Karsenty, A., 2002, « Le rôle controversé de la fiscalité forestière dans la gestion des forêts tropicales L'état du débat et les perspectives en Afrique centrale », *Cahiers d'économie et sociologie rurale*, 64, pp. 6-33.
- Karsenty, A., 2004, « Enjeux des réformes récentes de la fiscalité forestière dans le Bassin du Congo », *Bois et Forêts des Tropiques*, 281, pp. 51-60.
- Karsenty, A., 2006, « Comparaison des législations et des réglementations dans les six pays forestiers d'Afrique Centrale », Montpellier, CIRAD.
- Karsenty, A., 2008, "The architecture of the proposed REDD schemes after Bali: facing critical choices", *International Forestry Review*, 10(3), pp. 443-457.
- Karsenty, A., 2012, "Financing options to support REDD+ activities", a report for the European Commission, Montpellier, CIRAD.
- Karsenty, A. et Assembe, S., 2011, « Les systèmes fonciers et la mise en œuvre de la REDD+ en Afrique Centrale », *Revue des Questions Foncières*, 2 (11), pp. 105-129.
- Karsenty, A., Vogel, A. et Castell, F., 2012a, « 'Carbon Rights', REDD+ and Payments for Environmental Services », *Environmental Science and Policy*, 1096, pp. 1-10.
- Karsenty, A., Vogel, A., Ezzine de Blas, D. et Fétiveau, J., 2012b, « La problématique des 'droits sur le carbone' dans REDD+ », *Vertige – La revue électronique en sciences de l'environnement* [en ligne], Débats et Perspectives, consulté le 12 novembre 2012. <http://vertigo.revues.org/12994>.

- Kasulu, V., Amougou, T.A. et Hamel, O., 2008, « Les Pays du Bassin du Congo dans le Processus de Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation (REDD) : Construction de la Position de la COMIFAC dans le Cadre des Négociations Internationales », in de Wasseige, C., Devers, D., de Marcken, P., Eba'a Atyi, R., Nasi, R. et Mayaux, P. (eds.), *The Forests of the Congo Basin – State of the Forest 2008*. Luxembourg, Publications Office of the European Union, pp. 179-198.
- Kiyulu, J., 2011, “Forest governance in the Democratic Republic of Congo”, Policy Brief 33, Governance of Africa's Resources Programme, Johannesburg, South African Institute of International Affairs.
- Kissinger, G., Herold, M. et De Sy, V., 2012, “Drivers of Deforestation and Degradation. A Synthesis Report for REDD+ Policy Makers”, Vancouver, Lexeme Consulting.
- Koyo, J-P (ed.), 1999, *Bases pour la mise en cohérence des politiques et lois forestières des pays d'Afrique Centrale*, Yaoundé, UICN.
- Kuate, J-P., 2002, *Les élections locales au Cameroun. L'élection des conseillers municipaux et du maire*. Douala, Les Presses de Macacos.
- Kuate, J-P., 2007, *Les collectivités territoriales décentralisées au Cameroun. Recueil des textes*, Douala, Editions Les Dynamiques Locales.
- Kuhn, A., 1966, *The study of society, a multidisciplinary approach*, Londres, Tavistock.
- Labrousse, A. et Verschave, F-X., 2002, *Les pillards de la forêt. Exploitations criminelles en Afrique*, Marseille, Editions Agone.
- Laporte, N. et Justice, C., 2001, « Deforestation in Central Africa : Significance and Scale of Deforestation », Issue Brief, 6, Washington, DC, CARPE.
- Lara, M.P. et Fine, R., 2007, “Justice and the public sphere: the dynamics of Nancy Fraser's critical theory”, in Lovell, T., *(Mis)recognition, Social Inequality and Social Justice. Nancy Fraser and Pierre Bourdieu*, New York, Routledge, pp. 36-48.
- Latour, B., 1987, *Science in Action: How to Follow Scientists and Engineers Through Society*, Cambridge, Harvard University Press.
- Leenhardt, B., 2005, « Fiscalité forestière au sud du Sahara: La répartition des rentes », *Afrique Contemporaine*, 216(4), pp. 65-85.
- Le Goff, A., 2007, « The Political Theory of Recognition », *Revue du MAUSS*, 226 (en ligne). <http://www.journaldumauss.net/spip>
- LNO (*Le Nouvel Observateur*), 2013, « Atlas Economique et Politique Mondial 2013 ». <http://www.atlas.challenges.fr>
- Le Roy, E., 1982, « Les objectifs de la colonisation française ou belge », in Kouassigan, K. (ed.), *Encyclopédie Juridique de l'Afrique (Tome cinquième : Droit des Biens)*, Abidjan et Dakar, Les Nouvelles Editions Africaines, pp. 85-95.
- Levinas, E., 1951, « L'Ontologie est-elle fondamentale ? », *Revue de Métaphysique et de Morale*, 1, pp. 88-98.
- Levinas, E., 1971, *Totalité et infini*, La Haye, Martinus Nijhoff.
- Lewis, J., Freeman, L. et Boreill, S., 2008, *Le consentement libre, informé et préalable et la gestion forestière durable dans le Bassin du Congo*, Berne, Intercoopération.
- Leys, C., 1996, *The Rise and Fall of the Development Theory*, Bloomington, Indiana University Press.

- Locke, J., 1994, *An essay Concerning Human Understanding*, Amherst, Prometheus Books.
- Lohmann, L., 2008, “Carbon Trading, Climate Justice and the Production of Ignorance: 10 Examples”, *Development*, 51(3), pp. 359-365.
- Lorenzon-Cioldi, F., 2009, *Dominants et dominés. Les identités des collections et des agrégats*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.
- Lovell, T., 2007, *(Mis)recognition, Social Inequality and Social Justice. Nancy Fraser and Pierre Bourdieu*, New York, Routledge.
- Lukacs, G., 1960, *Histoire et conscience de classe*, Paris, Editions de Minuit.
- Lukes, S., 1997, “Toleration and Recognition”, *Ratio Juris*, 10(2), pp. 213-222.
- Lukes, S., 2005, *Power. A Radical View*, New York, Palgrave Macmillan.
- Lumumba-Kasongo, T., 2005, *Liberal democracy and its critics in Africa: Political dysfunction and the struggle for social progress*, Londres, Zed Books.
- Mac Gaffey, W., 1970, *Custom and government in the lower Congo*, Berkeley, California University Press.
- Mac Gaffey, W. 1983, *Modern Kongo prophets: religion in a plural society*, Bloomington, Indiana University Press.
- McAfee, K. et Shapiro, E.N., 2010, “Paymentsts of Ecosystem Services in Mexico: Nature, Neoliberalism, Social Movements and the State”, *Annals of the Association of American Geographers*, 100 (3), pp. 579-599.
- Mawhood, P., 1983, “Applying the French model in Cameroon”, in Mahwood, P. (ed.), *Local government in the Third World: the experience of tropical Africa*, Chichester, John Wiley & Sons, pp. 189–209.
- Maindo, A. (dir.), 2007, *Des conflits locaux à la guerre régionale en Afrique Centrale. Le Congo-Kinshasa oriental 1996-2007*, Paris, L’Harmattan.
- Malele, S. et Karsenty, A., 2010, “Forest Revenue Decentralization and Profits Redistribution in the Democratic Republic of Congo”, in German, L.A., Karsenty, A. and Tiani, A-M., *Governing Africa’s Forests in a Globalised World*, London, Earthcan, pp. 160-173.
- Maljean-Dubois, S. et Wemaëre, M., 2010, *La diplomatie climatique. Les enjeux d’un régime international du climat*, Paris, Pédone.
- Mamdani, M., 1996, *Citizen and Subject. Contemporary Africa and the Legacy of Late Colonialism*, Princetown, Princetown University Press.
- Mamganga, K., 2012, “The Internet as Public Sphere: A Zimbabwean Case Study (1999-2008)”, *Africa Development*, 37 (1), pp. 86-103.
- Manin, B., 2004, *Les principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion.
- Mansbridge, J., 2003, “Rethinking representation”, *American Political Science Review*, 97, pp. 515-528.
- Mapedza, E., 2006, “Compromised Co-management, Compromised Outcomes: Experiences from a Zimbabwean Forest”, *Africa Development*, 31(2), pp. 123-146.
- Maravall, J.M., 1999, “Accountability and Manipulation”, in Przeworski, A., Stokes, S. C. et Manin, B. (eds.), *Democracy, Accountability, and Representation*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 155-193. Marfo, E., Acheampong, E. et Opuni-Frimpong, E., 2012, “Fracture Tenure, Unaccountable Authority, and Benefit Capture: Constraints to Improving

- Community Benefits Under Climate Change Mitigation Scheme in Ghana”, *Conservation and Society*, 10(2), pp. 161-172.
- Marino, E. et Ribot, J.C., 2012, “Adding Insult to injury: climate change and inequities in climate intervention”, Special Issue Introduction, *Global Environmental Change*, 22, pp. 323-328.
- Markell, P., 2003, *Bound of Recognition*, Princetown, Princetown University Press.
- Markell, P., 2006, “Recognition and Redistribution”, in Dryzek, J. Honig, R. and Phillips, H. (eds.), *The Oxford Handbook of Political Theory*, New York, Oxford University Press, pp. 450-469.
- Matti, S.A., 2010, “The Democratic Republic of Congo? Corruption, Patronage and Competitive Authoritarianism”, *Africa Today*, 56(4), pp. 42-69.
- Mbeche, R., 2013, “Free, Prior and Informed Consent (FPIC) – Symbolic or substantive representation in preparing Uganda for REDD+”, Paper prepared for the International Association for the Study of the Commons Meeting, PLAAS (University of the Western Cape), Cape-Town, 9-11 April 2013.
- Mbembe, A., 1988, *Afriques indociles. Christianisme, pouvoir et Etat en société postcoloniale*, Paris, Karthala.
- Mbembe, A., 2000, *De la post-colonie. Essai sur l’imagination politique dans l’Afrique contemporaine*, Paris, Karthala.
- Mbembe, A., 2010, *Sortir de la grande nuit. Essai sur l’Afrique décolonisée*, Paris, Editions La Découverte.
- McCarthy, T.A., 1996, “Political Discourse: On the Relation of Morality to Politics”, Calhoun, G. (ed.), *Habermas and the Public Sphere*, Cambridge, MA, MIT Press, pp. 51-69.
- McCarthy, T.A., 2007, “From Modernism to Messianism: Liberal Developmentalism and American Exceptionalism”, *Constellations*, 14(1), pp. 3-27.
- Meger, P.-M., 1997, « Temporalités et différences interindividuelles : l’analyse de l’action en économie et en sociologie », *Revue Française de Sociologie*, 38(3), pp. 587-633.
- Mehlman, P., 2010a, “Protected Areas Land Use Planning. Lessons Learned from the Tayna Community- Managed Nature Reserve”, in D. Yanggen, Angu, K. et Tchamou, N. (eds.), *Landscape-Scale Conservation in the Congo Basin. Lessons Learned from the Central African Regional Program for the Environment (CARPE)*, Gland, International Union for the Conservation of Nature, Gland, pp. 86-104.
- Mehlman, P., 2010b, “Landscape Land Use Planning: Lessons Learned from the Maiko – Tayna Kahuzi-Biega Landscape”, in D. Yanggen, Angu, K. et Tchamou, N. (eds.), *Landscape-Scale Conservation in the Congo Basin. Lessons Learned from the Central African Regional Program for the Environment (CARPE)*, Gland, International Union for the Conservation of Nature, Gland, pp. 23-37.
- Melmoth, S., 2007, « République démocratique du Congo : décentralisation et sortie de conflit », *Afrique Contemporaine*, 221(1), pp. 75-85.
- Menzen- Dick, R, Markelova, H. et Moore, K., 2010, “The Role of Collective Action and Property Rights in Climate Change Strategies”, CAPRI Policy Brief 7, Washington, IFPRI.

- MIF (Mo Ibrahim Foundation), 2012, "Ibrahim Index of African Governance 2012. Summary", Swindon, MIF.
- Minani, R., 2003, « Regards sur la société civile en RD Congo », *Congo-Afrique*, 380, pp. 614-624.
- Mingione, E., 1991, *Fragmented Societies: A Sociology of Economics Life Beyond the Market Paradigm*, Oxford, Basil Blackwell.
- Mombo, J-B., 2002, « La ressource forestière au Gabon : Une économie de rente en quête d'industrialisation et de gestion durable », *Enjeux*, 12, pp. 13-19.
- Moumami, A., 2010, « Analyse de la pauvreté en République Démocratique du Congo », Working Papers Series, No 112, Tunis, Banque Africaine de Développement.
- Mounamou, G-C., 2002, « Le développement des pays de la CEMAC peut-il reposer sur le bois » ? *Enjeux*, 12, pp. 22-23.
- Moundounga, P., 2009, « La crise 50 ans après les indépendances : Vers une Afrique Centrale des démocraties Matrimoniales ? », *Enjeux*, 14, pp. 19-32.
- Moyo, S., 2008, "African Land Questions, Agrarian Transitions and the State. Contradictions of Neo-liberal Land Reforms.", Working Paper Series, Dakar, CODESRIA.
- Mpoyi, A., Nyamgowa, F.B., Kalasi, G. et Mulenda, F., 2011, « Etude sur le partage des revenus issus de la REDD+ en RDC », Rapport Final, Kinshasa, CODELT.
- Mpoyi, A., Nyamwoga, F.B., Kabamba, F.M. et Assembe-Mvondo, S., 2013, « Le contexte de la REDD+ en République Démocratique du Congo. Causes, agents et institutions », Document Occasionnel, 84, Bogor, Center for International Forestry Research.
- Mungangu, S., 1997, *La gestion foncière rurale au Congo (Zaire), réformes juridiques et pratiques foncières Locales*, Bruxelles, Bruylant.
- Mustapha, A.R., 2012, « The 'Missing' concept: What is the 'Public Sphere' Good for? », *Africa Development*, 37(1), pp. 1-9.
- Mutamba, J-M., 1998, *Du Congo Belge au Congo Indépendant 1940-1960. Emergence des « Evolués » et Genèse du Nationalisme*. Kinshasa, IFEP.
- Nash, K., 2007, « Transnationalizing the Public Sphere: Critique and Possibilities », *Theory, Culture and Society*, 24, pp. 53-57.
- Ndela, J., 2008, « Les activités minières et la fiscalité : cas de la République Démocratique du Congo », thèse de doctorat non publiée, Paris, Université de Paris I.
- Née, V., 2005, "The new institutionalism in economy and sociology", in Smelser, N.J. et Swedberg, R. (ed.), *Handbook of economic sociology*, Princeton/New York, Princeton University Press/Sage Foundation, pp. 49-74.
- Ngongo, L., 1982, *Histoire des Forces Religieuses au Cameroun. De la Première Guerre mondiale à l'Indépendance*, Paris, Karthala.
- Ngongo, R., Frignet, J. et Jacquemart, K., 2010, « REDD en RDC : Menace ou Solution ? », Rapport d'étude, Amsterdam, Greenpeace International.
- Nguema, A. et Puepi, B., 2011, « La problématique foncière dans les pays d'Afrique Centrale. Cas du Cameroun et du Gabon », Communication écrite, Conférence sur 'Bridging the Gap between Cultures', Marrakech, Maroc, 18-22 Mai.

- Nguiffo, S. A., 1998, « In Defence of the Commons: Forest Battles in Southern Cameroon », in Goldman, M. (ed.), *Privatizing Nature. Political Struggles for the Global Commons*, New Brunswick, Rutgers University Press, pp. 102-119.
- Ngulungu, A.P. et Mainzana, N., 2011, « Processus REDD+. JIPA et la promotion des droits des autochtones en RD Congo », *Bulletin d'Informations sur le Climat et la REDD en Afrique Centrale* (Juillet-Septembre), pp. 11-12.
- Njonga, B. et Dikongue, E., 1996, « *Cheminement Démocratique des Organisations Paysannes. Jeux de Pouvoir, Démagogie, Influences Extérieures* » ? Yaoundé, Collection Expérience des Fédérations-SAILD.
- Nlom, J.H. et Sonwa, D.J., 2013, « Les Services Environnementaux : Carbone, Eau, Sol », in Eba'a Atyi, R., Lescuyer, G., J. Ngouhou Poufoun, J. et Moulendé Fouda, T. (eds.), *Etude de l'importance économique et sociale du secteur forestier et faunique au Cameroun*. Rapport Final, Bogor, CIFOR, pp. 211-228.
- Noiraud, J.M., 2012, « Bilan, Analyse et Perspectives des Initiatives REDD+ dans les Pays de l'Espace COMIFAC. Dimensions Stratégiques, Institutionnelles et Opérationnelles », Yaoundé, COMIFAC.
- Norris, P., 2011, *Democratic Deficit: Critical Citizens Revisited*, Cambridge, Cambridge University Press.
- North, D. C., 1990, *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Nour, S., 2011, « La Reconnaissance : Le Droit face à l'Identité Personnelle », *Droit & Société*, 2 (78), pp. 355-368.
- Ntampaka, C., 2008, « Gouvernance foncière en Afrique Centrale », Document de travail sur les régimes fonciers, 7, Rome, FAO.
- Nuesiri, E., 2013, « The re-emergence of customary authority and its relations with democratic government », Draft Working Paper, Dakar, RFGI.
- Nyamnjoh, F.B. et Englund, H., 2004, *Rights and the Politics of Recognition in Africa*, London, Zed Books.
- Nyamnjoh, F.B. et Fokwang, J., 2005, « Entertaining Repression: Music and Politics in Postcolonial Cameroon », *African Affairs*, 104, pp. 251-274.
- Lelo Nzuzi, F., Oyono, P.R., Botamba, F. et Sandja, J.L., 2004, « Le rôle de la société ci vile dans la gestion des forêts dans la province de l'Equateur », Rapport d'Etude, Kinshasa, CARE.
- Olivier, K., 2001, *Witnessing: Beyond Recognition*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- Oluwu, D., 1995, « The Failure of Current Decentralization Programs in Africa », in Wunsch, J.C. et Olowu, D. (eds), *The Failure of the Centralized State. Institutions and Self-Governance in Africa*, San Francisco, ICS Press, pp. 43-73.
- Onana, A., 2002, « Enjeu géoéconomique de contrôle et de gestion des ressources naturelles: les facteurs clés du pillage en Afrique Centrale », *Enjeux*, 12, pp. 29-33. O'neil, S. et Smith, N.H. (eds.), 2012, *Recognition Theory as Social Research. Investigating the Dynamics of Social Conflict*, London, Palgrave Macmillan.
- Onibon, F.A. et Bigombé Logo, P., 2000, « Les Expériences de Décentralisation du Secteur Forestier en Afrique Centrale : Analyse Générale à la Lumière de Principes de Gouvernance et Pistes d'Action pour le Futur », Rapport d'étude non publié, Rome, FAO.

- Ostrom, E., 1987, « Institutional Arrangements for Resolving the Commons Dilemma », in McKay, B., et Acheson, J.M., *The Questions of the Commons. The Culture and Ecology of Communal Resources*, Tucson, The University of Arizona Press, pp. 250-264.
- Ostrom, E., 1990, *Governing the Commons: the Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Owen, D., 2012, « Tully, Foucault and agnostic struggles over recognition », in Bankovsky, M. and Le Goff, A. (eds.), *Recognition Theory and contemporary moral and political philosophy. Reopening the dialogue*, Manchester, Manchester University Press, pp. 88-108.
- Oyono, P.R., 2004, « The Social and Organizational Roots of Ecological Uncertainties in the Cameroon's Decentralization Model », *European Journal of Development Research*, 16 (1), pp. 174-191.
- Oyono, P.R., 2009a, « Etat, Transitions Démocratiques et Ressources Naturelles : Une Economie Politique des Décentralisations en Afrique Centrale », Document de Recherche, Ouagadougou, Center for International Forestry Research.
- Oyono, P.R., 2009b, « New Niches of Community Rights to Forests in Cameroon : Tenure Reform, Decentralization Category or Something Else? », *International Journal of Social Forestry*, 2(1), pp. 1-23.
- Oyono, P.R., 2010, « Climate Finance and Forest Governance in Cameroon », In Reddy, T. (ed), *Governing Climate Finance. Critical Perspectives from Africa, Asia and Latin America*, Cape Town, Institute for Security Studies, pp. 37-44.
- Oyono, P.R., 2012, « La Tenure Foncière et Forestière en République Démocratique du Congo (RD Congo). Une Question Critique, des Vues Centrifuges. Revue Compréhensive de la Littérature », Document Occasionnel, Washington, DC, Rights and Resources Initiative.
- Oyono, P.R., 2013a, « The Narratives of Capitalist Land Accumulation in Coastal Cameroon », LDPI Working Paper 29, Cape-Town, The Institute of Poverty, Land and Agrarian Studies, University of The Western Cape.
- Oyono, P.R., 2013b, « Tenure des ressources naturelles et vulnérabilités communautaires dans le Bassin du Congo. Un problème du passé, du présent et de l'avenir », in Sonwa, D.J. et Ndi Nkem, J. (eds.), *Les forêts du Bassin du Congo et l'adaptation aux changements climatiques*, Paris, Karthala, pp. 157-183.
- Oyono, P. R. et Temple, L., 2003, « Métamorphose des organisations rurales au Cameroun: Implications pour la Recherche agricole et la gestion des ressources naturelles », *Revue Internationale de l'Economie Sociale*, 288, pp. 67-79.
- Oyono, P.R. et Lelo Nzuzi, F., 2006, « Au Sortir d'une Longue 'Nuit Institutionnelle', Perspectives de Gestion Décentralisée des Forêts et des Bénéfices en RD Congo Post-Conflit », *Africa Development*, 31(2), pp. 185-216.
- Oyono, P.R. et Efoua, S., 2006, « Qui représente qui ? Choix organisationnels, identités sociales et formation d'une élite forestière au Cameroun », *Africa Development*, 31(2), pp. 149-185.
- Oyono, P.R. et Ntungila, F., 2013, « Conservation Landscapes, Malrepresentation and Resource Tenure in the Democratic Republic of Congo », Paper presented at the International Association for the Study of the Commons (IASC-Africa), PLAAS (University of the Western Cape), Cape Town, 9-11 April.

- Oyono, P.R. Ribot, J.C. et Larson, A.M., 2006, « Green and Black Gold in Cameroon. Natural Resources for Local Governance, Justice and Sustainability », Working Paper, 22, Environmental Governance in Africa Series, Washington, D.C., World Resources Institute.
- Oyono, P.R., Cerutti, P.O. et Morisson, K., 2008, « Forest Taxation in Post 1994 Cameroon: Distributional Mechanisms and Emerging Links with Poverty Alleviation, Equity and Forest Sustainability », Occasional Paper, Washington, DC, World Resources Institute.
- Oyono, P.R., Ribot, J.C., Assembe, S. et Bigombe Logo, P., 2007, « Improving Decentralized Forest Management in Cameroon : Options and Opportunities from Ten Years of Experience », Governance Brief, 33, Bogor, Center for International Forestry Research.
- Oyono, P.R., Mbile, P., France, M. et Bandiaky, S., 2010, « Mapping Communities, Mapping Rights: Participatory Community Mapping as Rights Contestation in Cameroon », *Policy Matters*, 17, pp. 156-160.
- Owona, J., 2011, *La Décentralisation Camerounaise*, Paris, L'Harmattan.
- Owona Nguini, M.E., 2004, « Le gouvernement perpétuel en Afrique Centrale : le temps politique présidentieliste entre autoritarisme et parlementarisme », *African Journal of Political Science*, 4(2), pp. 9-14.
- Pakenham, T., 1991, *The Scramble for Africa*, London, Weidenfield & Nicholson.
- Pacheco, M.G., 2003, « Democratización, pluralización y cambio en el sistema de partidos en México, 1991-2000 », *Revista Mexicana de Sociología*, LXV(3), pp. 523-564.
- Papakostas, A., 2012, *Civilizing the Public Sphere. Distrust, Trust and Corruption*, New York, Palgrave Macmillan.
- Peluso, N.L., 1992, *Rich Forests, Poor People. Resource Control and Resistance in Java*, Berkeley, University of California Press.
- Phelps, J., Webb, E. L. et Agrawal, A., 2010, « Does REDD+ Threaten to Recentralize Forest Governance? », *Science*, 328, pp. 311-313.
- Philippot, L-M., 2009, « Rente Naturelle et Institutions. Les Ressources Naturelles: Une 'Malédiction Institutionnelle' », Document de Travail, 27, Série Etudes et documents 27, Clermond-Ferrand, Centre d'Etudes et de Recherche pour le Développement international.
- Philips, A., 1995, *The Politics of Presence*, Oxford, Oxford University Press.
- Piketty, T., 1995, « Social Mobility and Redistributive Politics », *Quarterly Journal of Economics*, 110, pp. 551-584.
- Pippin, R.B., 2000, « What is the Question for Which the Hegel's Theory of Recognition in the Answer? », *European Journal of Philosophy*, 30, pp. 155-172.
- Pitkin, H.F., 1967, *The Concept of Representation*. Berkeley, University of California Press.
- Platteau, J-P., 2004, « Monitoring Elite Capture in Community-Driven Development », *Development and Change*, 35(2), pp. 223-246.
- Platteau, J-P., 2006, « The Evolutionary Theory of Land Rights as Applied to sub-Saharan Africa: A Critical Assessment », *Development and Change*, 27(1), pp. 29-86.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), 2012, « Rapport sur le développement humain 2011. Durabilité et équité : un meilleur avenir pour tous », New York, PNUD.

- Pongui, B.S. et Kenfack, C.E., 2012, « Adaptation et atténuation en République du Congo: Acteurs et processus politiques », Document de Travail, 99, Bogor, Center for International Forestry Research.
- Poteete, A. et Ribot, J.C., 2011, « Repertoires of Domination: Decentralization as Process in Botswana and Senegal », *World Development*, 39(3), pp. 439-449.
- Postone, M., 1996, « Political Theory and Historical Analysis », in Calhoun, G. (ed.), *Habermas and the Public Sphere*, Cambridge, MA, MIT Press, pp. 164-176.
- Pourtois, H., 2009, « La reconnaissance: une question de justice? Une critique de l'approche de Nancy Fraser », *Politique et Sociétés*, 28(3), pp. 161-190.
- Porter, G., Bird, N., Kaur, N. et Peskett, L., 2008, « New Finance for Climate Change and the Environment », Gland, WWF et Heinrich Boell Stiftung.
- Przeworski, A., Stokes, S.C. et Manin, B. (eds), 1999, *Democracy, Accountability and Representation*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Raponda-Walker, A. et R. Sillans, 1995, *Rites et croyances des peuples du Gabon*, Paris, Présence Africaine.
- Rawls, J., 1993, « Justice as Fairness: Political not Metaphysical. » in Fisk, M. (ed.), *Justice. Key Concepts in Critical Theory*, Atlantic Highlands, NJ, Humanities Press International, pp. 48-67.
- RCA (République Centrafricaine), 2011a, « Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (2011-2015) », Bangui, Ministère du Plan et de l'Economie.
- RCA, 2011b, « Proposition de Préparation à la Readiness (R-PP) », Bangui, Coordination Nationale REDD, FCPF et UN-REDD.
- RDC (République du Congo), 2007, Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté , Brazzaville, Comité National de Lutte Contre la Pauvreté.
- RDC, 2011, « Proposition pour la Préparation à la REDD+ (R-PP) », Brazzaville, Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement.
- RDG (République du Gabon), 2010, « R-PIN Gabon », Libreville, Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature.
- RDC (République Démocratique du Congo), 2002, *Code forestier portant gestion des forêts*, Kinshasa, Assemblée Nationale et Présidence de la République.
- RDC, 2006, « Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté », Kinshasa, Ministère du Plan.
- RDC, 2010a, « Programme REDD+: Modernisation et sécurisation foncière », Document d'Orientation, Kinshasa, Ministère des Affaires Foncières, MECNT et Coordination Nationale REDD.
- RDC, 2010b, « Programme REDD+ : Appui à la mise en place d'une politique nationale d'aménagement du territoire », Document d'Orientation, Kinshasa, MDAT, MECNT et Coordination Nationale REDD.
- RDC, 2010c, « Programme intégré REDD+ à l'échelle du District de Maï Ndombe », Document d'Orientation, Kinshasa, MECNT et Coordination Nationale REDD. ONU-REDD, 2013, « Strategy-cadre nationale REDD de la République Démocratique du Congo », Kinshasa, ONU- REDD.

- RDT (République du Tchad), 2002, *Code forestier portant gestion des forêts*, Ndjamena, Assemblée Nationale et Présidence de la République.
- Reddy, T. (ed.), 2010, *Governing Climate Finance. Critical Perspectives from Africa, Asia and Latin America*, Cape Town, Institute for Security Studies.
- Reed, M.C. et Barnes, J.F., 2007, *Culture, Ecology and Politics in Gabon's Rainforest*, Ceredigion, The Edwin Mellen Press.
- Renault, E., 2000, *Mépris social. Ethique et politique de la reconnaissance*, Bègles, Editions du Passant.
- Ribot, J. C. 1999, « Decentralization, Participation and Accountability in Sahelian Forestry: Legal Instruments of of Political Administrative Control », *Africa* 69,(1), pp. 23-65.
- Ribot, J.C., 2007, *Dans l'Attente de la Démocratie. La Politique des Choix dans la Décentralisation de la Gestion des Ressources Naturelles*, Washington, World Resources Institute.
- Ribot, J.C., 2011, « Choix, Reconnaissance et Effets de la décentralisation sur La démocratie », Document de travail 5, Visby, Centre Suédois International pour la démocratie locale.
- Ribot, J.C. et Oyono, P.R., 2005, « The Politics of Decentralization », in Wisner, B., Toulmin, C. et Chitiga, R. (eds.), *Toward a New Map of Africa*, Londres, Earthscan Press, pp. 205-228.
- Ribot, J.C. et Larson, A.M., 2012, « Reducing REDD risks: affirmative policy on an uneven playing field », *International Journal of the Commons*, 4(2), pp. 233-254.
- Ribot, J.C., Agrawal, A. et Larson, A.M., 2006, « Recentralizing whilst Decentralizing. How National Governments Re-appropriate Forest Resources », *World Development*, 34(11), pp. 1864-1886.
- Rickover, H., Hoover, J.E. et Moses, R., 1980, *Public Entrepreneurs: Toward a Theory of Bureaucratic Power. The Organizational Life of Hyman Rickover, J. Edgar Hoover and Robert Moses*, Bloomington, Indiana University Press.
- Ricoeur, P., 1969, *The Symbolism of Evil*, Boston, Beacon Press.
- Ricoeur, P., 1986, *Lectures on Ideology and Utopia*, New York, Columbia University Press.
- Ricoeur, P., 2004, *Parcours de la Reconnaissance*, Paris, Stock.
- RoB (Republic of Burundi), 2006, « Poverty Reduction Strategy Paper-PSRP », Bujumbura, RoB.
- RoC (Republic of Cameroon), 2009, « Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi », Yaoundé, Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire.
- RoC (Republic of Cameroon), 2012, « Readiness Preparation Proposal. Cameroon », Yaoundé, FCPF et UN-REDD.
- Rodney, W., 2012, *How Europe Underdeveloped Africa*, Londres & Dakar, Pambazuka Press & CODESRIA.
- Ropivia, M-L., 2007, *L'Afrique et le Gabon au XXIème siècle. Révolution développementiste ou développement du sous-développement*, Paris, Editions Mare et Martin.
- Rosellini, C., 2005, « La Répartition de la Rente Pétrolière en Afrique Centrale: Enjeux et Perspectives », *Afrique Contemporaine*, 216(4), pp. 125-136.
- Russel, B., 1938, *Power: A New Social Analysis*, Londres, Allen & Unwin.
- Rutanga, M., 2011, *Politics, Religion and Power in the Great Lakes Region*, Dakar et Kampala, CODESRIA et Fountain Publishers.

- Sanchez-Mazas, M. et Licata, L. (eds.), 2005, *L'Autre : Regards Psychosociaux*, Saint-Martin d'Hères, Presses Universitaires de Grenoble.
- Santos, B. d. S., 2004, « A Critique of the Lazy Reason: Against the Waste of Experience », in Wallenstein, E. (ed), *The Modern World in the Longue Durée*, New York, New York University Press, pp. 39-60.
- Sartre, J-P., 1975, *Being and Nothingness. An Essay on Phenomenological Ontology*, London, Methuen.
- Saward, M., 2006, « The representative claim », *Contemporary Political Theory*, 5, pp. 297-318.
- Saward, M., 2009, « Authorization and Authenticity: Representation and the Unelected », *The Journal of Political Philosophy*, 17(1), pp. 1-22.
- Saward, M., 2010, *The Representative Claim*, Oxford, Oxford University Press.
- Schaap, A., 2004, « Political reconciliation through a struggle for recognition », *Social and Legal Studies* 13(4), pp. 523-540.
- Scheirer, W.J., Rocha, A., Micheals, R. and Bould, T.E., 2011, « Meta-Recognition: The Theory and Practice of Recognition Score Analysis », *IEEE Trans. on Pattern Analysis and Machine Intelligence*, 33, 1689-1695.
- Scheurman, N.E., 2006, « Critical Theory Beyond Habermas », in Dryzek, J. Honig, R. and Phillips, H. (eds.), *The Oxford Handbook of Politic*
- Schmidt am Busch, H-C. et Zurn, C.F. (eds.), 2010, *The Philosophy of Recognition. Historical and Contemporary Perspectives*, Lexington, Lexington Books.
- Scott, J.C., 1985, *Weapons of the Weak: Everyday Forms of Resistance*, Oxford, Oxford University Press.
- Scott, J.C., 1998, *Seeing Like a State: How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed*, New Haven, Yale University Press.
- Severs, E., 2010, « Representation as Claims-Making: Quid Responsiveness? » *Representation*, 46, pp. 411-420.
- Shadron, Y.G., 1996, *Connaître et juger autrui. Une introduction à la cognition sociale*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.
- Shivji, I.G., 2005, « The Changing Development Discourse in Africa », Global Policy Forum Issue Paper, 224.
- Shivji, I.G., 2009, *Accumulation in an African Periphery. A Theoretical Framework*, Mkuki na Nyota Publishers Ltd, Das es Salaam.
- Sommerville, J-P., 1992, *Thomas Hobbes, Political Ideas in Historical Context*, Londres, Macmillan.
- Sonwa, D.J., Welker, S., Nasi, R. et Kanninen, M., 2011, « Potential synergies of the main current forestry efforts and climate change mitigation in Central Africa », *Sustain. Sci.*, 6, pp. 59-67.
- Sonwa, D.J., Nkem, J., Idinoba, M.E., Bele, M.Y. et Jum, C., 2012, « Building regional priorities in forests for development and adaptation to climate change in the Congo Basin ». *Mitigation and Adaptation Strategies Global Change*, 17, 441-450.
- Soudan, F. (ed.), 2006, *Centrafrique. Le pays et son potentiel économique*, Paris, CIDCOM.

- Squires, J., 2006, « Equality and Difference », in Dryzek, J. Honig, R. and Phillips, H. (eds.), *The Oxford Handbook of Political Theory*, New York, Oxford University Press, pp. 470-487.
- Standing, A., 2007, « Corruption and the extractive industries in Africa. Can combating corruption cure the resource curse? », IIS Paper, Pretoria, Institute for Security Studies.
- Standing, A., 2012, « Corruption and REDD+. Identifying risks amid complexities », U4 Anticorruption Resource Center Brief, Bergen, Chr. Michelsen Institute.
- Sunderlin, W.D., Ekaputri, A.D., Sills, E.O., Duchelle, A.E., Kweka, D., Diprose, R., Doggart, N., Ball, S., Lima, R., Enright, A., Torres, J., Hartanto, H. et Toniolo, A., 2014, « The challenge of establishing REDD+ on the ground: Insights from 23 subnational initiatives in six countries ». Occasional Paper, 104, Bogor, CIFOR. Swanson, P., Oldgard, M. et Lunde, L., 2003, « Who Gets the Money? Reporting Resources Revenues », in Bannon, I. et Collier, P. (eds.), *Natural Resources and Violent Conflict. Options and Actions*, Washington, DC., World Bank, pp. 43-96.
- Tadoum, M., Kasulu, V., Boundzanga, G.C., Bouyer, O., Hamel, O., et Creighton, G.K., 2011, « Négociations Internationales sur le futur régime climat post-Kyoto : Avancées de Copenhague à Cancún et retombées pour les forêts du Bassin du Congo », in de Wasseige, C., de Marcken, P., Bayol, N., Hiol Hiol, F., Mayaux, Ph., Desclée, B., Nasi, R., Billand, A., Defourny, P. and Eba'a Atyi, R. (eds), *The Forests of the Congo Basin – State of the Forest 2010*. Luxembourg, Publications Office of the European Union, pp. 23-42.
- Taylor, C.M., 1989, *Les Sources du Moi. La Formation de l'Identité Moderne*, Paris, Editions du Seuil.
- Taylor, C. M., 1990, « Modes of Civil Society », *Public Culture*, 3(1), 99-118.
- Taylor, C.M., 1992, *Multiculturalism. Examining the Politics of Recognition*, Princeton, Princeton University Press.
- Taylor, C.M., 1994, *Multiculturalisme, différence et démocratie*, Paris, Aubier.
- Taylor, C. M., 1998, *Hegel et la Société Moderne*, Paris, Editions Le Cerf.
- Tchoumba, B., 2011, « Democratic Republic of Congo. Conservation International REDD pilot project: a different kind of Disney production », Montevideo, World Rainforest Movement.
- Thompson, S., 2006, *The Political Theory of Recognition. A Critical Introduction*, Cambridge, Polity Press.
- Thorin, V., 2004, « Nigéria : Robin des Bois du Delta », *Jeune Afrique L'intelligent*, 2279, p. 68.
- Törnquist, O., Webster, N. et Stokke, K. (eds.), 2009, *Rethinking Popular Representation*, New York, Palgrave Macmillan.
- Tornell, A. et Land, P.R., 1999, « The Voracity Effect », *The American Economic Review*, 89(1), pp. 22-46.
- Torvik, R., 2002, « Natural Resources, Rent-Seeking and Welfare », *Journal of Development Economics*, 67(2), pp. 455-470.
- Touraine, A., 1981, *The Voice and the Eye: An Analysis of Social Movements*, Cambridge, Cambridge University Press.

- Touraine, A., 1983, « La crise de la représentation politique », *Sociologie et Sociétés*, 15(1), pp. 131-140.
- Trefon, T., 2004, « Linking civil society initiatives and natural resource management for sustainable development in DR Congo », Rapport d'Étude pour CARE, Bruxelles, ULB.
- Trefon, T., 2008, « La Réforme du Secteur Forestier en République Démocratique du Congo: Défis Sociaux et Faiblesses Institutionnelles », *Afrique Contemporaine*, 227/3, pp. 81-93.
- Trefon, T., Van Hoyweghen, S. et Smis, S., 2002, « State Failure in the Congo: Perceptions and Realities », *African Review of Political Economy*, 93/94, pp. 379-388.
- Tshiani, L., 1996, « Mobilisation et allocation de l'épargne par les tontines mutuelles et commerciales au Zaïre », Mémoire de Maîtrise de Sciences Economiques, Brazzaville, Université Marien Ngouabi.
- Tully, J., 2000, « Struggles over Recognition and Distribution », *Constellations*, 7 (4), pp. 469-482.
- Tully, J., 2007, « Reconnaissance et dialogue. Émergence d'un nouveau champ d'études et de pratiques », *Négociations*, 8 (2), p. 33-54.
- Tully, J. et Weinstock, D., 1994, *Philosophy in the age of pluralism: the philosophy of Charles Taylor in question*. Québec, Presses de l'Université de Laval.
- Turner, B.S., 1999, *The Sociology of Citizenship*, Londres, Sage.
- Vaki, F., 2005, « Adorno *Contra* Habermas and the Claim of Critical Theory as Immanent Critique », *Historical Materialism*, 13(4), pp. 79-120.
- Van den Brink, R., Thomas, G., Binswanger, H., Bruce, J.W. et Byamugisha, F., 2006, « Consensus, Confusion and Controversy. Selected land Reform Issues in sub-Saharan Africa », World Bank Working Paper, 71, The World bank, Washington, D.C., USA.
- Vansina, J., 1990, *Paths in the Rainforests: Toward a History of Political Tradition in Equatorial Africa*, Madison, University of Wisconsin Press.
- Vatn, A. et A. Angelsen, 2009, « Options for a national REDD+ architecture », in Angelsen, A. (ed.), *Realizing REDD+ National strategy and policy options*, Bogor, Center for International Forestry Research, pp. 57-74.
- Vlassenroot, K. et Raeymaekers, T., 2004, *Conflict and Social Transformation in Eastern DR Congo*, Gent, Academica Press.
- Watts, M., 2001, « Petro-Violence: Community, Extraction, and Political Ecology of a Mythic Commodity », in Peluso, N.L. et Watts, M. (eds.), *Violent Environments*. Ithaca, Cornell University Press, pp. 189-212.
- Walters, G.M., 2013, « Discoord of discourse: representation and horizontal accountability in a large REDD+ project in Central Africa », Dakar, RFGI.
- Warrender, H., 1967, *The Political Philosophy of Hobbes*, Oxford, Clarendon Press.
- WB (World Bank), 2012, « Cameroon – Conservation and Sustainable Use of the Ngoyla Mintom Forests Project », Washington, DC, World Bank.
- Weber, M., 1947, *The Theory of Social and Economic Organizations*, New York, Oxford University Press.
- Weber, M., 1978, *Economy and Society: An Outline of Interpretive Sociology*, Berkeley, University of California Press.

- Weber, J. et Revéret, J-P., 1994, « Biens communs : les leures de la privatisation », *Le Monde Diplomatique* (Mars, Collection Spéciale), pp. 71-73.
- Webster, N., 2004, « Understanding the Evolving Diversities and Originalities in Rural Social Movements in the Age of Globalization », *Civil Society and Social Movements Programme Paper*, 7, Genève, United Nations Research Institute for Social Development.
- Willame, J-C., 1985, « Cameroun: Les avatars d'un libéralisme planifié », *Politique Africaine*, 18, pp. 44-70.
- Williams, R.R., 1992, *Recognition: Fichte, Hegel and the Other*, Albany, State University of New York Press.
- Williams, R.R., 1997, *Hegel's Ethics of Recognition*, Berkeley, University of California Press.
- Williamson, O.E., 1996, *The Mechanisms of Governance*, New York, Oxford University Press.
- Willems, W., 2012, « Interrogating Public Sphere and Popular Culture as Theoretical Concepts on their Value in African Studies », *Africa Development*, 37(1), pp. 11-26.
- Wolf, E., 1990, « Facing power: Old insights, now questions », *American Anthropologist*, 92(3), pp. 586-596.
- Worster, W.T., 2009, « Law, Politics and the Conception of the State in State Recognition Theory », *Boston University International Law Journal*, 27, pp. 115-171.
- WRI (World Resources Institute), 2008, *Roots of Resilience. Growing the Wealth of the Poor*, Washington, D.C., World Resources Institute.
- Wunsch, J.S., 1995, « Centralization and Development in Post-Independence Africa », in Wunsch, J.C. et Olowu, D. (eds.), *The Failure of the Centralized State. Institutions and Self-Governance in Africa*, San Francisco, ICS Press, pp. 43-73.
- Yanggen, D., Angu, K. et Tchamou, N. (eds.), 2010, *Landscape-Scale Conservation in the Congo Basin. Lessons Learned from the Central African Regional Program for the Environment (CARPE)*, Gland, IUCN.
- Ya'u, Y.Z., 2012, « Ambivalence and Activism : Netizens, Social Transformation and African Virtual Publics », *Africa Development*, 37(1), pp. 85-101.
- Young, I. M., 1990, *Justice and the Politics of Difference*, Princetown, Princetown University Press.
- Young, I.M., 1993, « Social Movements and the Politics of Difference », in Fisk, M. (ed.), *Justice. Key Concepts in Critical Theory*, Atlantic Highlands, NJ, Humanities Press International, pp. 295-312.
- Young, I.M., 1997, « Unruly Categories: a critique of Nancy Fraser's dual systems theories », *New Left Review*, 22, 78-99.
- Zask, J., 1999, *L'opinion publique et son double*, Paris, L'Harmattan.
- Zocizum, Y., 1983, *Histoire de la Centrafrique. Violence du Développement, Domination et Inégalités*, Paris, L'Harmattan.
- Zum, C.F., 2005, « Schwerpunkt: Anerkennung » [*Introduction to a Special Issue on Recognition*], *Deutsche Zeitschrift für Philosophie*, 53(3), pp. 377-387.
- Zurn, C., 2000, « Anthropology and normativity : a critique of Axel Honneth's 'formal conception of ethical life' », *Philosophy and Social Criticism*, 26(1), pp. 115-124.

